

REVUE BRETONNE D'ÉTUDES

AR VRO

GWIRIONEZ

15

3,50 NF

AR VRO

Revue trimestrielle

Directeur : Per Denez.

Comité de direction : P. Denez, G. Etienne, R. Pennek.
Secrétariat : R. Pennek, 2, Venelle Poullbrikenn, Brest-St-Marc (Fin.)

Services de Vente et Publicité :

C. Le Goff, 6, rue de la France Combattante, Brest-St-Marc (Fin.)

Trésorerie : J. Desbordes. Bat. H4, Ker Andon, Concarneau (Fin.)
C. C. P. 1493-79 Nantes

Abonnement : 13 NF l'an — Sur beau papier : 20 NF

Etudiants, militaires : 8 NF

Envoi sous enveloppe fermée, supplément de 3 NF

Envoi hors zone-franc, supplément de 2 NF

Envoi par avion : nous consulter

Le numéro : 3,50 NF

Les textes et illustrations publiés par AR VRO sont copyright.
Les articles publiés peuvent ne représenter que l'opinion de leurs auteurs, et non point celle de la Direction ou du Comité de Direction.
AR VRO est une revue libre, qui n'est liée à aucun parti ou organisation particulière.

N° 15

Septembre 1962

SOMMAIRE

AR RENER, Vers de nouveaux combats...	1
Un appel en faveur des langues minoritaires	4
YANN FOUERE, Le Mouvement Breton (suite)	11
Cresse de ROHAN-CHABOT, Il y a nationalisme et nationalisme	21
G. TOUBLANC, La Charte de l'Union de Bretagne	25
J. KANABER, L'Emsav et l'Eglise	38
Congrès Celtique International	45
ABANNA, An Emsav o labourat evit ar brezhoneg	53
GLENMOR, La Bretagne de Lentost est bleue	57
Résistance Basque	60
PER DENEZ, Un point de (petite) histoire	64
On nous écrit...	73
ROELAND RAES, Chronique Flamande	77
Livres, Journaux, Revues	81
Chronique des Nations	84
Tour d'Horizon	90

Vers de nouveaux combats...

La « rentrée d'automne » sera agitée. La situation de la paysannerie bretonne empire. L'implantation militaire va enlever à la culture d'immenses étendues, et à la nation bretonne quelques-uns de ses sites les plus précieux. Devant la menace, il doit y avoir un front commun des volontés bretonnes et des militants bretons. L'heure n'est plus aux discussions et aux querelles. L'heure est à l'union dans le combat.

Les organisations bretonnes devront être à la pointe du mouvement de protestation qui empêchera l'implantation des terrains militaires. Les organisations bretonnes devront être au cœur du mouvement paysan et du mouvement syndical pour des conditions de vie meilleures. Elles doivent porter devant l'opinion, bretonne et internationale, le problème de la langue bretonne. Mais il n'est pas suffisant de lutter pour obtenir des améliorations sur tel ou tel plan, des crédits pour tel ou tel projet. C'est le devoir, et la tâche, des organisations bretonnes de faire comprendre au peuple breton que la mévente des produits agricoles, la crise de la pêche, le chômage, l'émigration, le démantèlement de la culture bretonne, ne sont que les divers aspects d'un seul et même problème : celui de la colonisation de la Bretagne. Et qu'au problème de la colonisation il n'y a, comme le monde entier le sait, qu'une seule solution : celle de la décolonisation. Dans une Europe Fédérale, les Bretons doivent prendre en mains la direction de leurs propres affaires. A cette condition-là, et à celle-là seulement, la Bretagne sera sauvée. Le temps passe. L'Histoire ne repasse pas les plats. C'est maintenant qu'il faut convaincre le peuple breton et l'entraîner dans le vaste mouvement de décolonisation qui secoue, et transforme, le monde.

*

Le problème de l'Unité du Mouvement Breton reste posé. Le Kuzul ar Brezhoneg a fait tout ce qu'il pouvait pour obtenir une union dans l'action des forces culturelles. Il a offert son adhésion à Kendalc'h. On sait que la mise en application de

la réponse favorable donnée par l'Assemblée Générale de Kendalc'h a été bloquée par les menaces d'Ar Falz et de certaines personnes du Bleun-Brug. Le Bleun-Brug avalise-t-il cette opposition ? Et alors ? Kendalc'h va-t-il, ou ne va-t-il pas, faire l'union des Bretons sur le plan culturel ? Le temps, encore une fois, presse. Demain il sera trop tard.

Un autre problème, qui n'a pas reçu de solution, est celui de la F.C.B. De la quête annuelle pour le breton, toujours présentée, lorsqu'il s'agit de l'appel aux militants, sous le signe de l'Union, les éditions et les œuvres bretonnes groupées dans le Kuzul ar Brezhoneg n'ont pendant longtemps rien reçu. Cette année, on leur a donné 150.000 anciens francs — ce qui représente exactement le montant de l'allocation qui aurait été allouée à l'Ecole de Plouézec si celle-ci n'avait fermé. Les 500.000 francs promis aux œuvres du Kuzul n'ont pas encore été versés. Alors que la F.C.B. a recueilli depuis sa création un nombre imposant de millions, on avouera peut-être que la patience des organisations fédérées dans le Kuzul ar Brezhoneg a assez duré. Qu'elles ont assez cru à de vaines promesses. Que d'attendre plus longtemps serait pour elles une sottise. Elles attendront tout de même encore. Mais si la F.C.B. n'adopte pas, d'ici quelques semaines, une politique d'amitié et de fraternité véritables, les organisations du Kuzul devront bien en tirer toutes les conséquences.

★

Je tiens à attirer l'attention sur deux manifestations parmi celles qui se sont déroulées pendant l'été : le Congrès Celtique International et le Camp des Bretonnants.

Le Congrès Celtique a obtenu des marques de sympathie officielles du gouvernement irlandais. Il a obtenu l'aide de la presse et de la radio, qui ont brisé le mur de silence dans lequel certains voulaient enfermer les activités bretonnes. Il a fait flotter le drapeau breton aux côtés des drapeaux des autres nations celtes, exclusivement, et non point dans une débauche d'étendards, bannières, oriflammes et autres cocardes. Il a jeté les bases d'une action à l'échelle internationale. Et il a emporté l'adhésion enthousiaste de la jeunesse bretonne.

Tout comme, d'ailleurs, le Camp des Bretonnants qui a réuni 130 participants pour une Quinzaine de travail et d'étude.

L'avenir nous sourit. La jeunesse a rejeté les vieilles badernes et les vieilles lavettes. Ensemble nous vaincrons.

★

Le travail ne manque pas.

Soutenir et étendre l'organisation du M.O.B. Participer aux mouvements de protestation. Appuyer le C.A.R. Étendre l'action et la vente d'AR VRO. Aider les éditions bretonnes.

Car la Bretagne est une et notre combat est un.

Et c'est l'unité dans l'action et dans l'idéal qui apportera la victoire.

AR RENER.

IMPORTANT

L'augmentation du nombre de pages d'AR VRO et l'augmentation des prix d'impression font que nous vendons maintenant la revue à perte. Nous sommes contraints de mettre l'abonnement à 13,00 NF au lieu de 10,00 NF, et le numéro à 3,50 NF au lieu de 2,50 NF.

Cette augmentation de tarifs vaut à partir du présent numéro. Mais il est bien évident que les abonnements souscrits avant l'augmentation seront honorés tels quels.

UN APPEL EN FAVEUR DES LANGUES MENACÉES

(traduction de l'original suédois)

Au Conseil Danois à l'Unesco,
Conseil Finlandais à l'Unesco,
Conseil Norvégien à l'Unesco,
Conseil Suédois à l'Unesco.

Nous soussignés, professeurs et maîtres de conférences aux universités des pays nordiques (1), sollicitons des Conseils Nordiques à l'Unesco de demander, chacun pour soi ou de préférence à l'Unesco, à l'Assemblée Générale de l'Unesco à Paris de prendre des mesures en vue de la protection des langues qui, pour des raisons politiques ou autres, courent le risque de disparaître avant peu ou vivent dans des conditions trop défavorables pour leur développement.

Il serait souhaitable que l'Unesco désigne un comité de linguistes ayant mission de dresser la liste des langues ainsi menacées de disparition et de proposer des mesures destinées à les sauver. Il serait également opportun que cette proposition émane des Pays nordiques : d'une part ces pays comprennent mieux que la plupart des autres le rôle central joué par la langue dans la vie culturelle d'un peuple, d'autre part, aussi petit que soit dans certains cas le nombre de leurs habitants, ils comptent parmi ceux qui font le plus d'efforts pour conserver leurs langues nationales, tout en protégeant les langues minoritaires parlées à l'intérieur de leurs frontières.

De nos jours il existe dans tous les pays ou presque des organisations et des lois pour la protection de la nature. On essaie de sauver de l'anéantissement des espèces rares de plantes et d'animaux, et cela, nous ne pouvons que l'approuver. Mais — autant que nous sachions — il n'existe pas une seule association officiellement reconnue se consacrant à la défense des minorités et des peuples naturels en général et à la conservation de leurs langues et de leurs cultures en particulier. Une telle activité ne nous semble cependant pas moins importante que la conservation d'espèces animales et végétales.

Les raisons de cet état de choses sont nombreuses. Celui-ci

(1) « Nordique » en terminologie locale = scandinave.

peut dépendre de l'ignorance du public à l'endroit des peuples et des langues en question. Mais le manque d'intérêt et de compréhension pour les valeurs qui résident dans les langues et les cultures des petits peuples en est sans aucun doute la raison principale. La plupart des peuples dits civilisés, ou de culture, considèrent leur façon de vivre et leur culture comme bien supérieures à celles des petits peuples, et en particulier des peuples naturels. Cela peut être justifié à certains points de vue, mais ne donne assurément à aucun peuple le droit d'en exterminer d'autres, que ce soit au point de vue culturel ou physique. Il est naturellement inutile de faire remarquer aux Conseils Nordiques à l'Unesco que c'est la politique d'expansion des grands Etats qui constitue l'obstacle empêchant les petits peuples de vivre leur propre vie en accord avec leurs traditions et en conservant leurs langues. Cette politique d'expansion, si l'on ne trouve pas de moyens efficaces pour en limiter les effets, ne peut mener qu'à un seul résultat : l'extermination ou l'assimilation des petits peuples par un seul grand ou par un très petit nombre de grands.

Bien que nous considérions d'habitude notre culture occidentale comme supérieure à celle de beaucoup d'autres peuples, il ne faut pas oublier qu'il n'existe aucun critérium universellement reconnu des valeurs culturelles. Même à la considérer du point de vue de nos normes morales, nous sommes bien obligés de reconnaître que notre culture occidentale présente des traits qui nous font peu honneur mais qui par contre n'existent pas chez les peuples naturels. A ce point de vue ceux-ci se trouvent à un niveau supérieur au nôtre. Citons comme exemple la jeunesse délinquante : ce problème pour nous si plein d'actualité semble être inconnu chez les peuples naturels. Il en est de même du domaine de l'art : les peuples dits de culture ont, depuis plusieurs dizaines d'années, dans une très large mesure, emprunté aux peuples naturels. D'un autre côté l'hygiène et la technique sont plus développées chez les peuples de culture que chez les autres. Mais on peut répondre que chez les peuples naturels la forte mortalité pallie à la surpopulation d'une façon qui n'est pas plus cruelle que les guerres qui chez nous sont dans une certaine mesure une conséquence de cette surpopulation. Et pour ce qui est de la technique, c'est un fait indiscutable que les méthodes de fabrication mécanique et la spécialisation qui les caractérisent ont entraîné une inquiétante diminution de la faculté de création de l'individu et du plaisir à créer. De plus, la politique de vente, dont le but est de vendre le plus possible à des prix aussi bas que possible, a amené une baisse presque ininterrompue de la qualité.

Tout ceci montre que le salut des petits peuples est une affaire culturelle de la plus grande importance, et nous ne

doutons pas qu'un large mouvement d'opinion dans les pays nordiques donnerait son appui à une action en faveur des peuples naturels et encore plus des minorités plus « avancées » au point de vue culturel. Les protestations spontanées qui ont eu lieu plusieurs fois un peu partout en Scandinavie contre la façon dont les Blancs traitent la population de couleur de l'Union Sud-Africaine est une caution de l'exactitude de cette affirmation.

Si on veut aider les groupes défavorisés, la première question est de savoir comment cela doit être fait.

La solution la plus radicale serait naturellement d'annuler l'article 1 : 2, 7 des statuts de l'O. N. U. et de les remplacer par une clause donnant à l'O. N. U. le droit d'intervenir dans les « affaires intérieures » des Etats. Mais d'abord il est très douteux qu'une telle modification puisse être obtenue, et ensuite il est encore moins vraisemblable que l'O. N. U. réussisse à se procurer l'autorité nécessaire pour réaliser les interventions nécessaires.

Il existe pourtant un domaine dans lequel une action de l'O. N. U. ne se heurterait pas nécessairement à un obstacle insurmontable et qui est d'une importance centrale pour la défense des cultures en question : le domaine de la *langue*. C'est même le côté le plus important de la question. *La défense des langues des minorités et des peuples naturels est la base sur laquelle doit être établie toute protection de ces catégories de peuples*. S'il en est ainsi, c'est que la langue n'est pas, comme beaucoup de gens l'imaginent à tort, un instrument interchangeable servant à exprimer des concepts et des idées préexistants ; elle est au contraire indissolublement liée à ces concepts et à ces idées. Autant de langues, autant de façons de penser.

Il est également inexact de croire, comme on le fait souvent, que les langues des peuples dits de culture sont supérieures à celles des peuples dits naturels. Pour le linguiste, qui est la seule instance compétente en la matière, aucune langue n'est supérieure à une autre, mais chacune a ses valeurs qui lui sont propres. Il est vrai que bien des mots se rapportant au domaine de la science et de la technique font défaut dans les langues des peuples naturels, mais cela tient uniquement à ce que ces peuples n'en ont pas encore eu l'utilisation : ils les introduiront dans leur langue, au moyen de néologismes ou d'emprunts, quand le besoin s'en fera sentir. C'est ainsi que les peuples de culture ont toujours fait et font encore. Par contre, la plupart des langues des peuples naturels peuvent exprimer, en particulier pour ce qui est des relations entre les idées, des nuances beaucoup plus variées que celles des peuples culturels. On pourrait en donner de nombreux

exemples, mais un tel développement ne serait pas ici à sa place.

Puisque langue et pensée sont indissolublement liées, et puisqu'un lien aussi fort existe entre pensée et culture, *l'extermination d'une langue entraîne celle de la culture dont cette langue est l'expression*. Il ne paraît pas qu'un seul fait puisse être allégué contre cette thèse. Les nègres d'Amérique, qui ont abandonné leurs langues originaires pour adopter l'anglais, ont bien conservé leurs danses et leurs chants populaires, mais rien de plus, et ils n'auraient même pas conservé autant si la pauvreté des blancs d'Amérique dans ces domaines artistiques n'en avait pas fait des emprunteurs.

Le monde s'appauvrit chaque fois que disparaît une culture. Il est par exemple facile d'imaginer ce que serait la littérature si tous les peuples se mettaient à écrire la même langue. En perdant leur propre langue, les écrivains perdraient le contact avec les traditions de leur pays et partout dans le monde les livres finiraient par se ressembler comme des gouttes d'eau. A certains points de vue il serait indéniablement pratique pour les peuples nordiques d'abandonner leurs langues respectives pour adopter l'anglais. Mais qui accepterait de le faire ? Pratiquement personne, car tous sentent instinctivement que langue nordique et culture nordique sont inséparables, sont en fait la même chose. Il en est de même de tous les peuples — que ce soient les Islandais ou les Féroïens, dont les langues sont déjà sauvées ; les Catalans, dont la langue sait encore se faire respecter mais est en butte à des tracasseries continues ; les Esquimaux ou les Lapons, dont les langues sont protégées quoique encore insuffisamment ; ou les Basques et les Aïnou — ces derniers étant les aborigènes du Japon — dont les langues sont soumises à une persécution systématique ou à une politique de dépréciation, et qui vont vers une mort certaine si on ne fait rien d'efficace pour les sauver.

Le travail de sauvetage que nous réclamons ici est urgent. Chaque dizaine d'années voit disparaître plusieurs des langues les plus petites du globe et, si cette tendance n'est pas enrayée, on constatera sous peu la mort de langues même relativement importantes. C'est ainsi qu'on a calculé qu'avant 40 ans le basque parlé dans les provinces françaises du même nom n'existera plus, et la situation est encore plus menaçante pour ce qui est de l'aïnou.

Pour prévenir tout malentendu ou toute interprétation malveillante de notre thèse, nous soulignons que nous ne prétendons aucunement que les petits peuples n'ont pas besoin d'apprendre la langue de leurs voisins numériquement plus importants ou une autre « grande » langue. Il est utile pour la plupart des gens de savoir plusieurs langues, et c'est toujours

et pour tous un gain culturel certain. Mais la question du maintien des langues des petits peuples ne se traduit pas par « ou » mais par un « et ». Que l'on apprenne la langue d'un autre peuple n'implique pas que l'on doive nécessairement abandonner la sienne. Ceci, qui est évident pour nous autres Nordiques, est cependant incompréhensible pour beaucoup des grands peuples.

En résumé, nous insistons encore une fois sur les points suivants :

- l'extermination d'une langue, d'une culture et d'un peuple sont une seule et même chose ;
- dans les conditions politiques actuelles, seule la défense des langues, et dans une certaine mesure, des cultures, semble réalisable ;
- des mesures doivent être prises pour mettre en train le plus tôt possible ce travail de défense.

En conséquence nous demandons aux Conseils Nordiques à l'Unesco, lors de leur prochaine réunion générale en août 1962, de donner leur avis favorable à notre pétition et de décider une action commune à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de l'Unesco, le 17 septembre 1962.

Lund, le 1^{er} mai 1962.

Pierre Naert docent à l'Université de Lund (promoteur)	Halldór Halldórsson prof. à l'Université de Reykjavik (corédacteur)	
H. Bach professeur, Arhus	Gerhard Bendz docent, Lund	Olof Brattö profes., Stockholm
Olav T. Beito professeur, Oslo	Hreinn Benediktsson profes., Reykjavik	Nils-Arvid Bringéus docent, Lund
Torsten Dahl professeur, Arhus	S. Linné profes., Stockholm	Alf Sommerfelt professeur, Oslo
H. W. Donner professeur, Uppsala	K. G. Ljunggren professeur, Lund	Steffen Steffensen profes., Copenhague
Ingemar Düring profes., Göteborg	Alf Lombard professeur Lund	N. Sten profes., Copenhague
Sren Egerod profes., Copenhague	Ivar Lundahl profes., Uppsala	Bertil Sundby professeur, Bergen
Lauri Hakulinen profes., Helsinki	Bertil Maler docent, Stockholm	Sigfrid Svensson professeur, Lund
Hans Hendriksen profes., Copenhague	Bertil Malmberg professeur Lund	Mikjel Sörlie professeur, Bergen
Louis Hjelmlev profes., Copenhague	Julius Mägiste docent, Lund	Gunnar Tilander profes., Stockholm
Gösta Holm professeur, Lund	Leif Mæhle lecteur, Lund	Knud Togeby profes., Copenhague

Erik Holtved profes., Copenhague	Asbjörn Nesheim professeur, Oslo	Asko Viikuna lecteur, Lund
Osmo Ikola professeur, Turku	Magne Oftedal professeur, Oslo	Kustaa Viikuna profes., Helsinki
Erkki Itkonen profes., Helsinki	Els Oksaar docent, Stockholm	Veikko Väänänen profes., Helsinki
A. Jóhannesson profes., Reykjavik	Ivar Orgland lecteur, Lund	Elias Wessén profes., Stockholm
Gustac Korlén profes., Stockholm	Hans Regnell docent, Lund	Chr. Westergård- Nielsen, Pr., Arhus
P. Lindgard Hjort lecteur, Lund	O. R. Reuter profes., Helsinki	Sten V. Wangstedt docent, Uppsala
Ivar Lindquist professeur, Lund	Peter Skautrup professeur, Arhus	

ANNEXE

LISTE DE LANGUES PARTICULIEREMENT MENACEES

- le frison dans le nord-ouest de l'Allemagne (mais non en Hollande) ;
- le sorbe en Lusace (Allemagne Orientale) ;
- l'écossais (gaélique) dans le nord-ouest de l'Ecosse ;
- le breton en Bretagne ;
- le basque des deux côtés de la frontière franco-espagnole à l'extrémité occidentale ;
- la plupart des langues caucasiennes (sauf le géorgien) dans le Caucase ;
- le samoyède des deux côtés de la partie nord de l'Oural ;
- les petites langues finno-ougriennes dans le Golfe de Finlande (ingrien, vote ; mais pas l'estonien) sur le lac Onéga (lude, vepse), dans le Golfe de Riga (live) et à l'est de l'Oural (voïgoule, ostyak) ;
- les petites langues turques de Sibérie (altaï, baraba, soyot, karaqas, koïbal) et du Caucase (koumik, karatchaï, noqai) ;
- le toungouse en Sibérie ;
- l'orotch, l'oltcha et le gold sur le Bas-Amour ;
- l'orok en Sakhaline ;
- le youkagir dans le nord-est de la Sibérie ;
- le tchouktche, le koryak, le kamtchadal et le gilyak dans l'est de la Sibérie ;
- l'aïnou dans le nord du Japon ;
- le tibétain au Tibet depuis l'annexion chinoise ;

- le brahui dans le Béloutchistan ;
- les langues des indigènes de l'Australie ;
- les langues indiennes des Etats-Unis et de la plupart des autres Etats américains ;
- le bochimán et le hottentot en Afrique du Sud.

L'action que nous demandons doit aussi porter sur les dialectes. C'est d'ailleurs souvent une question de goût si une variété de langue doit être appelée un dialecte ou une langue. Comme exemples de « dialectes » qui se trouvent dans une situation particulièrement menacée, il faut mentionner, pour l'Europe, en tout premier lieu l'occitan (= les dialectes du midi de la France, continuation de la langue d'oc du moyen âge), mais aussi le galicien dans le nord-ouest de l'Espagne, l'istroroumain dans l'est de l'Istrie, le méglénoroumain au nord-ouest de Salonique.

EDITES A L'OCCASION DU
CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL
**DRAPEAUX DES SIX
NATIONS CELTIQUES**

Irlande — Bretagne — Galles
Ecosse - Cornouaille - Ile de Man

*drapeaux en tissu
peints sur les deux faces, 18 × 12 cms
fabrication très soignée*

Le drapeau :

- Bretagne : 1,00 NF
- autres pays : 1,50 NF

La série de 6 : 7,00 NF

EN VENTE EN EXCLUSIVITE A AR VRO
J. DESBORDES, BÂL. H 4, Ker Andon, Concarneau
C. C. P. 1493-79 Nantes

YANN FOUERE :

Le Mouvement Breton

(suite)

Le Mouvement politique d'expression nationaliste de 1940 à 1944

I. — LA TENTATIVE SEPARATISTE.

A) *Les efforts des chefs nationalistes, de septembre 1939 à juin 1940.*

a) Toute action publique leur étant rendue impossible en Bretagne et en France, les chefs nationalistes vont s'efforcer de faire admettre par l'Allemagne la thèse du séparatisme et de l'indépendance.

— La répression policière, qui avait commencé en 1938 contre les militants du Parti National Breton, s'accroît à partir de la déclaration de guerre. Le 20 octobre 1940, le P. N. B. est officiellement dissous. Plusieurs centaines de perquisitions sont opérées. C. Lainé, qui, à la différence de Mordrel et Debauvais, avait rejoint son corps d'affectation militaire, est condamné à 4 ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Le Centre culturel de Ker Vreiz à Paris est pillé et fermé, de même que l'imprimerie de Rennes où s'éditait *Breiz Atao* ; son stock de livres bretons est saisi et brûlé. Toute forme politique d'action bretonne disparaît.

— Réfugiés en Belgique d'abord, en Allemagne ensuite, Mordrel et Debauvais s'efforcent de convaincre les milieux allemands de la nécessité de l'indépendance de la Bretagne en tant qu'Etat séparé, dans l'éventualité d'une défaite de la France. Le 25 octobre 1939, ils publient une Déclaration rappelant les droits imprescriptibles de la Bretagne et demandant aux Bretons de se considérer « comme déliés de tout engagement vis-à-vis de la France ».

— Les deux leaders nationalistes publient un modeste bulletin de presse ronéotypé, « *Ouest-Information* », et s'efforcent de le diffuser en Bretagne et dans la presse mondiale. Le 9 mai 1940, ils sont tous deux condamnés à mort par contumace par un Tribunal militaire siégeant à Rennes.

b) Leurs efforts cependant sont battus en brèche par les dirigeants de la politique extérieure de l'Allemagne et ne semblent devoir porter leur fruit qu'à partir du moment où l'attaque allemande à l'Ouest est décidée.

— S'ils semblent avoir réussi à convaincre certains milieux de l'armée et du parti nazi, Mordrel et Debauvais se heurtent à l'hostilité du Ministère des Affaires étrangères allemand qui n'a pas perdu tout espoir de paix à l'Ouest. Ils ne sont autorisés à séjourner en Allemagne que sous des noms d'emprunt et sont placés sous la surveillance de la police militaire et de la police d'Etat.

— Cette situation change cependant à partir du moment où se déclenche l'attaque à l'Ouest. Goering et les milieux de l'état-major allemand envisagent la création d'un Etat Breton dans un plan général de démembrement de la France.

— Des camps spéciaux sont créés pour les prisonniers de guerre Flamands, Alsaciens et Bretons. Mordrel et Debauvais, auxquels s'étaient joints des nationalistes bretons qui avaient déserté ou qui avaient été faits prisonniers, sont autorisés à pénétrer dans ces camps. Ils obtiennent la libération d'un certain nombre de prisonniers bretons qui, contrairement cependant à la grande majorité de leurs camarades, acceptent de les suivre. C. Lainé, de son côté, est libéré de prison par l'avance des troupes allemandes.

— Lorsque l'armée allemande atteint Rennes, un poste de Général Gouverneur militaire de Bretagne est créé, groupant sous son autorité les cinq départements bretons. Les milieux administratifs et politiques de Bretagne, plus encore que la population, s'attendent à la proclamation de l'indépendance de la Bretagne.

B) - L'échec de la tentative (Juillet-Décembre 1940).

La situation va cependant changer du tout au tout avec la conclusion de l'armistice franco-allemand. Ce dernier marque l'échec de la tentative séparatiste.

— La conclusion de l'armistice franco-allemand, la création du gouvernement de Vichy, puis l'inauguration de la politique de collaboration franco-allemande, rendent aux autorités françaises la possibilité d'agir à nouveau sur le plan politique : elles n'ont pas de peine à démontrer aux Allemands que la collaboration franco-allemande est incompatible avec tout soutien au séparatisme breton. Les camps de prisonniers bretons et le poste de Gouverneur Militaire de Bretagne sont supprimés.

— Dès leur arrivée en Bretagne, la politique de Mordrel et Debauvais est battue en brèche par les services allemands. Ces derniers refusent de leur laisser prendre les imprimeries de presse qui sont conservées par les anciens journaux, désormais dévoués à la politique de collaboration et au gouvernement de Vichy. Ils refusent aussi de reconnaître toute existence légale et officielle au Conseil National Breton créé le 3 juillet 1940, à Pontivy, sous la direction de Mordrel, Debauvais, Lainé et Guyesse.

— Le Conseil National Breton proclame le droit de la Bretagne de prendre place dans la nouvelle Europe « non plus comme province domestiquée, mais comme nation libre et honorée ». Un journal hebdomadaire, *L'Heure Bretonne*, est créé pour défendre cette position et la populariser dans l'opinion. Le Parti National Breton se reconstitue.

— Dans les mois qui suivent, O. Mordrel s'efforce de convaincre les milieux allemands qu'ils font fausse route en misant sur la collaboration avec la France et que celle-ci ne manquera pas de les frapper dans le dos. *L'Heure Bretonne* publie de violentes attaques dans chacun de ses numéros contre le gouvernement de Vichy et la politique de collaboration.

— La conjonction des efforts des services des Affaires étrangères allemands et du Gouvernement français de Vichy finit par rendre la position de Mordrel et Debauvais intenable. Menacés d'arrestation par les Allemands, ils sont contraints de démissionner le 2 décembre 1940. Mordrel est exilé en Allemagne pendant six mois. L'un et l'autre seront mis dans l'impossibilité de faire toute politique active pendant le reste de l'occupation. O. Mordrel se bornera à faire paraître quelques numéros de sa revue *Stur*, à partir de 1942.

II. — LE PARTI NATIONAL BRETON (Décembre 1940 - Août 1944).

A) - L'évolution politique du P. N. B.

Le P. N. B. va se regrouper malgré tout et, sous la direction de nouveaux chefs, esquisser une évolution politique nouvelle, tant dans le domaine de la politique intérieure que de la politique internationale. Il restera ainsi « toléré », tant par les Français que par les Allemands, jusqu'à la fin de l'occupation.

- Obligés de s'adapter aux circonstances nouvelles les militants nationalistes se donnent, en la personne de R. Delaporte, ancien Président du Bleun-Brug et des Etudiants Bretons d'Angers, un nouveau chef plus modéré et moins marqué par ses prises de position philosophiques et politiques que ne l'étaient Mordrel et Debauvais. Il inaugure une nouvelle politique.
- Sur le plan intérieur le P. N. B. indique n'être pas « séparatiste de principe », et se déclare prêt à régler le problème breton par des conversations amiables avec le gouvernement français. Il précise son programme : « La Bretagne devra entrer comme Etat libre au sein de l'Empire Français ». Il demande ainsi une sorte de Statut de Dominion (ou de Membre de la « Communauté »).
- Sur le plan international le P. N. B. et son journal *L'Heure Bretonne* affirment une neutralité de plus en plus grande dans la guerre et la querelle franco-allemande. Se bornant à une propagande et à une politique purement bretonnes, ils refusent de prendre parti, tant dans le domaine de la collaboration que dans les problèmes internationaux posés par la poursuite de la guerre.
- Cette atténuation de la position doctrinale du P. N. B. en matière intérieure et son changement d'attitude, tant vis-à-vis de la France que de l'Allemagne, sont acceptés par la majorité des adhérents. Quelques-uns parmi eux collaborent même avec la Résistance Française. Mais cette politique va être de moins en moins admise par les extrémistes qui feront scission à la fin de 1943.

B) - L'organisation du P. N. B.

Sous sa nouvelle direction, le P. N. B. va surtout porter

son effort sur le recrutement, l'organisation et la propagande.

- Le P. N. B. est étroitement centralisé. Il est dirigé par le Chef du Parti, assisté d'un Conseil Supérieur. A l'échelon local, il est dirigé par des chefs départementaux et d'arrondissement. Leurs efforts portent surtout sur le recrutement de nouveaux membres et la diffusion de *L'Heure Bretonne*.
- *L'Heure Bretonne*, qui fait figure d'organe d'opposition au gouvernement de Vichy, atteint un tirage important qui le place au premier rang des hebdomadaires diffusés en Bretagne par le nombre des lecteurs. Le P. N. B. édite également le *Triskell*, organe intérieur destiné aux seuls adhérents.
- Parallèlement, le Service des Editions du P. N. B. distribue dans la population des milliers de tracts et de brochures exposant tous les aspects de la question bretonne : histoire, économie, culture.
- Des Congrès départementaux et nationaux réunissent périodiquement les membres et militants du Parti. Mais l'autorisation de tenir des réunions publiques est systématiquement refusée au P. N. B. par les autorités allemandes.
- Le P. N. B. crée également des Sections de Jeunes, les *Bagadou Stourm*, organisées et entraînées sur des modèles para-scouts et para-militaires, sous la direction de Yann Goulet. Malgré la politique très prudente de la direction du P. N. B., des incidents mettent parfois au prises les *Bagadou* d'une part, la police de Vichy et les organisations fascistes françaises d'autre part. En août 1943, Yann Goulet et ses lieutenants sont arrêtés et ne sont libérés qu'après avoir fait la grève de la faim.

Toléré dans son action, mais empêché par la conjonction des efforts de Vichy et des Allemands d'obtenir le moindre résultat concret sur le plan des institutions, très souvent en porte à faux entre ces deux autorités, le P. N. B. se cantonne pendant toute cette période à une action en profondeur d'éducation de l'opinion et de propagande. Cette action lui attire de nombreuses sympathies ainsi qu'à son journal. Le P. N. B. reste l'aile avancée du Mouvement breton. Ses militants et sympathisants se joignent souvent aux efforts qui sont déployés pendant la même période par le Mouvement breton d'expression modérée et par le Mouvement culturel.

Le Mouvement politique d'expression modéré de 1940 à 1944

I. — LE RASSEMBLEMENT DES FORCES MODÉ- REES CONTRE LE DOGME DE L'UNE ET INDIVISIBLE.

a) L'échec de la tentative séparatiste et la conclusion de l'armistice franco-allemand d'une part, les déclarations du Maréchal Pétain favorables à la renaissance des Provinces et à une réforme profonde des institutions françaises d'autre part, vont amener un regroupement rapide des forces régionalistes et fédéralistes. Une sorte d'activisme breton d'expression modérée prend ainsi naissance.

— Dès novembre 1940, M. Roger Grand, ancien Sénateur du Morbihan, professeur à l'École des Chartes, remet au Maréchal Pétain, au nom de l'U. R. B. et de l'Association Bretonne, un « Exposé des Légitimes Revendications de la Province de Bretagne ». Une démarche similaire est effectuée un mois après par M. de Kergariou, Sénateur des Côtes-du-Nord, qui remet au Chef de l'Etat Français un « Placet des Grandes Associations Bretonnes ».

— Ces deux documents restent dans la tradition régionaliste et fédéraliste : ils respectent la souveraineté de la France. Ils demandent des réformes dans le sens fédéral : unité bretonne, liberté culturelle, reconnaissance de la Bretagne en Région distincte, dotée de son Parlement, de son budget, de son administration et de « toute la part d'autonomie administrative compatible avec l'indivisibilité de la France ». Ils posent ainsi la question bretonne en termes différents de ceux du P. N. B. Ces termes sont plus acceptables pour l'opinion publique bretonne d'une part, pour les autorités françaises d'autre part.

b) Un vaste effort de regroupement et de rassemblement de l'opinion bretonne en faveur de ces idées va s'effectuer.

— Le quotidien *La Bretagne* (directeur Yann Fouéré), créé en mars 1941, sert d'organe à l'activisme breton modéré, héritier des tendances régionalistes et fédéralistes, qui va peu à peu se regrouper derrière lui. Pour la première fois,

le Mouvement breton modéré dispose d'une tribune importante qui lui rallie de nombreuses sympathies.

— L'activisme modéré ne se constitue pas en parti organisé : il reste un Mouvement qui tend à rassembler l'opinion bretonne, au-dessus de toute politique partisane, autour de la défense des droits, libertés et intérêts de la Bretagne. Cette action est rendue plus efficace encore à partir d'avril 1942 quand le journal *La Dépêche de Brest*, à la suite d'un changement de Conseil d'administration, aligne sa politique, du point de vue des revendications régionales, sur celle de *La Bretagne*. Le tirage réuni des deux journaux atteint 100.000 exemplaires.

— *La Bretagne* et *La Dépêche* envisagent et traitent l'ensemble des problèmes, tant bretons que français et internationaux, sous le seul angle de l'intérêt et des préoccupations de la Bretagne. Les éditoriaux de *La Bretagne* précisent et fixent un plan de réorganisation provinciale de la France et étudient ce que doivent être les institutions bretonnes. Des groupes d'« Amis de la Bretagne » sont créés dans tous les centres importants pour appuyer et prolonger l'action du journal.

— Respectant la personne et les intentions du Chef de l'Etat Français, mais critiquant et attaquant vivement le régime, l'administration et les fonctionnaires de Vichy, qui, loin de décentraliser s'orientent vers une centralisation renforcée, les organes de presse du Mouvement breton modéré ont la faveur du public. Il devient rapidement impossible au gouvernement d'ignorer la force du mouvement d'opinion qu'ils représentent. Il craint de faire le jeu du P. N. B. s'il n'entre pas dans la voie des concessions à l'égard de la Bretagne.

II. — LE COMITE CONSULTATIF DE BRETAGNE (Octobre 1942 - Août 1944).

a) Cette politique nouvelle va entrer dans une phase décisive avec la création du Comité Consultatif de Bretagne, en octobre 1942, par le Préfet Régional Jean Quenette.

— Le Comité Consultatif de Bretagne est composé, en dehors de quelques personnalités bretonnes éminentes, parlementaires, conseillers généraux et notables, des repré-

sentants désignés, à raison de deux par association, par toutes les grandes associations bretonnes : Association Bretonne, Union Régionaliste Bretonne, Bleun Brug, Ar Brezoneg er Skol, Collège des Bardes, Fédération des Cercles Celtiques, Union Folklorique de Bretagne, Institut Celtique. Le gouvernement y refuse toute représentation au P. N. B.

- Le Comité Consultatif décide de siéger en séance plénière tous les trimestres. Une Commission Permanente de sept membres est désignée pour le représenter dans l'intervalle et en être l'organe de travail. Il siège sous la présidence du Préfet Régional. Il est doté d'un Secrétaire général (P. Jardin, puis Yann Fouéré) et d'un Président d'honneur (R. de l'Estourbeillon). Il recrute de nouveaux membres par co-optation.
- Les attributions du Comité sont étroitement limitées aux questions culturelles. Il ne peut, sur les sujets de sa compétence, qu'étudier, donner son avis ou ses suggestions et préparer les décisions de la Préfecture Régionale. Cependant, malgré la limitation de ses pouvoirs, la création du C. C. B. se révèle très importante. A la suite de la dissolution des Conseils Généraux élus il devient la seule assemblée représentative de Bretagne. Le C. C. B. est la première assemblée représentant la Bretagne dans son ensemble depuis la suppression des Etats de Bretagne en 1790.

b) Le Comité Consultatif, organe permanent alors que les Préfets changent, va peu à peu élargir ses attributions.

- Il crée des Commissions spécialisées : enseignement et langue bretonne, beaux-arts, histoire et folklore, affaires économiques et administratives, affaires diverses. Elles nomment chacune un Rapporteur qui fait automatiquement partie de la Commission Permanente. La Commission et le Comité prennent l'habitude de convoquer à leurs séances, par l'intermédiaire du Préfet, certains hauts fonctionnaires régionaux.
- Les résultats les plus spectaculaires de l'action du C. C. B. sont obtenus dans le domaine culturel. Nous les examinons dans le prochain chapitre consacré au Mouvement culturel.
- Une des préoccupations essentielles du Comité est de

s'opposer aux projets du Commissariat à la Reconstruction qui risquaient d'enlever aux villes bretonnes leur caractère breton. Sous son influence, des spécialistes bretons sont nommés au Service des Monuments historiques, à la Direction des Musées et des Ecoles d'art. Ses interventions protègent de nombreux sites et monuments menacés de destruction par l'armée d'occupation.

- Dans le domaine administratif, le Comité s'efforce — et obtient souvent — de faire nommer des fonctionnaires bretons en Bretagne et bretonnants en Basse-Bretagne. Il obtient la création d'une épreuve de langue bretonne pour les concours de rédacteurs de préfecture, de secrétaire de mairie et d'agents de police, ainsi que la création, au sein de l'Université de Rennes, d'un « Centre d'études administratives régionales ».
- Dans le domaine économique et social ses interventions sont multiples : elles finissent par occuper la majeure partie des travaux du Comité. Elles visent toutes à défendre les droits et les intérêts de la population bretonne contre les réquisitions, les inégalités du rationnement et du ravitaillement, et à aider les différentes catégories professionnelles de Bretagne. Le C. C. B. se préoccupe également du sort des Bretons requis par les Allemands pour le Service du Travail Obligatoire : il crée une Association de défense pour les ouvriers bretons en Allemagne.
- Dans le domaine politique et institutionnel le C. C. B. n'hésite pas non plus à prendre position. Dès sa deuxième séance, un Projet de Statut pour la Province de Bretagne, signé de tous les membres du Comité, est remis au représentant du gouvernement. Ce Projet est un plan précis et détaillé des institutions qui doivent servir de base à la Constitution de la future Province ou « Gouvernement » de Bretagne : assemblée provinciale, législation locale particulière, administration bretonne, autonomie culturelle, budget provincial...
- Pour appuyer l'action du C. C. B., les groupes des « Amis de la Bretagne » soumettent le Projet de Statut à l'approbation des municipalités et corps constitués de Bretagne. Au début de 1944, plus de 200 Conseils Municipaux et un millier de personnalités bretonnes marquantes lui avaient apporté leur appui.

III. — BRETAGNE SEULEMENT.

- Dans toute son action le C. C. B., synthèse du Mouvement breton d'expression modérée, entend affirmer sa complète neutralité sur le plan politique et refuse de prendre parti sur le « contentieux franco-allemand ». Il laisse ses membres libres de prendre des options politiques personnelles : certains sont membres de la Résistance, d'autres hauts personnages de Vichy, la plupart Bretons, Bretons seulement. Tous ils entendent placer le combat du C. C. B. sur le terrain uniquement breton. Ses membres ne cessent jamais d'affirmer que la poursuite des revendications bretonnes est absolument indépendante de la forme du gouvernement français ou de l'issue de la guerre. Ils considèrent le C. C. B. comme étant une institution de transition, préfiguration de l'Assemblée bretonne que des Bretons de tous partis et de toutes tendances appellent de leurs vœux.
- A la même époque où le C. C. B. présente au gouvernement de Vichy le Projet de Statut pour la Bretagne, des Bretons de la France Libre réfugiés en Grande-Bretagne, membres de l'Association Sao Breiz et militants de l'U. R. B. et d'A. B. E. S., présentent à Londres, au général de Gaulle, un projet reposant sur des principes similaires à ceux mis en avant par le C. C. B. pour que soient respectés après la guerre les droits de la Bretagne au sein de la France.

Cependant, les Projets du Comité Consultatif comme ceux des Bretons combattants de la France Libre allaient les uns et les autres se heurter à l'hostilité traditionnelle des cadres politiques et administratifs de la France à la fin de la guerre. Les tenants de l'Une et Indivisible vont prendre leur revanche.

(A suivre.)

SECOURS BRETON INTERNATIONAL

l'aide de la Bretagne aux déshérités

R. OMNES, 15, rue Elie-Fréron, Quimper

Ctesse L. de ROHAN-CHABOT :

Il y a Nationalisme et Nationalisme

AL'EPOQUE actuelle les lecteurs réclament des actualités, des témoignages, on ne veut plus guère entendre parler de théories, de principes. Je crains donc que le titre de cet article rebute certains.

Cependant, mettre un peu de clarté dans les idées ne fait pas de mal, et quelles idées sont plus confuses que celles exprimées par le mot « nationalisme » ?

D'abord, le mot a été galvaudé par l'attribution de sens différents et même contradictoires.

Depuis 1789, la Nation en France, rendue « une et indivisible », a été identifiée à l'Etat et déifiée comme lui, elle a dévoré toutes les petites nations dont elle était issue. C'est le premier stade de l'impérialisme, dont nationalisme est en quelque sorte devenu synonyme.

Par la suite, les grands Etats se sont emparés du terme « nationalisme » et l'ont exalté dans leurs entreprises colonialistes d'une part, et dans leurs rivalités mutuelles, d'autre part. Cela à tel point que, si nous parlons de « nationalisme » aux délégués du « Mouvement pour la Défense des minorités nationales Européennes », il faut longuement leur expliquer que, dans notre esprit, il ne s'agit pas d'« impérialisme » mais, bien au contraire, de la simple défense de notre petite nation.

Malheureusement un autre motif de confusion nous touche de plus près encore : sur le plan breton lui-même, le terme « nationalisme » a été confondu avec ceux, eux-mêmes mal définis, de « séparatisme » et de « autonomisme ». Cela est très préjudiciable à la bonne entente des militants bretons de différentes convictions politiques.

Dans l'esprit de ceux qui se situent à l'extrémité modérée du Mouvement breton, être nationaliste c'est être séparatiste et anti-français ; tandis que pour ceux qui se situent à l'autre extrémité de ce même mouvement, ne pas être nationaliste, c'est, en quelque sorte, ne pas même être Breton, c'est, en tout

cas, subordonner l'intérêt breton à l'intérêt français, et obéir aux consignes de Paris. On voit les quiproquos sans fin que cela provoque.

A cette désastreuse confusion, je vois deux causes :

D'abord elle a été créée par le fait que, pendant la guerre de 40, on a attribué trop exclusivement l'adjectif « nationaliste » aux membres du Parti National Breton, en les taxant tous indistinctement de « séparatistes », et à l'exclusion des autres membres du Mouvement breton, dont beaucoup étaient pourtant de bons patriotes bretons.

Cependant, avant d'attribuer à tous les nationalistes l'épithète de « séparatiste », il est indispensable de distinguer ce terme de celui d'« autonomiste », qui a un sens beaucoup plus large : ne parle-t-on pas souvent d'autonomie culturelle, économique, administrative, etc...

D'ailleurs, la première attitude de *Breiz Atao*, précisée au Congrès de Châteaulin en 1928, n'était pas séparatiste. Voici les termes eux-mêmes de la Déclaration de Châteaulin : « Nous ne sommes pas séparatistes, ni rétrogrades, ni anti-français... La Bretagne possède les caractéristiques d'une nation... L'autonomie ne s'oppose nullement, au contraire, aux intérêts de l'Etat français... Notre programme est fédéraliste... »

Sous la pression des événements, le P. N. B. devint de plus en plus séparatiste, pour revenir au fédéralisme en 1940 quand Delaporte en devint le chef. Tous les membres du P. N. B. étaient nationalistes, sans être tous séparatistes.

Assez curieusement, le second motif de confusion est en quelque sorte inverse : la confusion fut accrue, volontairement cette fois, à partir de 1944 par les autorités françaises qui, grâce à la politique dite « d'amalgame », accusèrent de « séparatisme » ou d'« autonomisme » — ces deux termes étant confondus — tous les membres plus ou moins nationalistes du Mouvement breton, afin de pouvoir mieux les « épurer ».

L'« amalgame » fut complet et, aujourd'hui encore, on n'y voit pas trop clair.

J'ai, à ma stupéfaction, constaté récemment que de bons militants bretons ignorent ce qu'est une « minorité nationale » (comme la Bretagne) au sein d'un grand Etat. Certains hésitent à se dire nationalistes, craignant d'être considérés comme anti-français ; inversement, ceux qui se contentent de l'insipide étiquette de « régionalistes » inspirent de la méfiance

aux nationalistes dits « extrémistes » ; quant au peuple, il a pendant si longtemps avalé la propagande assimilatrice, qu'il a tendance à englober, avec un mélange d'admiration et d'effroi, sous le nom d'« autonomistes » tous les patriotes bretons.

Pourtant en réfléchissant quelques secondes à l'origine du mot « nationalisme », il serait facile, me semble-t-il, de nous mettre d'accord et d'éviter de pénibles malentendus.

Pour nous Bretons être nationaliste, mais c'est très simplement reconnaître à notre Bretagne les caractères d'une nation et nous reconnaître nous-mêmes membres de cette nation.

Que le peuple breton constitue une nation, est-il nécessaire de le prouver ? Si oui, prenons, parmi bien d'autres, quelques faits de notre histoire :

- origine, langue, lois particulières ;
- nos rois souverains : Nomoë, Erispoë, Salomon ;
- débarquement de Dinard en 1379, où tout un peuple acclame son souverain Jean IV, estimé seul capable d'éviter la confiscation de la Bretagne par le roi de France Charles V, dit le Sage !
- protestations de nos ducs contre l'hommage lige ;
- en 1718, lutte entre le duc de Montesquiou, gouverneur, d'une part, les Etats de Bretagne et le Parlement, d'autre part. Le duc écrit que les magistrats exilés « regardaient (leur exil) comme une récompense, se faisant honneur de se croire victimes pour la Patrie » ;
- plus proche de nous, Louis Le Fur, professeur de droit international public à la Faculté de droit de Paris, dans une brochure : « Droits et devoirs de la France vis-à-vis de la Bretagne », a démontré qu'elle « constitue une nationalité distincte dans le cadre de la France et réunit les caractéristiques essentielles des minorités nationales telles qu'elles sont définies par le droit international » ;
- Enfin, Yann Fouéré, dans son remarquable livre : « La Bretagne écartelée » — que tout Breton doit avoir lu, s'il veut connaître l'essentiel de l'histoire ancienne et contemporaine de son pays — exprime admirablement l'attitude de tout Breton nationaliste, quelque soit sa position dans la politique française ou bretonne, quand il parle du combat mené par le Comité Consultatif de Bretagne de 1942 à 1944 :

« Nous entendions affirmer solennellement que la poursuite des revendications bretonnes était pour nous absolument indépendante de la forme du gouvernement français ou de l'issue de la guerre.

« Nous étions fidèles en cela à la leçon de notre histoire, qui a vu s'affirmer, face à tous les régimes politiques, et au besoin contre eux, les revendications du particularisme breton. Car les droits d'une nation ne se laissent pas prescrire et ce sont ces droits que nos réfractaires ont, depuis 1532, entendu défendre et confirmer. »

Etre nationaliste, cela n'impose aucune position politique spéciale et les nationalistes se situent, en fait, sur un large éventail de positions dans la politique bretonne :

Depuis le paysan, qui défend son blé et ses artichauts et qui, à une réflexion sur la possibilité d'un quelconque fédéralisme ou même séparatisme, répond tranquillement : « Pourquoi pas ! », jusqu'aux militants dits extrémistes, qui eux ne sont pas séparatistes, mais plus simplement opportunistes, parce que le service de la Bretagne exige de se plier raisonnablement aux circonstances et d'être réalistes ; en passant par les fédéralistes et les régionalistes de toutes nuances, et même par ceux pour qui l'union de la Bretagne et de la France est une nécessité quasi absolue et définitive ; en passant par le Breton de race presque pure, ignorant tout de son pays, malgré des études très poussées faites à Paris, qui s'émeut au souvenir de sa Bretagne et affirme ne pas se sentir « comme les autres Français ». Celui-là, la France nous l'a volé, le terme n'est pas trop fort, elle nous a volé nos élites, comment sans elles pourrions-nous nous relever ?

Vous du moins qui me lisez, vous qui êtes conscients du mortel péril où se débat notre patrie, ne l'abandonnez pas, ne portez pas ailleurs vos compétences ou votre argent. N'épuisez pas non plus vos forces en de stériles querelles, mes amis, mes frères, unissons-nous, la Bretagne a besoin de notre union, de notre solidarité.

Quelle que soit envers la France notre confiance ou notre défiance, sans agressivité aigrie comme sans fausse honte, dans la sérénité et l'amour, sachons tous nous proclamer de sincères nationalistes bretons au service de notre « *gwir vro* ».

LA CHARTRE DE L'UNION DE BRETAGNE

« LA Chartre de l'Union de Bretagne », titre exact que portait le décret des Etats de Bretagne, en forme de Requête au Roi de France, en date du 4 Août 1532, pose de nombreux problèmes de sources en plus des classiques difficultés d'interprétation. De sources, parce que le registre du greffe des Eats pour les années 1532 et suivantes fut enlevé par le Roi de France Henri II en 1539. Cette pièce était trop compromettante — les Travaux préparatoires mettaient en évidence les sentiments d'hostilité à la France et la contrainte qui avait pesé sur les rédacteurs. Il fallait jeter un voile sur le refus qu'opposait la majorité conduite par le prévôt de Nantes Le Bozech, et la brutale lutte oratoire, retentissante d'éclats, sinon d'injures, qui opposa ce dernier au lieutenant du roi, de Monteian, lors du dramatique débat qui s'ouvrit le 1^{er} août 1532 et qui ne fut clos que le 3 au soir ; débat plein d'angoisse où les Bretons conscients, tels Pierre d'Argentré, père de Bertrand, et le Nantais Le Bozech, se raidissaient contre la mort de la nation, et qui vit un rênégat stipendié, Des Déserts, justement flétri par d'Argentré, manœuvrer en faveur de l'union. En volant le registre des délibérations l'on voulait également faire oublier les manœuvres des troupes royales, allant jusqu'à détourner le cours du Nançon qui alimente les douves de Vannes, afin que l'Assemblée siégeant au château de L'Hermine ressentit mieux la menace qui pesait sur elle.

Les travaux préparatoires permettaient de déceler un fait grave : les rédacteurs ont sciemment et volontairement introduit une cause d'annulation dans le corps du texte, point sur lequel nous reviendrons. En outre, il n'y a pas un Acte unique, réunissant les engagements réciproques de deux parties contractantes, nous assistons à une sorte de dialogue d'actes séparés et complémentaires, ce qui ne simplifie pas le travail de l'exégète. Il faut donc considérer : Décret des Etats dit « Requête » du 4 août 1532, Charte de Paris de juillet 1492

et Proclamation de Montil-lez-Tours de novembre 1493 (ces deux textes sont en principe caducs, de par les Actes postérieurs) ; le Contrat de Mariage d'Anne I et de Louis XII établi à Nantes en janvier 1498 - Les Ordonnances de Vannes et de Nantes du mois d'août 1532, et du Plessix-Macé de septembre 1532.

Le registre qui porte le texte authentique au sens juridique de cette expression ayant disparu, c'est l'autorité de Bertrand d'Argentré qui supplée à la défaillance. C'est une autorité à laquelle on peut se fier, car, à son universel prestige de père du droit international privé, il joint les titres de fils de Pierre d'Argentré qui siégeait à Vannes et conduisit les négociations préliminaires de Châteaubriant, et de neveu par alliance et continuateur de Pierre Le Baud, chapelain et confident d'Anne de Bretagne, historien national.

Le texte de la Charte est reproduit in fine dans « *L'Histoire de Bretagne* », texte qui est d'ailleurs inséré dans l'Edit royal d'acceptation publié à Vannes en le même mois d'août 1532. Les commentaires que fit Bertrand d'Argentré sur le Traité eurent pour effet de provoquer la saisie de la première édition de « *L'Histoire de Bretagne* », à l'issue d'un Lit de justice Royale déclarant qu'elle « portait des choses contre l'honneur et les droits de la France » (Brunet, « Manuel de la librairie », tome I, page 241).

Les textes fort longs de la Charte ne sauraient être reproduits in extenso ailleurs que dans une revue spécialisée, tant en raison de leurs dimensions et de leurs difficultés de lecture que par l'enflure des textes de droit féodal socialement caducs qu'ils recèlent. Il me semble préférable d'analyser ici les grandes lignes doctrinales et d'en déterminer les incidences les plus considérables.

Si l'on procède dans l'ordre interne, ce qui semble avoir traduit la primauté de souci des rédacteurs bretons, c'est l'insistance avec laquelle ils ont cherché à mettre en relief par des tournures très mesurées et formalistes, pour ne pas dire tortueuse, la pression, sinon la contrainte imposée à leur démarche. A la page 822 côté B de « *L'Histoire de Bretagne* » (exemplaire des archives d'Ille-et-Vilaine), c'est un ultimatum

que nous voyons dénoncer. D'autre part, nous voyons affirmée, sous tous ses aspects, la contrainte historique qui impose l'Union : « Jamais les rois n'avaient cessé de tenir les ducs en querelle... tant qu'il y aura chef en Bretagne, jamais cette occasion ne cessera... » Cette insistance n'était certainement pas gratuite ni de style, les juristes bretons ne furent jamais préoccupés de pétitions verbeuses, et parfois vides, à la manière des théoriciens français. Dans un texte de droit breton, l'on doit partir du principe que *chaque mot compte*. Il importe de s'interroger sur le sens de ces phrases et de ces mots.

Si nous nous reportons au passé de la Bretagne, nous trouvons des précédents historiques qui les explicitent : les anciens chroniqueurs francs, Grégoire de Tours, Ermold Le Noir, etc..., rapportent que les anciens chefs bretons luttant contre les Francs dénonçaient les traités imposés par la force, sous prétexte que ce qu'impose la force est nul. Jehan IV, Jehan V et en général tous les souverains et chanceliers professèrent la même opinion. Ceci constituait une idée bretonne très originale pour l'époque. La Société moyenâgeuse, dans son Droit public, admettait la force comme une source légitime de droit, à l'inverse du Droit privé romaniste qui, en matière de contrats, de mariages, de cessions, etc..., y voit une cause de nullité, au même titre que la tromperie, qui, elle, était tenue pour répréhensible dans la Société franche et brutale du Moyen Age. Dès l'instant que l'on a opéré ce rapprochement entre ces formules du Traité de 1532 et les idées bretonnes traditionnelles, on est amené à conclure que les rédacteurs avaient la ferme volonté d'introduire une annulabilité, un prétexte formel pour déclarer sans valeur, un jour ou l'autre, la soumission imposée sous le coup de la défaite. La forme même de requête exigée par les Royaux était l'un des grands éléments de la discussion, elle heurtait l'on s'en doute la fierté bretonne. Bertrand d'Argentré l'a pertinemment critiquée : « Jamais chose ne fut si aisée à accorder de la part de ceux qui, en grand désir de l'ordonner, en faisaient suggérer la demande, en quoi les défenseurs se constituèrent et prirent la personne de demandeurs : là-dessus fut publiée la Charte ».

Cette forme de « Requête » avait néanmoins un avantage juridique, celui de donner à la Bretagne le Statut de libre adhérent de la Couronne et d'éviter l'humiliation du vasselage.

Cette libre adhésion fictive devint une arme, au XVIII^e siècle, entre les mains de La Chalotais.

Ayant considéré cet aspect négatif de l'objet de cette étude, il importe de s'interroger sur la raison pour laquelle le roi de France s'adressait aux Etats, pour obtenir cette Union, dont en fait il bénéficiait réellement depuis la mort d'Anne de Bretagne en 1514, et l'union des couronnes qui en résultait. Par ailleurs, les contrats d'Anne et de Louis XII sembleraient, dans une perspective dynastique de conception française, fournir un lien suffisant. En réalité, il n'en était rien. Pour les Bretons, la nation n'était que très superficiellement liée par les faits et gestes du Souverain, ce dont les rois de France étaient conscients. Ainsi que le souligne le comte de Carné dans son « Histoire des Etats de Bretagne », le souvenir du renvoi de Jehan IV par les Etats était vivant dans les mémoires, constituant un précédent qui rendait précaire la situation du Roi de France promu Duc de Bretagne.

La source de légitimité la plus constante émanait des Etats. Il ne suffisait pas d'être héritier légitime du dernier souverain, lui-même « légitime », pour être Duc de Bretagne, il fallait par-dessus tout être accepté, sinon n'être pas répudié par les Etats ; les filiations, aïnesses, etc..., n'étaient pas décisives. Nous sommes ici en présence d'un principe affirmé dans le corps du Traité. C'est une règle permanente qui explicite les actes protestataires de 1789 et qui qualifie l'état de fait contemporain. Ce concept de Droit public est affirmé dans le corps de la Charte : « ... La chose ne se pouvait passer sans décrets d'Etats... » En outre, tout ce qui, dans les deux contrats de mariage, et toutes éventuelles décisions secrètes ou unilatérales d'où qu'elles viennent, dans le passé ou pour l'avenir, allait à l'encontre de ce principe, est anéanti par cette formule : « Requièrent que toutes autres choses qui pourraient ci-après avoir été faites au contraire et au préjudice de ce que, dessus, fussent révoquées, cassées et annulées ».

L'omnipotence des Etats, que nous voyons ainsi apparaître, n'était pas un fait récent, il procédait d'une très vieille doctrine de droit public celtique. D'Arbois de Jubainville, dans son « Cours d'Histoire et de Littérature Celtiques », nous décrit les grandes assemblées irlandaises : AENACH, DAIL, etc... Au Tome I de son « Histoire des Institutions Bretonnes », Marcel Planiol précise qu'en Galles du Haut Moyen Age, le

DIGGNNUL était indispensable pour voter les lois ; par exemple, l'assemblée de TY GWYNN, qui vota les codes d'HYWEL DDA au X^e siècle. Nous savons que les Rois bretons armoricains, depuis les Ducs, ne pouvaient se passer des DADL ou DAEL, appelés depuis « Assises » ou « Parlement Général », dont les Etats étaient la continuation amputée du judiciaire (séparation des Etats et du Parlement). Bertrand d'Argentré nous décrit l'Assemblée de Coetlach qui disposa de la déchéance des Evêques au temps de Nominoë. Nous connaissons tous l'Assise célèbre du comte Gefroy, etc... Marcel Planiol, analysant dans l'introduction de son « Etude de l'Assise du comte Gefroy » les législations bretonnes, conclut : « (les lois bretonnes) étaient des pactes qui supposaient l'accord *contractuel* de la Nation, ses membres représentés s'obligeant eux et leurs descendants », ce qui revient à dire qu'une loi bretonne n'est pas un acte d'autorité « de legem » que le législateur impose unilatéralement comme c'est le cas dans le droit public français, mais un contrat d'acceptation « de spontio » dans le cadre de formes en assurant la validité ; nulle loi n'est autrement applicable en Bretagne et seul un organisme mandaté effectivement par le peuple breton a le pouvoir de réaliser ce lien contractuel. L'autorité législative des Etats était donc un fait certain, bien établi de toute antiquité qui fut maintes fois réaffirmé au cours des siècles. Ce système de droit public représentatif était d'ailleurs général dans le monde indo-européen archaïque. Nous avons tous en mémoire l'Agora Hellénique et le Sénat des Quirites. Toutefois, ce n'est que chez les Celtes, Germains et Scandinaves, que la doctrine semble s'être solidement maintenue au Moyen Age.

Autre point remarquable que soulignait le comte de Carné dans son « Histoire des Etats de Bretagne » : Par l'énumération des institutions bretonnes qu'il avait pour objectif de garantir et préserver, le Traité de 1532 réalisa la première Constitution écrite de l'Histoire Universelle. Cet aspect interne du Traité de 1532, par son caractère positif de compilation de faits nationaux antérieurement acquis — l'Etat Breton fut réglé au début du XV^e siècle sous Jehan V — est indépendant de la stipulation d'Union contrainte. Le contenu institutionnel acquis librement reste pleinement valable en ses principes ; en dépit de la chute du Traité en 1789-1790, elle en est autonome, cette partie du traité est toujours théori-

quement applicable au XX^e siècle. Les principes ainsi formulés ont été synthétisés dans la protestation de l'Ordre de la noblesse des Etats de Bretagne en janvier et en avril 1789, en un texte que l'on a surnommé le « Testament des Etats de Bretagne » (cf., « Manifeste de l'ordre de la noblesse réunie à Saint-Brieuc le 20 avril 1789 », etc...) J'en rappelle ici le texte pour mémoire : « Il a été dans tous les temps chez les Bretons, l'expression naturelle des sentiments des citoyens, de s'assembler en corps d'Etat, d'annoncer en intention publique et générale de vouloir vivre et mourir sous l'empire des lois, anciens droits et usages, voilà le serment de nos ancêtres, soyons dignes d'être leurs descendants, et que le même serment ne cesse jamais de nous unir pour la défense des droits de la nation, de ses libertés, de son bonheur ».

Cette synthèse est d'un très grand intérêt et il est bon d'insister dessus. L'intérêt en est d'autant plus grand, qu'elle pose les principes qui sont les fondements des Etats et de la Charte, laquelle Charte n'était elle aussi, à l'origine, qu'un texte de Principes. Dès que nous abordons l'étude des institutions de Droit Constitutionnel garanties par le Traité, nous nous trouvons en présence de l'une de ses grandes ambiguïtés : La « Charte » dispose en substance, à la cote B et à de multiples reprises, que le droit public breton et l'ensemble des droits nationaux seront maintenus. Le chef de l'Etat français de l'époque, en l'occurrence le roi François I^{er} qui qualifie les ducs de « nos prédécesseurs », réplique affirmativement à ces dispositions dans l'Edit de Vannes d'août 1532, qui reproduit d'ailleurs la « supplique » en l'acceptant de cette formule : « Nous voulons que les droits et privilèges que ceux dudit pays et duché ont eu par cy devant, leur soient gardés et observés inviolablement, ainsi par la forme et manière qu'ils ont été gardés et observés jusqu'à présent, sans y rien changer ni innover ».

Rien dans tout cela ne nous renseigne sur le détail de ce qui est garanti. En fait, la stipulation de 1532 couvrirait une constitution coutumière non écrite, à la manière et d'ailleurs de même type que la constitution britannique moderne. Elle couvrirait une globalité connue sans en préciser les composantes. Seules deux règles sont établies par l'ordonnance française en ce qui concerne la puissance des Etats d'une part : « Cassant et annulant ce qui est contraire à leur consentement », et le droit

des gens d'autre part, en ce qu'il est formellement garanti qu'il ne sera créé aucune situation mettant un sujet breton dans le cas de ne pas pouvoir jouir des lois bretonnes.

Il nous est facile de mesurer les problèmes techniques que pouvait poser un tel laconisme, et ce d'autant plus que l'Union faisant nécessairement disparaître certains organes (Chancellerie, etc...) en créait d'autres (Gouverneur, etc...).

Cette lacune se trouve en grande partie comblée tant par les ordonnances royales, notamment celle du Plessis-Macé, en Anjou, de septembre 1532 (Dom Morice - « Preuves » - Tome III - colonnes 1000 à 1010), que par la comparaison et la référence faites au contrat de mariage d'Anne et de Louis XII. Il résulte de cet assemblage de textes un inventaire dont la substance est assez connue. Ces garanties ne constituent en fait, qu'un aspect secondaire du Traité, jouant le rôle du savon que l'on répand pour lancer un navire, en l'espèce l'Union de la Bretagne et de la France. Le Traité de 1532 est avant tout un acte de protection de la Nation bretonne, essentiellement de haute politique. Il n'avait nullement pour objet de rédiger une constitution, ce qui n'était d'ailleurs nullement dans les usages et les idées du temps, mais l'ironie du sort a voulu que ce soit cet aspect secondaire qui retienne l'attention, car il ne s'agit rien moins que de la première constitution écrite de l'Europe moderne. Son étude systématique est du plus haut intérêt, car c'est un cas rarissime d'Union *adultère* entre une démocratie de type nordiste, libérale et légaliste, avec un état sudiste, latinisant et despotique.

Il ne sera pas inutile de rappeler les points capitaux de ce Traité :

La nationalité bretonne s'y déduit, encore que ce concept n'ait pas alors reçu sa *formulation* qui nous est familière, dans ses expressions de style évidemment archaïque autant que par la trilogie des notions de droits, libertés et privilèges donnés comme acquis de tout temps, par l'ordonnance de Nantes d'août 1532, ainsi que le renvoi aux Chartes anciennes et jouissances immémoriales. Cette disposition fondamentale, dont l'importance ne saurait échapper car elle fixe un critère, est étayée par la première disposition du contrat de mariage d'Anne I et de Louis XII fixant la pérennité du style démocratique nordique de l'Etat fondé sur le principe de la repré-

sentation populaire. Le même acte garantissait l'intégrité territoriale, la treizième disposition de ce contrat stipulant que les conflits de limite pouvant s'élever entre la France et la Bretagne devront être tranchés par un tribunal paritaire ad hoc de magistrats français et bretons. L'épineuse question nantaise est résolue par la neuvième stipulation du même contrat qui présente : « ...Nantes qui est l'une des principales cités et forteresses dudit duché... ».

La question non moins embrouillée de savoir quelle est la capitale de la Bretagne est tranchée par l'ordonnance de Nantes d'août 1532, disposant que le fils de François I^{er} sera couronné « vray Duc » à Rennes qualifiée de « chef de la duché ». Ces termes sont corroborés par Bertrand d'Argentré et les historiens anciens à l'occasion des sacres. Ceci s'explique par l'accession au trône de la Maison de Rennes à la fin du X^e siècle, par la personne de Conan Le Tort, succédant à Alain Barbetorte en 972.

Les impôts ne pourront être levés que s'ils sont acceptés par les États, aux termes mêmes de l'ordonnance du Plessis-Macé d'octobre 1532 ; c'est la vieille règle des démocraties nordiques : « pas d'impôt sans vote ». Ce fait ne pose pas de problème, il en va de même quant à la réaffirmation de juridiction suprême, au judiciaire, du Parlement de Bretagne et de contrôle constitutionnel. Par sa prérogative d'enregistrement des actes royaux relatifs à la Bretagne qu'il rend inapplicables en cas de refus, son importance politique apparaît comme étant primordiale. Notons que le Parlement, très exactement la Chambre des vacations, rendit, en octobre 1789, un arrêt qui dispose que tous les actes de « la soi-disant Assemblée Nationale sont nuls de nullité absolue quant à la Bretagne », cette démarche constituait une application caractéristique de cette prérogative et il en résulte que depuis le début de 1789, il n'y a plus eu de loi française revêtue de la légitimité en Bretagne. Les Codes et Lois appliqués en Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles n'ont, de par cet arrêt, que le caractère d'actes de pur fait. En outre, si l'on se place à cet égard sous la double perspective du Droit international public et du Droit constitutionnel français, les législateurs français successifs ont violé leurs propres constitutions autant que les principes qui régissent les relations internationales, en méconnaissant la règle qui veut que les traités diplomatiques ne peuvent être modifiés, contrariés ou abrogés par une Loi

nationale quelconque. Par ailleurs, ainsi qu'il a été plaidé à Rennes le 14 décembre 1960 et à Quimper le 17 décembre 1961, l'Etat français moderne unitaire et centralisé est bien le même Etat que la fédération, pour ne pas dire le conglomérat, de provinces décentralisées ou autonomes d'avant 1789, de par la coutume internationale qui veut que l'Etat fédéral qui succède à l'Etat centralisé ait la même personnalité que son prédécesseur et vice versa, partant, il ne peut être excipé de la mutation de l'Etat français survenue en 1789 pour dire que le Traité de 1532 est caduc. A cet égard, l'on voit mal pourquoi la France se tenait pour liée au XIX^e siècle par tel traité conclu sous Louis XV au sujet de Terre-Neuve, donc avant 1789 ! La Chancellerie française n'a jamais été logique il est vrai... Sur ce point de Droit international, l'on peut se reporter à l'ouvrage fondamental du Professeur Lefur, « Etat Fédéral et Confédération d'Etats », pages 125 et 708.

Les questions militaires sont plus complexes. L'Edit du Plessis-Macé évoque purement et simplement les « Chartres anciennes et jouissances immémoriales » ! Le seul texte prévu en la matière est la septième stipulation du contrat de mariage d'Anne I et de Louis XII qui exempte les Bretons du « service de guerre » hors de Bretagne. La paix de 1493, notamment la proclamation de Montil-lez-Tours de novembre 1493, faisait renvoi aux ordonnances des ducs, ce qui avait peu de sens en l'espèce car l'armistice de 1493 ayant pratiquement anéanti, et pour cause, l'organisation militaire mise sur pied au temps de François II par le Chancelier Landais. Les événements nous renseignent mieux en la matière que les textes : Les Bretons n'étaient tenus qu'à la défense de leurs côtes et de leur territoire et ce, semble-t-il, de manière locale ou régionale. Ces levées de troupes ne pouvant être exercées qu'avec le consentement formel des Etats de Bretagne, c'est ce que rappela le comte de Botherel condamnant les inutiles et coûteuses levées de Chouans par les émissaires royalistes pendant la Révolution française. Le refus opposé en 1870 et tout au long du XIX^e siècle — ce qui avait suscité la création d'une armée spéciale de pacification de la Bretagne (« La Colonne Mobile ») — s'inscrit dans cette perspective. Notons que la proclamation spéciale de 1493 prohibait les réquisitions pratiquées par les troupes françaises et, de manière générale, par les autorités victorieuses ; elle ordonnait le paiement immédiat des objets saisis. Toujours au titre des problèmes militaires, on doit dire que 1532 n'est pas un terme, ni de

départ, ni d'aboutissement, tout spécialement en matière navale : l'Amirauté de Bretagne restait indépendante, raison pour laquelle Bertrand d'Argentré condamna Jacques Cartier qui commit une faute lourde en hissant une bannière royale française sur les territoires canadiens et non l'emblème à croix noire du « Convoi » breton dont il dépendait. Cette indépendance ne prendra fin qu'en 1626, date à laquelle le « Convoi » fut uni avec la « Navigation royale » par cumul des fonctions d'amiral de Bretagne et d'amiral de France, sur la tête du cardinal de Richelieu. Mais à cette date, la prestigieuse marine de guerre bretonne, objet de toutes les convoitises européennes, ne comportera plus un seul navire. L'objectif primordial de la conquête, la marine de guerre bretonne, s'était évaporé et n'avait pas profité au vainqueur.

Il est disposé de multiples manières que les Coutumes du duché, c'est-à-dire les lois civiles, seront maintenues. En fait, dès 1539, une révision des lois bretonnes, dans un sens romaniste et selon les idées des légistes royaux, fut arbitrairement effectuée. Cette réforme obéissait à l'ordonnance de Montil-lez-Tours, qui avait pour objet la rédaction de toutes les coutumes non écrites du royaume. Ce qui aurait dû la rendre inapplicable en Bretagne où les lois furent rédigées dès le XIV^e siècle. Une vigoureuse contre-attaque bretonne s'organisa, dont Bertrand d'Argentré fut l'âme, et qui aboutit en 1580 à la rédaction de la « Nouvelle Coutume de Bretagne ». Il prit la plus grande part à son élaboration et c'est lui qui en inspira l'esprit que résume le slogan argentré : « Que les Français aient leur Droit, nous, nous gardons nos Coutumes propres » (« Histoire de Bretagne »).

Autre point, fondé sur l'ordonnance du Plessix-Macé, confirmant d'ailleurs la neuvième stipulation du contrat de mariage de 1498 : l'organisation ecclésiastique catholique fondée sur les actes pontificaux de 1453 et 1478, dont il ressortait que nul évêque non breton ne pouvait être nommé en Bretagne et que la Bretagne, bien que dépourvue de métropole ecclésiastique depuis la chute de Dol, constituait une unité autonome. Encore que l'on ait de bonnes raisons de penser que si la Bretagne avait pu rester indépendante, la première ville spirituelle qu'était Tréguier à l'époque en serait devenue le Primatcat. Le fait que Robert Guibe, évêque de Tréguier, ait reçu le chapeau de cardinal le 1^{er} décembre 1505, tend à le faire penser. Cette séparation fut confirmée au Concile de

Tours de 1510 et par la clause d'inapplicabilité à la Bretagne du Concordat français de 1516. En outre, le Traité de 1532 ne pouvait affecter les législations pontificales qui n'étaient pas de son ressort. De même l'extension arbitraire du Concordat français de 1801 viole purement et simplement les législations religieuses antérieures qu'elle n'annule ni n'abroge. Elle crée un état de nullité absolue du fait ecclésiastique actuel résultant de cette extension pratiquée par la seule autorité temporelle légiférant en un domaine qui, en tout état de cause, échappait à sa compétence, la papauté n'ayant pas abrogé les règles de 1510 et 1516. En revanche, l'érection de Rennes au rang de Métropole à la fin du XIX^e siècle est valide, car pontificale.

Un autre problème se pose, à savoir que des députés bretons auraient dénoncé le Traité de 1532 aux Etats Généraux de 1789 et que depuis des députés bretons siègent dans les Assemblées françaises et que, de manière générale, la population bretonne ainsi représentée semble acquiescer de fait à l'annexion de la Bretagne. A cet égard, il importe de rappeler, qu'outre la cassation des actes contraires à la volonté des Etats de Bretagne, une procédure de révision constitutionnelle était formellement prévue par la septième disposition du contrat de mariage de 1498, exigeant le concours des Etats et du Parlement, et que l'ordonnance de Nantes de 1532 condamnait à priori les innovations préjudicant aux droits de la Bretagne. En 1789, pour anéantir le Traité de 1532, il eut fallu recourir à cette procédure, cela n'a pas été fait. Les députés bretons qui siégèrent aux Etats Généraux de 1789 étaient invalidés par un arrêt du Parlement, du mois de mars, ordonnant que *tout représentant de la Bretagne à une assemblée étrangère soit mandaté par les Etats*. Cet arrêt disqualifie de la même manière tous les députés qui leur succédèrent jusqu'à nos jours. Il est fondé sur la lettre de la Convention de 1532 et il se justifie si l'on considère les exigences de la démocratie véritable en fait de représentation du Peuple. En outre, les députés aux Etats Généraux avaient un mandat impératif, ils n'étaient pas représentatifs hors des prescriptions de leur « Cahier de Doléances ». Or aucun Cahier de ce genre ne donnait mandat pour renoncer aux droits de la Bretagne. Ce n'est pas un mystère pour le public cultivé, en Bretagne, que ces députés virent leur refus réel, du 4 août 1789, de renoncer aux droits de leur Patrie interprété comme une acceptation par le renégat breton Le Chapelier, dont le nom

et le souvenir restent liés, en France, à la loi interdisant le syndicalisme. A aucun moment, ainsi que le soulignèrent tous les historiens, les Etats de Bretagne, seuls compétents, ne furent appelés à ratifier, et pour cause, cette prétendue Renonciation bretonne.

Qui plus est, le comte de Botherel, en qualité de Procureur général, Syndic des Etats de Bretagne, exerçant des pouvoirs constitutionnels dont la validité est indiscutable, dans la « *Protestation au Roi et au Public* », publiée en mars 1791, à Southampton, manifesta de manière irréfutable le refus des Etats (cf. « *Ar Vro* », n° 3).

EN CONCLUSION : Le Traité de 1532 fut un point d'équilibre entre deux forces opposées, ce fut de part et d'autre un jeu de dupes, dont l'Etat français sortit finalement vainqueur. Les rédacteurs bretons en soulignèrent les causes de nullité dues à la violence qui en avait déterminé la confection et l'idée de répudier un jour la suggestion les animait seule. Il va sans dire que la chancellerie française supputait déjà l'anéantissement à venir des libertés qu'elle ne pouvait faire autrement que garantir sous peine de voir échouer l'Union, cela se fit même avec beaucoup de cynisme, si l'on en juge par les termes de d'Argentré. Monteil et Le Bozech, les leaders anti-unionistes, ne nourrissaient aucune illusion à cet égard lorsqu'ils déclaraient : « ...avec un roy aussi puissant il n'y avait ordre les choses faictes (l'Union) d'empêcher qu'il (le roi) n'en fist ce qu'il voudroit ».

La chute du Traité d'Union a ouvert un abîme juridique qui nous replace, en droit pur, cela va sans dire, dans la situation préexistante à l'année 1488 où fut perdue la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Les droits nationaux étant reconnus universellement comme imprescriptibles et incessibles, l'état de fait actuel ne peut être qu'un état de fait pur, nul par essence, n'étant pas de nature à nover, c'est-à-dire à dénaturer les droits de la Bretagne, à moins que la Bretagne cessât d'être elle-même, ce qui ne saurait être prouvé autrement que par l'argumentation d'un co-contractant malhonnête dont les moyens n'auraient aucune chance d'être retenus par une instance internationale si la possibilité s'offrait d'amener l'une d'elle à statuer sur ce que Bertrand d'Argentré désigna par un vocable qui nous est resté, « Le Problème Breton », et selon la vieille formule, « Ce serait justice ».

On objectera que le Traité de 1532 n'a plus de valeur qu'en droit pur et n'a qu'une signification académique échappant à toute réalité politique. Cela est vrai, mais il n'en demeure pas moins qu'il constitue une somme de principes de Liberté et de Droit dont la négation aboutit à la répudiation de tout concept de Société civilisée, et son évocation constitue, par cela même, un Symbole redoutable. La Réalité politique elle-même est sujette à progression ; si l'on considère les décisions de l'Assemblée parlementaire européenne, l'on constate que le Cadre institutionnel de 1532 correspond au Cadre qui sera celui de l'Union des Communautés Européennes, au terme de l'Intégration.

La vieille « Charte », hier rempart de la liberté de nos pères, fantôme des consciences ténébreuses d'aujourd'hui, peut bien être la voie d'un Avenir de Résurrection.

Gérard TOUBLANC.

Pour aider la langue bretonne...

Pour aider les éditions bretonnes...

Quêlez pouz

KUZUL AR BREZHONEG

Envoyez vos oboles à son secrétaire

Lili MORVEZEN, 6, avenue de la Gare,

Concarneau — C. C. P. 1316-63 Nantes

KUZUL AR BREZHONEG groupe :

revue *Al Liamm*, éditions *Al Liamm*, *Hor Yesh*, *Preder*, *Skol*, *Barr-Heol*, éditions de la Bible, *Skol Ober*, Section bretonne du Congrès Celtique International, Camp des Bretonnants, *Ar Bedenn evit ar Vro*, Union des Ecrivains Bretons, etc..., etc...

AIDEZ LES ÉCRIVAINS BRETONS !

AIDEZ LES DÉFENSEURS DE LA LANGUE BRETONNE !

AIDEZ LES ENSEIGNANTS BRETONS !

L'Emsav et l'Eglise

L'ATTITUDE de l'Emsav à l'égard de l'Eglise, ou plus exactement de ce que l'on pourrait appeler la politique de l'Eglise, n'a jamais pu se départir d'une certaine défiance qui se traduit à l'occasion par des insinuations pénibles et inconsciemment injurieuses pour les Chrétiens.

Beaucoup d'entre elles proviennent de préjugés ou d'interprétations erronées sur le but et le rôle vrai de l'Eglise ; et il arrive que l'opposition ou la contradiction de certaines critiques expriment l'incohérence et la fragilité des reproches. Au début du siècle, pour un peu, on reproche au clergé d'accaparer la langue bretonne dans la prédication, le catéchisme et le chant d'église et d'en faire ainsi l'expression de la « réaction » (cf *Ar Vro* n° 14). Aujourd'hui, indifférents, ou même anticléricaux, ne manquent pas de reprocher sévèrement l'abandon du breton dans le catéchisme, dans la prédication et dans les cantiques. La qualité des censeurs amène le sourire !... Autrement dit, quelle que soit l'attitude du recteur, il n'échappe pas au blâme. Il est vrai que cette surveillance soupçonneuse est une reconnaissance implicite de l'influence qu'on attribue, à tort ou à raison, au clergé, même là où la pratique religieuse est assez quelconque.

Quelle que soit la justesse des critiques dans tel ou tel cas précis, due à l'attitude non de l'Eglise, mais d'un homme ou d'hommes d'Eglise, dans leur principe elles portent à faux. Les attitudes successivement différentes de l'Eglise tiennent d'une solide logique interne attachée à son essence et aux buts qu'elle doit poursuivre. Enseigner la foi chrétienne en français à une population exclusivement bretonnante il y a cent ans eût été un défi au bon sens ; et le prêtre qui, par paresse ou négligence, le faisait manquait à son premier devoir. Enseigner la foi chrétienne en breton à une population qui le comprendrait mal serait aussi indéfendable aujourd'hui : le prêtre n'est pas là pour parler breton ou français, pour faire prier en breton ou en français, mais pour faire connaître et aimer Dieu au peuple dont il a la charge. Que, de fait, tel

prêtre se trompe sur un choix précis, qu'il interprète mal, ou au gré de sa facilité, des directives ambiguës parce que générales, ne change pas la doctrine même de l'Eglise, rappelée en maintes circonstances par les derniers papes. Il appartient aux chrétiens pratiquants (mais évidemment pas à ceux qui vivent en dehors de l'Eglise) de rappeler cette doctrine à qui de droit et au besoin de se grouper pour en réclamer l'application de tout leur pouvoir auprès de l'autorité légitime. Leur intervention faciliterait même parfois le travail d'un recteur en peine d'arguments pour répondre aux plaintes injustifiées et au snobisme de ces jeunes perruches qui ne veulent plus d'une langue jugée vieux jeu par leurs cervelles d'oiselles...

*
**

Dans la même ligne, boycotter ou boudier une revue du Mouvement breton pour son caractère explicitement catholique est une expression de fanatisme à rebours et de sectarisme qui n'a rien à voir avec la cause bretonne. Etant donnée la diversité de la population bretonne, comment peut-on être surpris que chaque catégorie tienne à s'exprimer ? Quand c'est dans une revue française, nul ne le trouve mauvais ; quand c'est dans une revue bretonne, les critiques surgissent aussitôt, comme si ceux qui se proposent un idéal différent se jugeaient attaqués. Cette incohérence est due sans doute à la faiblesse de la production littéraire bretonne. Si une revue française ne plaît pas, on ne s'y abonne pas ; et c'est tout. Un militant breton se juge moralement tenu de s'abonner aux quelques revues qui forment l'éventail du Mouvement. Comme ses sentiments intimes ne changent pas avec l'article qu'il lit, ses nerfs sont à vif : il lui arrivera facilement de mal comprendre parfois l'article, plus souvent les intentions de l'auteur. Ce n'est pas parce qu'une revue catholique expose sa doctrine sans détours qu'elle condamne ceux qui voient les choses autrement. Or, avec quasi-certitude, dans les mois qui suivent, une autre revue bretonne publie une « réponse » comme si l'exposé d'une doctrine religieuse était a priori en elle-même une attaque ou un acte de prosélytisme latent, à contrecarrer immédiatement.

Le problème est plus aigu dans les revues qui prétendent à la neutralité. Dans l'Emsav, neutralité ne signifie pas grand chose sur le plan politique, où on s'entend à peu près sur les

buts sinon sur les méthodes ou les étapes. Neutralité ici n'a donc de sens que religieux, dans la mesure même où elle est concevable. La neutralité négative ferme trop de voies pour conduire à quoi que ce soit de constructif, la vie n'étant pas faite de négations. La neutralité positive, c'est-à-dire l'acceptation loyale que d'autres puissent exprimer une opinion différente, exige, pour être supportable, une réciprocité absolue du respect d'autrui. Un article ou un élément d'article qui va choquer une partie des abonnés de la revue n'a pas sa place dans cette revue. C'est bien pourquoi toute revue qui prétend à la neutralité, surtout religieuse, joue sur la corde raide et que ce type de revue est très rare. (En France par exemple, les revues dites d'intérêt général sont nettement orientées : la facilité qu'un abonné a de changer de revue impose au directeur le choix d'une orientation précise qui attire toujours davantage le lecteur.) Un catholique breton ne demande rien d'autre à une revue bretonne qui se dit neutre que le respect de ses convictions par tous les collaborateurs de la revue, et donc a fortiori le respect de son Eglise : loin d'être une exigence saugrenue, c'est une simple question de politesse et de respect de la personnalité humaine. Ce n'est pas pour autant couper court à toute critique ou à tous problèmes philosophiques ou idéologiques, qui jouxtent souvent les problèmes religieux ; c'est en maintenir plutôt l'expression dans les limites de la liberté (le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui). Une revue qui se doit d'éviter ainsi certains sujets brûlants peut perdre en intérêt et écarter les polémiques. Encore faut-il se rappeler que souvent une polémique détruit plus qu'elle ne construit : elle n'offre guère d'intérêt qu'à l'initié qui l'a suivie depuis le début ; et elle finit par lasser.

*
**

Une des critiques les plus virulentes et le plus fréquemment adressées par l'Emsav à l'Eglise est de se faire le gendarme spirituel du pouvoir. Une expression triviale traduit bien l'amertume en face des volte-face à l'égard des pouvoirs publics : « elle est toujours du côté du manche ». L'Emsav n'a donc pas à compter sur elle ; mais, en cas de succès, l'Eglise ne manquera pas de voler au secours de la victoire. Cette accusation d'hypocrisie est un hommage indirect et bien involontaire à l'Eglise puisqu'elle conduit à reconnaître que

l'Eglise n'a que faire de s'attacher à un régime ou un pouvoir, son but n'étant pas d'ordre civil. Sa doctrine a toujours été d'accepter le pouvoir établi, sans même s'occuper de sa légitimité foncière ou de la légalité de son installation ; pour elle, un pouvoir est à considérer comme établi dès l'instant qu'il a, dans les circonstances présentes, pris la charge d'assurer le bien commun.

Tant que Pétain a été le maître en France, l'Eglise a reconnu Pétain ; le jour où de Gaulle a pris le pouvoir, elle a reconnu de Gaulle ; et ainsi de suite. Elle considère que ce n'est pas son affaire de prendre parti ; et au cours de l'Histoire, elle a même accepté bien des pouvoirs qui la persécutaient. Quand l'Angleterre dominait l'Irlande, la hiérarchie ecclésiastique irlandaise reconnaissait l'autorité de Londres et ne pouvait, elle, encourager la révolte, quels que fussent les sentiments intimes des prêtres irlandais. Quand l'Irlande est devenue maîtresse chez elle, la hiérarchie irlandaise a évidemment reconnu et appuyé le gouvernement de Dublin, et dans l'un et l'autre cas en vertu du même principe. La doctrine n'a pas changé, c'est le point d'application de la doctrine qui a changé. Si quelque jour la Bretagne devient maîtresse chez elle, le gouvernement breton peut être assuré d'être accepté par l'Eglise... le lendemain, mais pas la veille ! Ce n'est pas la hypocrisie ; et, s'il en était autrement, on aurait le droit de reprocher à l'Eglise d'être infidèle à son but et de s'occuper de ce qui ne la regarde pas. Pour un Chrétien, cela veut dire que certains problèmes politiques sont plus compliqués que pour les autres ; pour un non-Chrétien, cela veut dire qu'il lui serait illusoire de compter sur l'appui d'une force qui doit rester en dehors de son combat. Les erreurs ou les faux pas qui, maintes fois, se sont produits de la part de tel ou tel chef religieux sont des erreurs humaines, que l'on a le droit de réprover ; elles n'atteignent pas le fond même de la doctrine.

*
**

La nomination en Bretagne d'évêques non-Bretons a toujours douloureusement surpris et même scandalisé nombre de Chrétiens sincères. A l'époque où le peuple chrétien désignait ses chefs par élections, le problème ne se fût pas posé : la modalité actuellement pratiquée peut un jour se modifier sans que rien soit changé à l'essence même de l'Eglise. La politique

romaine (car il y a une politique romaine) est d'éviter les accrochages avec les pouvoirs civils. C'est pourquoi, l'Eglise tolère qu'un gouvernement dise son mot dans la nomination des principaux dignitaires ecclésiastiques (plus ou moins d'ailleurs suivant le caractère de ce pouvoir civil). Conclusion paradoxale : plus un gouvernement est chrétien, plus l'Eglise cède pour ne pas le contrarier. Avec un gouvernement indifférent ou anticlérical, elle prend ses coudées franches. Ainsi, au lendemain de la Séparation unilatérale de l'Eglise et de l'Etat et de la suppression de la nonciature en France, l'Eglise s'est jugée totalement libre de ses choix épiscopaux et n'a pas cru devoir consulter un pouvoir qui se moquait d'elle. C'est l'Etat lui-même qui s'est rendu compte qu'il avait joué perdant et qui rétablit ambassade et nonciature. Comment s'étonner que l'Eglise, à la veille d'une nomination épiscopale, cède devant une pression gouvernementale si elle ne rencontre en face aucun mouvement d'opinion, aucune pression populaire qui crierait que le peuple breton ne sera ni indifférent ni insensible au choix qui va être décidé ? Combien de personnalités, combien d'associations bretonnes ont pris la peine de faire entendre leurs voix à Rome, lors des dernières nominations connues, tant pour présenter leur désir que pour exprimer leur satisfaction ou leur regret ? La faute est-elle donc à un pouvoir spirituel qui se plie aux contingences humaines ou à la négligence des Chrétiens bretons ? C'est une erreur de croire que les interventions, même apparemment fragiles, sont inutiles. L'Eglise a montré souvent qu'elle tenait compte du sentiment populaire au risque de difficultés avec les pouvoirs publics.

*
**

« L'Eglise se fait encore l'auxiliaire du pouvoir civil quand le chef religieux intrônise dans sa paroisse statues de Saint Louis ou de Jeanne d'Arc, accroche au chœur un « drapeau du Sacré-Cœur », intrusion intolérable d'un patriotisme cocardier dans un domaine spirituel où il n'a pas sa place. Heureux encore quand Saint Gwennolé ou Saint Hervé n'est pas expédié à la sacristie ou dans les combles du presbytère. »

La difficulté est que la vie humaine ne se découpe pas en tranches imperméables et qu'il y a interpénétration inévitable de tous les éléments qui la composent. Il n'est pas

du tout sûr que, partout, le recteur ait installé de son propre chef drapeaux et statues en question et n'ait pas cédé à une pression incoercible de toute une catégorie de paroissiens. S'il a agi par conviction personnelle, il n'a peut-être pas raison ; si non, peut-on vraiment lui reprocher d'avoir cédé à la pression populaire ? Quand le peuple breton exigeait dans ses églises statues et vitraux de saints bretons, c'est que ces images répondaient chez lui à une conviction intérieure ; le drame est qu'aujourd'hui ce peuple, à la suite d'une propagande perfide et tenace, perd chaque jour un peu de son caractère et de sa personnalité et que ces images extérieures, exigences mouvantes, ne font que traduire la baisse de la vitalité bretonne. La complicité du clergé en cette baisse est bien superficielle, bien que réelle parfois : il s'aligne, souvent un peu vite et pas toujours à raison, sur la vie courante : c'est celle-ci qu'il faut d'abord changer. Une réaction d'un groupement solide de fidèles suffirait, maintes fois, à redresser une situation déplorable. C'est trop simple de rejeter sur le clerc les conséquences de l'inertie des fidèles.

*
**

« Le Pays de Galles a sauvé sa langue, car il a eu la bonne fortune de passer au protestantisme qui accepte la langue populaire dans la vie liturgique : dommage que la Bretagne... »

Cette assertion demanderait à être sérieusement nuancée. Il n'est pas vrai qu'une religion, quelle qu'elle soit, ait une puissance telle qu'elle puisse assurer la survie ou la mort d'une langue. Il serait plus vrai de rappeler simplement que les nombreuses éditions nécessaires de la Bible en gallois ont facilité le démarrage de la langue littéraire galloise et que le chant choral religieux a développé le goût musical gallois. Et tout autant que prêches et cantiques en Galles, catéchisme, prédication et cantiques ont été donnés en langue populaire en Bretagne bretonnante. Il est pour le moins hasardeux de voir partout dans leur abandon une cause de l'affaiblissement du parler breton : ce n'est souvent qu'une conséquence inéluctable.

A supposer que l'assertion précitée fût exacte, ce qui est loin d'être prouvé, un catholique sincère ne mettra jamais en balance sa foi chrétienne et sa foi bretonne. L'Eglise étant par proposition catholique, c'est-à-dire de tous les peuples et de

tous les pays, il mettra tout son effort à chercher les conciliations nécessaires et à réclamer les mesures qui s'imposent. Un Catholique breton a le droit de croire que le rayonnement mondial de la catholique Irlande, qui se vit offrir une présidence de l'O.N.U., est autrement puissant que celui de l'Ulster protestant, qui a choisi le maintien de la servitude, et d'un Pays de Galles ou d'une Ecosse qui ne cherchent guère à secouer le joug britannique. Est-ce donc par hasard que le seul pays celtique qui ait conquis son indépendance, et ainsi acquis pour l'avenir les meilleures chances de sauvegarde de sa personnalité, soit l'Irlande catholique ? On accepte volontiers que les pays celtiques protestants aient fait passer leurs convictions religieuses avant leurs convictions nationales ; mais on souhaiterait que les convictions religieuses de la Bretagne eussent capitulé devant des exigences nationales. Curieuse logique !

*
**

Ces quelques lignes sur les problèmes que peuvent poser à un Catholique l'action bretonne, l'idée bretonne, la langue bretonne dans leurs rapports avec sa vie chrétienne, aideront à écarter les idées toutes faites, admises sans contrôle, ou les généralisations hâtives, et à ne pas prêter, à tort et à travers, à l'Eglise une volonté de puissance en un domaine qui n'est pas le sien et qu'elle ne revendique pas.

J. Kanaber.

« Les obstacles de fond à l'industrialisation de la Bretagne : coût de l'énergie, coût des transports (dont l'infrastructure est déficiente), ne sont pas levés. Ils semblent même devoir s'aggraver si la nouvelle tarification S.N.C.F. est appliquée cet été telle qu'elle est prévue... »

Alain MURCIER
(Le Monde, 29-30 avril)

Congrès Celtique International

LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL, qui s'est tenu à Tréguier du 18 au 22 août, laissera à tous les participants un souvenir inoubliable : il a marqué, dans l'histoire du Mouvement breton d'après guerre, le début d'une nouvelle période. Ce Congrès est mieux que le couronnement d'un travail acharné : c'est un commencement, un départ sur « la route au but lointain ». L'assistance au Congrès a été nombreuse, choisie, jeune, enthousiaste. Les amis qui n'ont pu y venir — et encore plus ceux qui auraient pu y venir et ne l'ont pas fait — ne cesseront de le regretter.

Les délégations de Celtie d'Outre-Mer ont été parmi les plus importantes qui fussent jamais venues en Bretagne. Délégation irlandaise de 24 personnalités, dirigée par le Président du Sénat irlandais, Liam O Buachalla, et le sous-secrétaire d'Etat aux Finances, Maire Bhreathnach, et comprenant de vieux amis de la Bretagne tels que Oscar MacUillis, principal d'un collège dublinois où tout l'enseignement est donné en irlandais, et Donn Platt, traducteur aux Chambres irlandaises. Délégation écossaise de 18 personnalités, dirigée par Dohmna Grand, l'un des animateurs de « An Comunn Gaidhealach ». Délégation galloise de 25 personnes, dirigée par Mrs. Eluned Bebb, veuve de Ambrose Bebb, bien connu en Bretagne, et par Miss Priscie Roberts, ancienne secrétaire du Parti Gallois. Délégation cornique de dix personnes, dirigée par Richard Jenkin et Audrey Randle Humphreys. Aucune délégation n'avait malheureusement pu venir de l'île de Man. Quant à l'assistance bretonne, elle était d'importance et de qualité à la fois.

Plusieurs jours avant le Congrès, des équipes de jeunes, sous la direction de Françoise Thévenet et de Per Denez, s'occupèrent à organiser la permanence qui resta ouverte pendant toute la durée du Congrès, surmontée d'un énorme panneau en trois langues : CELTIC CONGRESS OFFICES — KENDALC'H KELTIEK : SEKRETOURVA — PERMANENCE.

Le Congrès débute le Samedi soir, par un repas en commun et une réception fort animée donnée dans l'une des salles du Lycée de Tréguier. Les délégations furent présentées aux Congressistes au cours d'une soirée dirigée par Kerlann : on y fit, on y refit, connaissance, et le tout se termine, comme il se doit, par des chants et des danses.

La journée du Dimanche 19 août s'est ouverte par un service protestant célébré par le Révérend Caradoc Jones, de Paimpol. Il était émouvant d'entendre ce vieillard, missionnaire pour sa foi, parler, en breton et en gallois, à ses frères celtes, et l'assistance, nombreuse, fut impressionnée par la simplicité et la ferveur du service. Le premier chant fut celui du *Bro-Gozh va Zadoù* : n'est-ce pas le

Révérend Jenkin Jones, missionnaire en pays bigoudenn et douar-neniste, qui en donna la première version ?

A 10 heures, la grande salle de la Mairie était envahie par les Congressistes pour le Vin d'honneur offert par la Municipalité, qui, disons-le tout de suite, fit, de bout en bout, fort bien les choses. Parmi les personnalités amies se trouvait le général Vallerie, qui avait tenu à venir spécialement pour l'ouverture du Congrès. Le maire, M. Nicolas, prononça une excellente allocution, à laquelle répondit le Président du Congrès, Per Denez.

A la sortie de la Mairie, un groupe de six jeunes hommes, en kabig, portant six gigantesques drapeaux des pays celtiques, prit la tête du cortège vers la cathédrale. Et lorsque Alan Kochevellou, sonnait un impressionnant air de marche, donna le signal du départ, plus d'un ne put retenir une larme d'émotion en voyant flotter, en tête du cortège, le « noir-et-blanc » breton à côté du tricolore irlandais. L'entrée dans une cathédrale comble, au chœur orné des drapeaux des neufs évêchés, restera pour tous un souvenir exaltant. Le R. P. Chapel, supérieur des Jésuites de Quimper, prononça un très beau sermon — en breton — et le curé-archiprêtre, M. Bolloch, lut, — en breton, — l'épître et l'évangile ; commenta — en breton — la messe que célébrait l'abbé Le Floch, et entraîna la foule pour le chant des cantiques bretons qui avaient été distribués à l'assistance. Dans le chœur, parmi un nombreux clergé, on remarquait le chanoine Gloaguen, représentant l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Kerveadou, empêché. Un hymne irlandais fut chanté par Eadaoin Ni Choileain et Cait Ni Chonchobhair, et la délégation galloise chanta, en un chœur magnifique, un très bel hymne, symbole de l'union des Chrétiens sous le signe de la Celtie.

Après la messe, devant la cathédrale, une danse rassembla la foule : car le Congrès resta toujours sous le signe de la joie et de la jeunesse.

L'hôte d'honneur du Congrès, à midi, était notre ami Jarl Priel. Jarl, bon pied bon œil malgré les ans, suivit d'un bout à l'autre les travaux du Congrès. Un autre vétéran des lettres bretonnes s'y trouvait aussi d'ailleurs : Fañch Eliès-Abeozen, qui sembla retrouver une seconde jeunesse. Une promenade conduisit, l'après-midi, les Congressistes jusqu'à Plougrescant — et faut-il dire qu'en cet été pluvieux, le Congrès fut gratifié d'un ciel toujours serein et d'un soleil toujours resplendissant ? Au soir, le Président du Comité local, M^e Morvan (qui venait de recevoir du sous-préfet de Lannion une lettre de vœux pour le Congrès) était à la table d'honneur. Puis-je regretter, à ce propos, qu'il fût impossible de faire prendre leurs repas ensemble aux très jeunes et aux... moins jeunes. Mais je comprends bien qu'il y eût des problèmes matériels et... financiers insolubles. Quoi qu'il en soit, la jeunesse envahit, pour la plus grande joie des religieuses, les réfectoires de l'Hôpital, alors que les autres Congressistes remontaient à la salle du Restaurant des Routiers, dont la décoration valait... quelques millions : des toiles de Lenost.

La première soirée, dans le Cloître, allait donner le ton au Congrès. Tout contribua à son succès. La douceur d'une belle nuit d'été comme la beauté du cadre. Et c'est un concert de premier

choix que donna Jef Le Penven, avec le concours du Quatuor de Madame Montier-Hermer et du Hautbois de M. Thomas, avec le concours aussi de chanteuses et chanteurs écossais, irlandais et gallois. J'avoue ne pas comprendre grand chose à la grande musique. Mais ce concert fut pour moi une révélation. Jef Le Penven, qui avait spécialement composé un quatuor pour le Congrès, s'est affirmé une fois de plus comme le meilleur de nos musiciens modernes. L'assistance apprécia son talent. Et dans la salle se trouvaient, en plus de M. Nicolas, maire, et de M. Bolloch, curé, qui suivirent avec ardeur toutes les manifestations du Congrès : le député des Côtes-du-Nord, M. Pierre Bourdellès ; le sénateur des Côtes-du-Nord, M. Cornu ; un secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, M. Jaujard ; le sous-préfet de Lannion. La présentation du concert était assurée, comme elle le fut chaque soir, par Alan ar Berr, du T. N. P. et de la Télévision, en breton, anglais et français. Le concert fut enregistré par Radio-Bretagne et par la Maison Wolf, de Quimper.

A ce propos, je dois dire tout de suite que la Radio et la Presse firent très bien leur travail. Le correspondant du « Télégramme », M. Moreau, et les correspondants d'« Ouest-France », MM. Manach, Capitaine et Lasbleiz, ont rendu compte des travaux et des festivités du Congrès avec conscience et avec talent. Ils ont assuré la diffusion des nouvelles les plus importantes — comme par exemple l'appel à l'U.N.E.S.C.O. qui est passé dans « Ouest-France » en page régionale. Radio-Eireann a suivi la totalité des travaux du Congrès et son reporter, Proinseas O Conjuain, a procédé à de nombreux enregistrements et interviews. La BBC a interviewé de nombreux congressistes. L'Agence Reuter a régulièrement suivi les travaux et s'est fait l'écho de l'appel à l'U.N.E.S.C.O. et des discussions sur le Marché Commun. La Télévision a enfin filmé la dernière soirée du Congrès. D'autre part, les travaux du Congrès ont été enregistrés dans leur totalité et seront publiés avant la fin de l'année par la revue PREDER de Châteaulin.

Les travaux du Congrès ont commencé le Lundi matin, à 9 h. 30, dans la grande salle de la Mairie, pleine à craquer, et décorée des drapeaux des nations celtiques. Les travaux ont été ouverts par Per Denez, qui a d'abord donné lecture de messages de sympathie adressés par diverses personnalités : par le Président de la Section Manxoise, M. David Craine ; par des personnalités flamandes et catalanes, M. Liam O Buachalla transmit un message de sympathie de M. Frank Aiken, ministre des Affaires Etrangères d'Irlande : « M. Aiken, ministre des Affaires Etrangères, m'a autorisé, » dit-il, « à transmettre ses meilleurs souhaits au Congrès Celtique de Tréguier. Il espère que les travaux du Congrès contribueront à améliorer la position des langues celtiques et il termine en envoyant ses cordiales salutations au Président, Per Denez, au Comité Exécutif et à tous les délégués ».

La séance d'études du matin a été consacrée à l'étude de « la situation des langues celtiques dans l'enseignement et l'édition ». Oscar MacUillis a parlé pour l'Irlande, Donald Grant pour l'Ecosse, Mrs. Eluned Bebb pour le Pays de Galles, Ronan Huon pour la Bretagne, et Hugh Miners pour la Cornouaille, Richard Jenkin, de

la délégation cornique, était président de séance. L'interprétation et le secrétariat étaient assurés par les jeunes membres du Congrès — et l'on doit remercier particulièrement pour leur aide : Roparz Debrouse, Alan ar Berr, Gwennig ar Beg, Mona Maze, Yann-Ber Piriou, Mari-Elen Maze, Armel Keraod, Ronan Jolais, Erwan Evennou, Marivonig Kemere, qui ont accompli, dans des conditions souvent difficiles, un travail indispensable.

Les interventions des délégués au cours de ce Congrès furent toutes, comme leur publication permettra d'en juger, de très haute qualité. Je note cependant que les interventions des délégués bretons furent d'une importance particulière : solidement charpentées, elles ont été des contributions marquantes au succès du Congrès. Un seul regret, au sujet de ces séances de travail : les délégués d'un pays celte, en particulier, ne surent pas respecter l'horaire qui leur avait été indiqué : ils empêchèrent ainsi la discussion, en fin de séance, de se dérouler comme elle l'aurait dû. Et tout le monde le regretta.

Le repas du lundi midi fut sous la présidence d'honneur du docteur Grall, de Rennes. « Ne convenait-il pas, » déclara Per Denez, « d'honorer cet homme fidèle et courageux, qui fut notre ami, notre allié, à une époque où l'on ne donnait pas cher de l'avenir d'Al Liamm et de Kuzul ar Brezhoneg. » Et dans une improvisation émue, le docteur Grall rappela ses souvenirs de séjour en Celtie d'outre-mer.

L'après-midi, séance de travail sur le thème : « *La littérature moderne dans les diverses langues celtiques* ». L'exposé du Rev. T. M. Murchison fut lu par Donald Grant, Miss Rhiannon Davies Jones parla pour le Pays de Galles, Maodez Glanndour pour la Bretagne, et Donn Piatt pour l'Irlande. Maili Nic an-t-Sealgair fut une très compétente présidente de séance.

Une séance de travail de deux heures réunit alors le Comité International du Congrès. Plusieurs questions importantes furent débattues au cours de cette réunion privée.

Le repas du soir eut lieu sous la présidence de l'Abbé Klerg, ancien président du Kuzul ar Brezhoneg, et au Cinéma du Trégor, sous la présidence d'honneur de Liam O Buachalla, furent ensuite présentés deux films irlandais : MAN OF ARAN et MISE EIRE. On peut regretter, pour MISE EIRE, qu'un commentaire n'eût pas accompagné la totalité du film : sa beauté et sa perfection technique en furent cependant appréciées et une tempête d'applaudissements salua la montée du drapeau irlandais sur la Grande Poste de Dublin lors de l'insurrection de 1916.

La séance de travail du Mardi matin avait pour thème : « *La position des langues celtiques dans l'Etat et la Société* ». Les orateurs furent : M. Victor John pour le Pays de Galles, Yann Sicard pour la Bretagne, Richard Jenkin pour la Cornouaille, Liam Daibhis pour l'Irlande, May MacMillan pour l'Ecosse. Maire Ni Scolaidhe dirigeait la séance.

Le repas du midi fut sous la présidence d'honneur de Per Roy, délégué officiel de Kendalc'h, qui, en une vibrante allocution,



(Actualités Mondial Photo)

LA PERMANENCE



(Photo Gwenael Maze)

Devant la permanence...

On reconnaît : Y. BOUESSEL DU BOURG, Iain HUME, Gwennig AR BEG, Abbé DUBOURG, P. ROY, délégué de Kendalc'h, D' LAURENT, Yann TALBOT, Y. B. PIRIOU, Abbés KERRAIN, KLERG, AR BARS, Marivonig KEMERE, Maodez GLANNDOUR, Mme DE BELLAING, A. ALLAIN.



(Photo Y. Ch. Veillard)

QUELQUES JEUNES AU CONGRES DE TREGUIER



(cliché l'Avenir)

FANCH ELIES (Abeozen) et ABANNA à un Camp Bretonnant



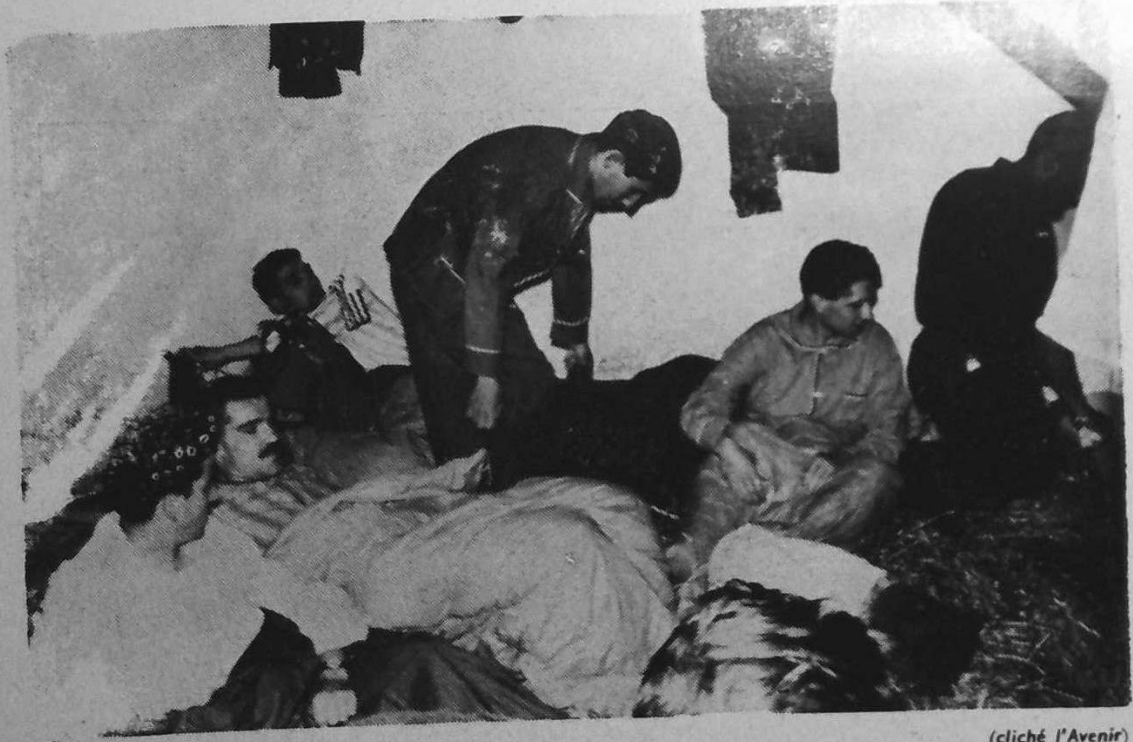
(cliché l'Avenir)

Sant-Nikolas-ar-Pelem - *Ecole d'Eté des Bretonnants* : quelques participants



(cliché l'Avenir)

Jeunes du M. O. B., au stage d'études de Garlan



(cliché l'Avenir)

Chambrée au Camp des Jeunes du M. O. B., à Garlan



(Actualités Mondial Photo)

Jarl PRIEL et Andrée LE GOULH
s'intéressent à la littérature moderne



(Photo Y. Ch. Veillard)

Un coin de la salle des conférences.

On reconnaît : le D^r LAURENT, Jarl PRIEL, Maodez GLANNDOUR,
le D^r GRALL, Hugh MINERS, G. KOCHEVELLOU, Erwan EVENNOU,
Vefa DE BELLAING, etc...



(Actualités Mondial Photo)

La foule pendant l'exécution des hymnes nationaux des Pays Celtes



M. O. B. partout ! Dans la tribune officielle, les autorités
contemplant les tracts M. O. B. d'un air pensif !



ALAIN LENOST

RUE A TREGUIER



ALAIN LENOST

REVIVRE

retraca les étapes de sa vie de militant breton dans le contexte de sa vie laborieuse.

L'après-midi, sous la présidence de M. Tony Edwards, se déroula la session consacrée aux « *Mouvements en faveur des langues celtiques* ». Les orateurs furent : Gi Etienne-Abanna pour la Bretagne, Hugh Miners pour la Cornouaille, Maire Bhreathnach pour l'Irlande, T. Gwynn Jones pour le Pays de Galles. Puis, après un arrêt de quelques minutes seulement, commença l'Assemblée Générale du Congrès, sous la présidence de Per Denez. Une minute de silence fut observée à la mémoire des membres du Congrès décédés au cours de l'année, dont le D^r Kervran. Après lecture et signature du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de 1961, on entendit les rapports des secrétaires de section et le rapport financier — qui montre un crédit de 82 livres sterling. Les élections eurent alors lieu : Per Denez fut réélu à l'unanimité Président International du Congrès, sur proposition de Liam O Buachalla, président du Sénat irlandais ; Mrs. Bebb fut réélue au secrétariat général, et le Rev. T. M. Murchison à la trésorerie. L'invitation à tenir le Congrès en Cornouaille, pendant les vacances de Pâques, fut acceptée et des remerciements votés à tous ceux qui contribuèrent au succès du Congrès. L'Assemblée Générale fut alors close et le Congrès se réunit immédiatement en Assemblée Extraordinaire pour discuter d'une motion d'aide et de soutien au Comité Scandinave qui a décidé de porter à l'U.N.E.S.C.O. la question des langues minoritaires (*). Dans un grand enthousiasme, le Congrès décida d'envoyer aux universitaires scandinaves leurs félicitations et d'organiser, par l'intermédiaire de ses sections nationales, une action semblable dans tous les pays celtiques.

Le repas du soir fut sous la présidence d'honneur de Per Keraod. Un grand nombre des jeunes qui prirent part au Congrès n'avaient-ils pas été formés par les Scouts Bleimor ? Combien nous aimerions voir ce mouvement s'établir fermement en Bretagne — malgré les difficultés qu'on peut lui faire, voir récemment ce qui se passa à Vannes et Quimper.

Au soir, dans le cloître, sous la présidence d'honneur de Mrs. Bebb, eut lieu la séance bretonne. Il faut tout de suite dire qu'elle sortait totalement des sentiers battus et que ce n'était plus ce sempiternel défilé de Cercles interprétant des variantes d'une demi-douzaine de danses. La partie traditionnelle était de haute qualité : le Cercle de Bourbriac — qui dit mieux ? — et ses sonneurs : Kadoudal, Al Lann, Yann Péron, Youn Péron — qui dit mieux encore ? ; les chanteurs populaires Lomig Donniou et Kerjean, qui donnèrent du « Kan ha Diskan », et Roland Tostivint qui joua de la vielle. Les jeunes du Congrès dansèrent, avec un franc succès, quelques danses de Haute-Bretagne, accompagnées à la vielle. La chorale de Camlez, dirigée avec compétence par l'abbé Boscher, montra ce que volonté et maîtrise peuvent obtenir dans un minuscule village. Mais, en plus, la Soirée bretonne donnait une note entièrement nouvelle : ce fut l'ensemble des Harpes Bleimor, avec

(*) *Note de la Rédaction* : On lira d'autre part, dans AR VRO n° 15, le texte complet de la pétition scandinave.

Madalen, Rozenn, Berc'hed et Armel. Ce furent les poèmes lus par Alan ar Berr accompagné à la harpe par Armel Keraod. Ce fut Andrea ar Gouilh donnant des chants du « Barzhaz Breizh » accompagnée par Alan Kochevellou. Ce fut encore Andrea ar Gouilh chantant des poèmes bretons modernes — par exemple, « Te ken tost d'ar peurbad » de Maodez Glanndour — sur une musique de G. Kochevellou. Enfin Glenmor, qui finit la séance. Pourra-t-on jamais assez regretter, quand on sait le succès enthousiaste qu'il récolta, hors programme, qu'il se soit trouvé, juste à ce moment, avec une guitare brisée ? On entendit *Viviana* et le début de *Novinos*. Le succès fut grand : mais Glenmor méritait mieux que cela.

Le Mercredi 22, dernière journée du Congrès, s'ouvrit par une séance d'études sur le *Marché Commun*, sous la présidence de l'Abbé Per Bourdellès, qui rappela, avec clarté et brio, les différentes étapes de l'intégration européenne. Les orateurs furent : Liam O Buachalla pour l'Irlande, William Hume pour l'Ecosse, A.-J. Raude pour la Bretagne, Audrey Randle Humphreys pour la Cornouaille, et Victor John pour le Pays de Galles.

A midi, Fant R. Meavenn, l'écrivain breton bien connu, qui professa l'irlandais, et dont une « nouvelle » servit de scénario à un film sur l'Irlande, « *La Jeune Folle* », était l'hôte d'honneur du Congrès.

L'après-midi, sous l'experte présidence de Eibhlin Ni Chathail-riabhaigh, séance très animée sur le thème des « *Propositions en faveur de la Collaboration Interceltique* ». Trois commissions furent alors créées : a) une commission d'étude et d'inspection de l'enseignement des langues celtiques ; b) une commission d'étude des techniques d'enseignement des langues ; c) une commission économique, embryon d'une organisation celtique, face au Marché Commun, ou à l'intérieur du Marché Commun. D'autres propositions intéressantes ont été émises, et l'on peut regretter que des motions appropriées ne leur eussent pas donné corps.

Les travaux du Congrès furent clos par Per Denez en une allocution dont voici la teneur :

« Notre combat est un combat pour la vérité. Quand on nous dit que nous n'avons aucune chance de maintenir nos langues, nous répondons que nous ne regardons pas à la chance, et si nous luttons pour le breton, ce n'est pas après nous être demandés si nous avons une chance, ou si nous n'avons aucune chance, ou quelle chance nous avons de le faire vivre. Nous luttons pour la vérité. Il n'y a pas longtemps, un homme, qui aurait dû être plus sensible aux valeurs spirituelles puisqu'il est prêtre, me dit : « Pourquoi lutter pour le breton ? Quelle chance avez-vous de le sauver ? » Et je lui répondis : « Si vous viviez en Russie soviétique ou en Chine communiste, quelle chance penseriez-vous avoir pour votre religion ? Et pourtant vous continueriez à lutter pour elle, parce que c'est votre vérité ». Alors, pour nous, c'est simplement une question de volonté : nous vaincrons parce que notre volonté sera plus forte que la volonté de l'étranger. Et voilà tout. Ce n'est plus alors qu'un problème de combat. Nous luttons sur le terrain culturel. Nous luttons sur le

terrain social et économique. Et nous luttons aussi — quels que soient les faux sens qui s'attachent à ce mot — sur le terrain politique. Car notre lutte est une.

« Sur le plan intérieur, nous combattons pour redonner aux Bretons l'amour et l'orgueil de leur pays. Sur le plan extérieur, nous luttons pour démolir les vieilles structures qui signifient notre mort. Nous pensons que c'est une Europe nouvelle, fédérée et libérale, qui offre à la Bretagne, comme à tous les autres petits pays, leur chance de vie — qui leur permettra de vivre libres et de rester eux-mêmes.

« Merci à tous ceux qui sont venus à ce Congrès. Merci à tous d'avoir travaillé avec tant de courage. Ce Congrès n'a pas été l'œuvre d'une personne, ou de deux, ou de trois, ce Congrès a été fait par nous tous qui sommes rassemblés ici aujourd'hui. »

Et Per Denez annonça alors — nouvelle saluée par un tonnerre d'applaudissements — que l'Ambassadeur d'Irlande à Paris, M. Denis MacDonald, s'était spécialement déplacé pour venir au Congrès et allait arriver d'une minute à l'autre.

Le repas du soir, le dernier repas en commun, fut sous la présidence de Françoise Thevenet qui, depuis des semaines, se dépensait sans compter et au travail de laquelle le Congrès devait tant.

La soirée celtique, toujours dans le cadre du Cloître, présenta des chants écossais (avec Maili M. NicMhaoilein et Iain A. MacRath), des chants, des danses et des airs gallois (avec Olwen Lewis, Telynores Dwyrhyd, T. Gwynn Jones, Shân Dwyrhyd, Shôn Dwyrhyd, Dwyrhyd, Câtrin Dwyrhyd), des chants, des danses et des airs irlandais (avec Maire Ni Scolaidhe, Eadaoin Ni Choileain, Cait Ni Chonchobhair, Máirin Ni Shheaghdha, Caoimhin Mac Cathmhaoil, Pdraig O Maoldhomhnaigh et Sean Og O Tuama).

L'ambassadeur d'Irlande, M. Denis MacDonald, arriva peu après le début de la soirée. Salué par l'hymne national irlandais ; un tonnerre d'applaudissements et des cris de « Vive l'Irlande » éclatèrent lorsque le speaker, Alan ar Berr, annonça son arrivée. A l'entracte, son Excellence M. Denis MacDonald accorda une interview à un jeune journaliste :

« Pourquoi êtes-vous venu au Congrès Celtique ? »

— L'Irlande manifeste un grand intérêt pour tout ce qui se passe en Bretagne, pays celtique comme le nôtre. Aussi lorsque M. Per Denez m'invita à venir au Congrès, j'acceptai avec joie. Le Président De Valera m'a d'ailleurs prié de lui transmettre, ainsi qu'à tous les Congressistes, ses vœux et souhaits pour le succès de leur travail.

— Quelle a été votre impression en arrivant en Bretagne ?

— La Bretagne est un très beau pays. Et l'on se sent vite en pays celtique, dans un pays à la culture duquel l'Irlande est très attachée.

— Que pensez-vous de l'accueil qui vous a été réservé au Congrès ?

— Très émouvant. J'ai été accueilli ici comme un ami, comme un frère. Une étroite collaboration entre les pays celtiques serait bénéfique pour tous. Je la souhaite de tout cœur. »

Le moment le plus impressionnant, peut-être, du Congrès se place à la clôture de cette dernière séance. Le dernier chant venait de retentir lorsque six jeunes hommes s'avancèrent, portant les drapeaux des six pays celtiques, et se figèrent en un impeccable garde-à-vous. Le tricolore irlandais s'avança alors et l'hymne irlandais s'éleva dans le silence de la nuit. Puis ce furent le tour du drapeau écossais et de l'hymne écossais. Enfin celui des autres nations, dont les hymnes sont sur le même air. Et alors éclatèrent les cris de « Bevet Breizh » !

Une réception fut offerte, au Lysée, à l'Ambassadeur d'Irlande, qui se prolongea tard dans la nuit. Pour les plus jeunes, elle se termina à l'aurore, par des danses sur les quais de Tréguier.

Nous avons demandé à Per Denez ses impressions du Congrès :

« Une réussite. Je ne dis pas que certaines choses n'auraient pas pu être mieux. Nous en discuterons plus tard. Mais dans l'ensemble, une réussite. Et qui est due au travail acharné de tous. Des jeunes, et aussi, je ne dirai pas des moins jeunes, mais de ceux qui sont jeunes depuis plus longtemps que les autres ! Le plus beau souvenir qui me restera du Congrès est d'avoir travaillé avec cette équipe homogène, enthousiaste et gaie. Tout ce que je puis souhaiter de meilleur, c'est d'aller avec eux vers d'autres travaux et vers d'autres combats. »

Des expositions de tableaux — par Lenost, Francis Renault, Krestell Raude — ont eu lieu à l'occasion de ce Congrès, aux festivités duquel M. Pleven avait accordé son patronage et auquel M. Martray rendit une rapide visite.

Un beau Congrès, qui a prouvé la vitalité du Mouvement et l'importance de la cause interceltique.

K. T.

Note de la direction : Il reste environ deux douzaines de programmes du Congrès. Les amis qui désireraient posséder ce souvenir peuvent le demander à la trésorerie d'AR VRO : 3,00 NF.

« Dans la ligne de la meilleure pensée philosophique et théologique et dans le sillage de la grande tradition chrétienne et de l'enseignement des derniers papes (notamment Léon XIII, Pie XI, Pie XII et Jean XXIII) et des évêques, en communion avec eux, je considère que l'aspiration à l'indépendance est un sentiment juste et raisonnable... L'indépendance est au peuple ce que la liberté est à l'individu. »

R. P. PINTO DE ANDRADE
Le Monde, 12-13 août)

An Emsav o labourat evit ar brezhoneg

prezegenn ABANNA

e Kendalc'h Keltiek Landreger

PEADRA zo evidon da vezañ nec'het. War-lerc'h Ronan Huon, Maodez Glanndour, hag ar mintin-mañ Yann Sicard-Brekilien, ne chom ket kalz da lavarout diwar-benn an Emsav, an Emsav o labourat evit ar brezhoneg da nebeutañ. Stourm evit lakaat ar yezh er skol a zo mat, ha tregont vloaz 'zo tost da vat eo krog ar seurt stourm. Ken talvoudus all e vez skrivañ hag embann brezhoneg ; daoust da niver bihan al lennerien, eo niveruzik ar skrivagnerien ; brav eo ober lennegezh. Ken dellidek all eo ober bruderezh en-dro d'ar yezh, dedenn paotred yaouank da studi ar brezhoneg dre hent ar folklor ; ha neb a lavar n'eo ket enorus mont da gestal war ar straed evit ar brezhoneg n'anavez ket enkreuz ar renerien kelaouennoù brezhonek pe zegouezh ganto ar fakturennoù. Met kement-se a zo bet lavaret gant va zri c'heneil araozon. Hag evidon-me, a-benn ar fin en em gavan dieupoc'h a se da ziskleriañ ar gudenn en un doare all.

E-lec'h komz eus ar pezh a zo, e fell din komz eus an doare da gompren ar pezh a zo.

Diouzh ar sell kentañ emañ an holl e Breizh a-du gant ar brezhoneg : pep bloaz e vez aozet gant bennozh ar gouarnamant gall, an eskibien ha kement pennadurezh « reoliek » a zo e Breizh, ur gest evit ar brezhoneg. Ma seller ouzh ar seurt kest evel ouzh ur referendum, e ranker anzav emañ ar mujaniver groñs a-du gant ar brezhoneg. Piv e Breizh n'en deus ket diskouezet c'hoazh e vennozhioù war ar poent-se o tiyalc'hañ e bezh moneiz da zeiz ar gest evit ar brezhoneg ? Zoken prefed Kemper, emezañ, n'on ket aet da welout, en deus lakaet e brof war blad ar gesterien ouzh son ar biniaoù. Hag holl gannaded Vreizh bodet en Oriant daou

viz 'zo, daoust ha n' o deus ket mouezhiet a-du gant mellad an danvez lezenn-stur a-zivout difenn ar brezhoneg ?

Ken e ranker tennañ ar c'hlozadur iskis, sabatuus-mañ : emañ ar yezh o kilañ seul vuanoc'h ma pleder muioc'h ganti.

Rak pobl Vreizh, gwerin Vreizh, eviti da reiñ he gwenneg evit ar brezhoneg, a chom dirak he yezh evel al lovr dirak e gleñved : holl sent ar baradoz a bedfe laouen da vezañ disammet eus ar walenn hudur-se. A-drugarez Doue emaoamp en amzer burzhudoù ar Skiant, ha kavet ez eus bet a-benn ar fin ar remed, ar vaksin da wareziñ ar vugale ouzh an droug. Bennozh d'ar skolioù gall, d'ar radio ha d'ar skinwel gall, e koazh buan ur marzh niver ar sujidi tizhet e-touez ar vugale ; hag an arbennigourien a jed ne vo ket mui a vugale vrezhonegerien a-benn 1970.

E gwir, evel ar-vertuz e vez ar brezhoneg e Breizh : an holl a sav a-du ganti, a gemer warno an arouezioù anezhi, kuit d'he fleustrañ. Pe, eme Lao-Tseu, ne gomzer morse muioc'h eus ar vertuz eget ur wezh kollet anezhi.

Koulskoude n' eus ket a voged hep tan. Aotreet e vezer da grediñ ez eus, tu bennak, ouzhpenn ar re a ra trouz en-dro d'ar vertuz, tud vertuzius da vat ; hag ivez un emsav gwirion eus ar brezhoneg. Lavarout a ran un emsav eus ar yezh, n'eo ket un emsav evit ar yezh. Ar yezh n'eo ket ur pal ma kerzher war-du ennañ. Ar yezh, hag ul lu eo bezañ rediet d'hel lavarout, a vez unan eus boutinañ traoù ar pemdez. Un dra ken naturel ha tennañ an anal, — un dra ken diziouerus ivez.

Ha setu an emsav nemetañ a c'heller meizañ evit ar yezh : ur gevredigezh oc'h ober ganti war ar pemdez, diazezet enni war ar pemdez, o stourm davit ur bern palioù milbell diouzh ar yezh, met dre hent ar yezh.

Ar yezh n'eo ket ur rakvoud, met diazez, ha korf-eskern, ha gwad, hag anal an danvoudlezh (subjektivelezh). Ar yezh ne vez rakvoud nemet d'ar yezhourien... ha da Vreizh-izeliz c'hallegerien eus kreiz an ugentvet kantved.

Ar pal da dizhout n'eo ket difenn ar yezh. Difennerien ar yezh, ar re a ra anv eus difenn ar yezh n'int nemet touellerien. Petra a zifennont evit gwir ? Ur mennozh. Ar mennozh ez eus c'hoazh e goueled maezioù Breizh-Izel tud chomet er-maez a-walc'h eus red ha darempred ar bed modern evit bezañ dalc'het d'ar brezhoneg, pe evit d'ar brezhoneg bezañ dalc'het outo. Hag o fal eo e chomo ar pellañ gwellañ ar

seurt tud er-maez eus red ha darempred ar bed evit brasañ mad ar brezhoneg a zrailhont. Ur pal euzhus, digar, eo. N'eus den a vije gwashoc'h egeto troc'het diouzh hentoù ha luskoù gwirion ar bobl.

Bremañ e vo goulennet moarvat : seurt emsav ar yezh, daoust ha bez' ez eus anezhañ e gwirionez ? Daoust ha bez' ez eus en tu all da drouz ar gesterien, da safar ar c'hallegerien en-dro d'ar brezhoneg a gred e zifenn en ur ser gant ar c'hofoù hag ar botoù koad, daoust ha bout zo un dra bennak e Breizh a-vremañ da reiñ e chañsoù d'ar brezhoneg en dazont ?

Bez' ez eus. Hag ar pezh a zo, *UN DEN* an hini eo. An den-se a ran anezhañ *AN DEN BREIZHAT NEVEZ*.

N'eo ket eus an ensavadurioù, eus ar Stad, nag eus netra e c'hell dont silvidigezh ar brezhoneg, met eus ur seurt nevez a dud.

Kollet eo bet ar brezhoneg mil bloaz 'zo pa grogas uhelidi Vreizh da sellout yezh ha doare-buhez an estren evel gwelloc'h eget o yezh hag o doare-buhez. Da heul, e voe kollet pep tra, da gentañ sked ar mennozh breizhat er bed, neuze ar galloud politikel breizhat en Europa, neuze ar frankiz keodedel breizhat er vro, an nerzh arboellerezhel, ha da heul, an emskiant vreizhat, ha betek al lorc'h denel e-unan. Ne chom hiziv an deiz dirazomp nemet ur chatal, un danvez kenwerzh evit an estren, ur vengleuz a soudarded-c'hopr pe zic'hopr hag a c'histi a'n div reizh, ma vez deut naturel dezho bezañ gwerzhet ha prenet, ha kavout atav re ger ar priz, ken bras eo an dispriiz o deus outo o-unan.

Hag e komzer outo eus difenn ar brezhoneg ? Ur gasterezh ouzhpenn ar re all ! Ya.

Ne stourmer ket evit ur yezh. Pa 'z a ur bobl d'ar stad a vreinadurezh m'emañ pobl Vreizh, n'eo ket he lakaat da stourm hag a cheñcho netra. Boas e vez Breizhiz da stourm a-gleiz hag a-zehou er bed, evit an holl gaozioù a c'heller ijinañ.

Un den nevez nemetken a c'hell bezañ silvidigezh Vreizh. Hag hel lavarout a ran, bez' ez eus anezhañ, n'eus ket ouzhpenn hanter kant vloaz 'zo eo bet ganet ar seurt tud nevez e Breizh.

Pelec'h emaint ?

Bewezh ma teu ur paotr yaouank da verzout ar gaouierezh, ar meneziad gaouierezh m'emañ o vevañ warnañ ; bewezh

ma tistaol gant heug ar stummadur a zo bet lakaet dezhañ a-berzh an estren, ez eus un den nevez hadet e Breizh. Stourm Breizh en ugentvet kantved a zo da gentañ penn, stourm ar wirionez.

Bewezh ma teu ur paotr yaouank e Breizh da verzout ez eus ennañ kalon a-walc'h evit disteurel dre an holl hentoù al liammoù kevredigezhel, keodedel, tiegezhel, a stag anezhañ ouzh ar gevredigezh estren, ar geoded estren, an tiegezh estren, estrenaet a hual anezhañ, ez eus un den nevez o sevel e Breizh. Stourm Breizh en ugentvet kantved a zo da gentañ penn stourm ar frankiz.

Bewezh ma teu ur paotr yaouank e Breizh da stagañ e vuhez, da gemer warni, da euvriñ, da lonkañ marnaoniek kement a ra danvez Breizh, ene Breizh, mel Breizh, ar brezhoneg da gentañ penn, e c'heller lavarout eo ganet an den nevez e Breizh. Stourm Breizh en ugentvet kantved a zo war un dro stourm ar wirionez, stourm ar frankiz, stourm ar yezh.

Rak hor yezh a zo enni hag enni nemetken hor gwirionez hag hor frankiz. Hini ebet eus an teir ne c'hell mont hep an div all.

Ha komzet em eus an Emsav a labour evit ar yezh ?

N' em eus ket treset an istor anezhañ. Met se zo bet graet, dec'h hag ar mintin-mañ gant tud ampartoc'h egedon.

N' em eus ket meneget penaos en em lec'hie ar seurt emsav e-keñver ar gevredigezh vreizhat, e-keñver ar gevredigezh c'hall, penaos emañ o stignañ dre berzh emsav an tiegezhioù brezhoneger ur gevredigezh vreizhat nevez, anezhi maensichenn ar Stad Vrezhon.

Merket em eus hepken ar stign, an andon, ar penn-kentañ eus pep tra : an den breizhat nevez.

Ra vezo un den breizhat nevez hag ar peurrest, kevredigezh vreizhat, Stad Vrezhon, frankiz keodedel, nerzh arboellerezhel, galloud politikel, en ur ger hor plas er bed, a vo roet dimp dreist ar marc'had.

Apprendre l'anglais dans un pays celtique :

BRANDON COLLEGE, TRURO, CORNWALL

« Independant Grammar School for Girls »

Ecrire au Principal : M. RETALLICK HOOPER

ARTISTES BRETONS :

LA BRETAGNE de Lenost est bleue

par GLENMOR

ENNEMI de toute littérature picturale, de toute thèse dite artistique, Lenost affirmait, lors d'un Cocktail bruxellois : « Pour moi la Bretagne, la lumière bretonne est bleutée, nulle autre teinte ne saurait traduire la belle mélancolie armoricaine, nulle touche de grisaille moderne ne saurait la représenter, du moins profondément ». Nous avions, tout d'abord, pensé qu'il s'agissait peut-être là d'un reflet d'expansion du bleu picassiste. Force nous fût de mieux l'entendre. S'il est facile pour le peintre de discourir sur sa « nature », sur sa « poésie », il lui est plus difficile de convaincre par son œuvre elle-même, art essentiellement muet et tant éloquent de ce fait. Nous pûmes admirer la « Bretagne Bleue » de Lenost en sa Galerie privée de Versailles.

Que l'on ait vanté le « gris » de nos landes, le « gris » de notre ciel, que l'on en ait tiré toute une philosophie fétichiste « de la mélancolie », que l'on soit persuadé en toute bonne foi que nos « gris » sont « gris », il n'y a là que commune parodie, disons même (Lenost l'affirme) banale poésie. Que notre plus grand peintre d'aujourd'hui, de ce « gris sale », essentiellement pictural et moderne, parait-il, extrait toute une symphonie de lumière bleutée, ceci a pour le moins le mérite de la personnalisation de son art et de la recherche poétique.

Certains critiques ont, à juste titre, attiré l'attention sur le mysticisme ambiant et la touche contemplative de son œuvre. Mais rares encore sont ceux qui ont senti le drame profond de ses exécutions. Lenost renouvelle l'art moderne sans déborder un « classicisme » d'époque. Il est poète puisque ses mots sont simples, et simplement compréhensibles. Il appar-

tient à l'âme de son pays, beaucoup moins en explorateur curieux d'analyser qu'en porte-parole autorisé. Son art se maintient au niveau de l'interprétation personnelle, plus qu'à la hauteur d'une traduction bien faite. Lenost peint la Bretagne en bleu car il la voit, la réalise ainsi. Il ne s'agit pas chez lui d'une fantaisie de mode, d'une recherche dirigée par originalité, mais bien d'un expressionnisme senti encore qu'inconscient : Lenost s'aperçoit aujourd'hui, lui le peintre breton d'inspiration, de tempérament et d'exécution, que ses meilleures toiles bretonnes ont un point commun : elles sont bleues.

Le profane parlerait de « Système ». C'est ignorer la maîtrise du peintre dans toutes les gammes de couleur. D'ailleurs, s'il nous fallait définir et situer le « bleu breton » de Lenost, un livre entier n'y suffirait pas. Son bleu en effet se joue sur un clavier des plus étendus. De l'aigu du bleu vert jusqu'au grave du bleu violet, Lenost ne retrouve jamais le même bleu. Chaque toile devient un autre poème — poème complet. De la plus légère à la plus rude, Lenost dit tout en une seule toile. N'est-ce d'ailleurs pas là le critère de toute poésie ? L'œuvre achevée est un tout complet sans manquement, et complet sans un détail de surplus.

Nos peintres modernes ont exploré une multitude de genres et d'effets nouveaux. De ce fait, certains pallient un manque total de talent par le génie de l'originalité extra-picturale. Il se trouve que le ridicule ne les ennue guère et, plus drôle encore, grâce à de nombreuses galeries d'escrocs, ils n'en meurent pas trop vite. Lenost, lui, s'attache, en tant que poète, à l'exploitation de tous les moyens que met à sa disposition l'expérience artistique de ses aînés. C'est là se servir « d'outils » étudiés pour mieux s'exprimer et mieux toucher grâce à un meilleur éventail de possibilités.

Batte nos paysages du gris conventionnel, c'est peindre « Dame Mélancolie » à bon marché. Mais orchestrer en bleu cette même mélancolie, c'est lui enlever ce côté « maladie romantique » français. La mélancolie de Lenost est constructive au même titre que l'« *hiraezh* » breton est source de joie. Le Romantisme pleurard de la décadence française n'est qu'un pâle reflet, sinon une négation pure et simple du Romantisme celtique, expression d'un personnalisme étoffé. Lorsque Lenost parle du « bleu breton », il parle en peintre celte, avec cette pointe d'humour propre à nos anciens et cette joie tranquille d'insoumi. Lenost demeure neuf et libre dans le jeu artistique,

en ce sens qu'au sentimentalisme désuet des « folkloristes » il oppose le burlesque d'un esprit sarcastique.

Il nous conviendra plus tard d'analyser ici quelques-unes de ses œuvres maîtresses, mais il sied d'abord, pour tous ceux qui n'ont encore eu la joie d'admirer l'une de ses expositions, de le rencontrer bientôt aux cimaises du Congrès Interceltique, où Lenost exposera sa « Bretagne Bleue ».

LEVRIOU AR VUGALE

PARAISSENT EN SEPTEMBRE :

16. ISTOR AR MABIG JEZUZ
17. ROZENN WENN HA ROZENN RUIZ
18. PERIG HAG AR BRINSEZ
19. BLEIZ NOZ NEDELEG
20. AN EOSTIG
21. AN TRI BORC'HELL ROZ

PARAISSENT EN OCTOBRE

22. AN TRI OURZ
23. AN TI BARA-MEL
24. AR PEVAR SONER

12 pages d'illustrations en couleurs — 12 pages de texte

L'EXEMPLAIRE : 2,00 NF
Conditions spéciales aux écoles

P. BODENAN, Verger St-Yves, Stang ar C'hoad
Kerfeunteun, QUIMPER
— C. C. P. 212-23 Rennes —

Résistance Basque

La Résistance Basque vient de s'unifier au sein de l'organisation ETA, c'est-à-dire EUZKADI TA AZKATASUNA. Nous sommes heureux de pouvoir publier ici les principes de ce Mouvement. Les Bretons pourront sûrement en faire leur profit.

Euzkadi Ta Azkatasuna (ETA) est un Mouvement Révolutionnaire Basque de Libération Nationale, créé dans la Résistance patriotique, et indépendant de tout autre parti, organisation ou organisme.

ETA proclame que le Peuple Basque a les mêmes droits que tout autre peuple à se gouverner lui-même et affirme que pour y parvenir devront être employés les moyens les plus adaptés à chaque circonstance historique.

La liberté d'Euzkadi n'est pas pour ETA l'intérêt suprême, mais l'unique moyen réaliste de développement et de vitalisation de la Nation Basque dans tous les domaines.

ETA soutient que si Euzkadi, avec une entière liberté, estime comme plus convenable à ses buts et à son existence, la cession de divers droits à des organismes ou à des organisations supranationales, elle agira de la sorte.

ETA considère qu'Euzkadi est constituée par les régions historiques de Alava, Guipuzcoa, Labourd, Navarre, Biscaye et Soule.

ETA, dans le cadre politique, plaide pour Euzkadi :

L'établissement d'un régime démocratique et franchement représentatif, sur le plan politique, social-économique et culturel, de façon à rendre actuelles, à tout moment, les valeurs positives du Peuple Basque.

La garantie ferme et effective des Droits de l'Homme : liberté d'expression, liberté de réunion, liberté syndicale, liberté de culte et de croyance, etc..., de telle sorte que celles-ci ne viennent à constituer un instrument destiné à attenter à la souveraineté d'Euzkadi, à y implanter un régime dictatorial (soit fasciste, soit communiste) ou à servir les intérêts de

groupe ou de classe (politique, religieux, social ou économique), basque ou étranger. Le fait d'outrepasser ces droits ne sera pas sanctionné ni pénalisé par voie de censure préalable.

La plus grande décentralisation dans la structure de la société politique basque, en même temps que la reconnaissance politico-administrative des organismes d'ordre naturel comme la Municipalité et la Région.

L'intégration fédéraliste européenne, à condition que celle-ci se fasse au niveau des nationalités en maintenant et en favorisant, comme unique but, la promotion politique, sociale, économique et culturelle de l'individu et des peuples. Aussi repousse-t-il l'europhisme qui prétend construire l'Europe sur la base des Etats actuels, ainsi que l'europhisme d'intérêts dont l'objectif est de sauvegarder des positions privilégiées et les formes d'oppression qui en dérivent.

La suppression progressive des frontières des Etats dans le monde entier, car il les considère comme antinaturelles et préjudiciables à la bonne entente et au progrès économique et culturel des peuples et des individus.

L'organisation d'une campagne universelle de retour à la Patrie, des Basques disséminés dans le monde entier.

La condamnation du racisme et, par conséquence, des principes de supériorité légale de certains peuples ou races sur d'autres. Il n'approuve donc pas la ségrégation ou l'expulsion des éléments étrangers au Pays, tant que ceux-ci ne s'opposent pas ou n'attendent pas aux intérêts nationaux d'Euzkadi.

La condamnation du militarisme et, par suite, la suppression de l'organisation militaire existante en Euzkadi.

ETA manifeste son aconfessionnalité et la propose pour la Constitution d'Euzkadi.

ETA, dans le domaine social, préconise pour le Pays Basque :

La disparition du libéralisme économique comme système de base de la future économie basque, car il considère comme illusoire toute prétention de démocratie tant que celle-ci se limite au domaine politique, sans que, de la même façon, s'établisse une démocratie véritable dans le domaine économique.

Une profonde modification du statut de la propriété. Pour cela, il faudra légiférer de façon à dégager et à protéger sa dimension sociale qui est primordiale, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture, la pêche et les autres secteurs économiques et sociaux.

La socialisation des ressources et des industries des secteurs économiques de base et des secteurs d'intérêt général, ainsi que l'aide aux Coopératives par des mesures pertinentes destinées à les stimuler.

La planification de l'Economie Nationale, démocratiquement réalisée, avec l'intervention principale des Syndicats, des Comités d'Entreprise, des Organismes régionaux du Plan, des Municipalités, etc..., et en excluant toute ingérence ou influence de défense des intérêts de classe.

La reconnaissance de la primauté du Travail sur le Capital, comme principe directeur.

La qualification du Travail et du Capital — aussi bien privé que public — comme éléments intégrants de l'Entreprise, à la co-gestion et aux bénéfices de laquelle ils participeront proportionnellement à leur importance respective.

La limitation des bénéfices et des ressources patrimoniaux qui devront être soumis à des impôts et index d'exaction progressifs.

Une législation juste et digne en matière d'assurances sociales, basée non pas sur un but ou un sentiment de caractère paternaliste, mais sur l'imprescriptible respect dû à la dignité de la personne humaine.

Une considération exceptionnelle des syndicats dans ce sens qu'ils doivent constituer l'instrument le plus naturel de la démocratie économique.

Pour ETA, le pilier de base de toute construction d'une société juste est la démocratisation de la culture. Pour cela, tout citoyen basque, quelle que soit son origine, aura la possibilité réelle d'accéder aux niveaux les plus élevés sur le plan culturel, sans autre limitation que celle de ses propres aptitudes et qualités. A cet effet, toute catégorie d'enseignement sera gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans, rendant effective le principe de l'égalité des chances pour tous. Dans ce même dessein, ETA préconise l'établissement du présalaire pour les étudiants de plus de 16 ans.

ETA, dans l'ordre de la Culture Nationale, exige pour Euzkadi :

La proclamation de l'Euskera comme unique langue nationale. Elle doit redevenir la langue de tous les Basques. Sa primauté et son caractère officiel à l'intérieur d'Euzkadi seront entiers, sous réserve de l'instauration d'un régime provisoire trilingue qui tiendrait compte des réalités linguistiques du présent.

La création, comme objectif d'impérieuse attention, de

l'Université Basque, qui devra contribuer de manière décisive à la promotion de l'individu et à la consolidation de la conscience nationale.

Le traitement de protection officielle et de diffusion nationale de toutes les manifestations de valeur proprement basques.

ETA désire collaborer étroitement avec les forces, partis ou organisations patriotiques basques. Il collaborera de la même façon avec toutes les organisations ou forces qui essaient de contribuer à la lutte contre l'état d'avalissement dont souffre aujourd'hui le Peuple Basque, sous réserve que le maintien de ces relations ne présuppose pas l'hypothèque des buts et des moyens pour lesquels et par lesquels lutte ETA.

Euzkadi Ta Azkatasuna (ETA)
Mai 1962.

ACTUALITES MONDIAL PHOTO

a réalisé un important reportage
photographique sur le

CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL
de TREGUIER

Photos pour presse et particuliers :
8, rue Trévisse, Paris (9^e) - Tél. : PRO. 74-50

CENDRIER en grès Keraluc, Kemper
marqué
KENDALC'H KELTIEK LANDREGER 1962
Edition très limitée à l'occasion du Congrès
la pièce : 5,00 NF franco
Demander à AR VRO

Un point de (petite) histoire

Le 22 juillet, Per Denez a reçu, par envoi recommandé fait sous le couvert de M. Henri Léon, de Porspoder, la lettre que voici dans la traduction même d'AR FALZ :

« Monsieur. On nous a montré, dans le numéro 14 de votre revue AR VRO, page 71, la phrase ci-après dans une lettre signée F. E., que vous avez reçue et que vous avez cru bon de publier : « Les jeunes pourront maintenant prendre la mesure exacte des coups de langue venimeux de Keravel, de Gourvil, de Falc'hun et autres ».

L'Assemblée Générale d'Ar Falz, qui s'est tenue aujourd'hui à Rostrenen, vous prie de nous faire connaître le nom et l'adresse de votre correspondant, afin que nous puissions lui demander des explications précises au sujet de l'accusation grave lancée par lui contre le secrétaire de notre association.

Si vous estimez ne pouvoir nous communiquer le nom de celui qui a écrit la lettre, nous devons vous considérer comme responsable de l'accusation publiée par votre journal. C'est alors à vous qu'il reviendra d'expliquer exactement et clairement ce qui est reproché à A. Keravel.

Une copie de la présente lettre sera adressée à toutes les publications bretonnes et à une centaine de personnes du Mouvement si vous ne répondez pas avant le 3 août à l'adresse ci-après : Ar Falz, 6, rue Neptune, Brest.

Pour le 17^e Stage d'Été d'Ar Falz :

A. MERSER - H. LÉON - R. JEGO - S. LE JORT - Y. LE JORT - JAMOUS - FANCH ar PERU - O. GUILLESSER - P. HONORÉ - A. TARO. »

(Remarquons en passant que le 17^e stage d'Ar Falz n'était pas bien nombreux, même en comptant les femmes et les petits enfants !)

Le 14 août, Ar Falz a expédié, en polycopie, à de nombreuses personnes (on m'en a remis un choix abondant), le texte suivant :

« Voici la copie d'une lettre qui a été expédiée à Pierre Denis il y a maintenant plus de trois semaines. Le Directeur d'Ar Vro a eu le temps de répondre. Il ne l'a pas fait.

Il faudra bien qu'il le fasse pourtant. Cette fois l'accusateur ou celui qui publie les accusations, l'un ou l'autre) ne pourra se dispenser de montrer ce qu'il a dans son sac.

Nous redemandons donc à Pierre Denis et à son correspondant signant F. E. de faire savoir — par écrit ou devant témoins — sans détours et avec des preuves — ce que sont les « coups de langue venimeux » qu'ils reprochent à A. Keravel.

La question est claire. Elle est portée à la connaissance d'une centaine de personnes du Mouvement (et appartenant à toutes les tendances) — comme cela a été annoncé par lettre recommandée à Pierre Denis.

Au nom du Conseil d'Administration d'Ar Falz :

R.-Y. CRESTON, A. LE MERCIER, P. HONORÉ, H. LÉON, F. LE PÉRU. »

Et au dos de la communication, il y avait encore :

« Les accusateurs doivent parler maintenant !
Lequel des deux hommes, F. E. ou Pierre Denis, aura l'élémentaire courage de s'expliquer
-Il ne peut y avoir de dérobade.

Ar Falz. »

Voici ma réponse.

Et c'est à mon tour de demander : Ar Falz aura-t-il l'élémentaire courage d'envoyer ma réponse à toutes les personnes auxquelles il a fait parvenir sa circulaire — expédié sous enveloppe ouverte et comme *Imprimé* ».

Tout d'abord donnons la traduction intégrale de la lettre publiée dans AR VRO, n° 14, page 71, ce que, pour d'obscures raisons, AR FALZ a omis de faire :

« En même temps que votre lettre j'ai reçu le livre de Yann Fouéré, La Bretagne Écartelée. Voilà le livre qui nous faisait défaut pour mettre devant le Jeune Mouvement un tableau véridique de nos années noires, livre écrit par un homme à l'esprit posé et qui connaît mieux que personne tout ce qui est resté à demi caché à des gens comme moi qui ne vivaient pas assez près des chefs qui menaient le Mouvement.

Le livre est intéressant. Les jeunes pourront maintenant mesurer à leur juste valeur les accusations venimeuses de Keravel, Gourvil, Falc'hun et consorts.

Il faudra faire de la publicité pour ce livre. Il y a longtemps que j'attendais pareille Histoire et j'avais pensé que Fouéré était l'un de ceux qui pouvaient l'écrire. Il a fait le travail, et il l'a bien fait.

F. E., 13-2-62. »

Pour ce qui est de révéler à *Ar Falz* le nom et l'adresse du correspondant d'*Ar Vro*, il est bien évident que les règles élémentaires du journalisme m'enjoignent de répondre par un refus net et définitif. Ce que je fais sans hésitation aucune.

Pour ce qui est des « accusations venimeuses » de M. Keravel, il n'y a vraiment que l'embarras du choix. En voici quelques-unes :

1. — Extrait d'une lettre-circulaire expédiée « fraternellement » (sic) par A. Keravel, instituteur, Ecole du Treaz, Kerlouan, en Octobre 1944 :

« Avec le règne des Allemands a pris fin celui de Messieurs les collaborateurs du Mouvement breton (culturel aussi bien que politique). Le bilan de l'action de ces Bretons indignes (qui n'hésitaient pas à s'annexer les noms de Sohier et de Masson, en même temps qu'ils dénaturaient leur œuvre) est on ne peut plus désastreux...

...Malgré l'équivoque créée par l'action des autonomistes, des Fouéré (1) et des Roparz Hemon, nous pouvons tabler sur un esprit nouveau plus large chez nos collègues et dans les couches instruites du Peuple Breton : les préjugés, les partis pris qui s'opposaient au breton sont franchement passés de mode.

La timide et inefficace mesure prise par les usurpateurs de Vichy « en faveur » (paraît-il) des dialectes régionaux peut être considérée comme rapportée dès à présent (2). Mais nous pouvons espérer obtenir mieux du gouvernement national actuel, et peut-être d'ici peu. De toute façon, dans un avenir

plus ou moins rapproché, l'enseignement bilingue SERA REALISE, soyez-en assurés... »

(1) M. Yann Fouéré fut assurément plus aimable pour M. Keravel que M. Keravel ne l'a été pour M. Yann Fouéré : sous-préfet de Morlaix, Y. Fouéré eut l'occasion de rendre un très gros service à M. Keravel. Dans son livre *La Bretagne Ecartelée*, Y. F. témoigne, en tant que sous-préfet de Morlaix, que « Keravel avait refusé de se mêler à toute activité bretonne depuis l'arrivée des Allemands ». La phrase est habile. Car M. Fouéré cessa précisément d'être sous-préfet de Morlaix lorsqu'il devint directeur de *La Bretagne* et reprit *Ar Brezhoneg er Skol* : Yann Fouéré accepterait-il de porter le même témoignage à ce nouveau titre ? Et son collaborateur M. Joseph Martray l'accepterait-il également ?

(2) Cette phrase a été partiellement barrée par M. Keravel lui-même et remplacée, à la main, par : « Nous ne savons pas s'il subsistera quelque chose de la timide mesure prise par Vichy... ». Au fait, M. Keravel a-t-il profité de cette timide mesure, qui autorisait un enseignement rétribué sanctionné par une épreuve au Certificat, pour enseigner le breton ?

2. — Extrait de la Lettre-Circulaire N° 3 datée de Mars 1945 :

« ... Cette tâche aura sans doute été rendue plus compliquée par plusieurs années de propagande... à rebours des journaux et organisations du mouvement breton acquis aux Nazis, et il nous faudra combattre les confusions engendrées dans une partie du public par l'action des traitres. Mais quoi ? il nous est facile de montrer que nous n'avons rien de commun avec les malheureux qui s'enfoncèrent, quatre années durant, dans la servitude et se firent les complices des crimes de l'ennemi. Il nous est facile de prouver que les militants de WAR SAO et d'AR FALZ, pour ne parler que d'eux, ont effectivement lutté contre la trahison et contrecarré son influence, gêné ses entreprises... (1) »

(1) Est-ce en récompense de cette lutte contre la « trahison » que M. Keravel s'est retrouvé, après la guerre, au camp Margueritte, à Rennes, tout comme un vulgaire autonomiste ?

3. — Extrait d'AR FALZ, n° 1, nouvelle série :

« Son nom (celui d'*Ar Falz*) ne fut EN RIEN (1) mêlé à toute cette agitation menée quatre années durant, sous cou-

vert « d'action bretonne », par quelques dizaines de malheureux (ou de misérables, comme on voudra), sous la tutélaire protection de leurs amis hitlériens...

...On comprendra donc facilement que nous repoussions avec indignation toute assimilation, en ce qui nous concerne, avec les coquins et les niais qui voulurent trainer dans la boue de leur servitude cette noble et pure cause qu'est celle de la langue bretonne. Un monde nous sépare des conceptions et des méthodes des gens de l'*Heure Bretonne* (2), de l'*Institut Celtique* (3), de *La Bretagne* (4), etc... »

(1) Sauf lorsque « Julien Dupuis, délégué pour le Morbihan de l'Union des Instituteurs Laïques Bretonnistes *Ar Falz* », et « Delalande, dit Kerlann, directeur de la revue *Ar Falz*, président de l'Union des Instituteurs Laïques partisans de l'enseignement du breton », apportaient, le premier sa signature et le second sa sympathie au « Placet au Maréchal Pétain » (voir *Heure Bretonne*, n° 28), ou lorsque M. Keravel lui-même apportait son aide à Taldir-Jaffrennou pour un pamphlet contre l'orthographe unifiée.

(2) A laquelle collaborait Youenn Drezen, par exemple.

(3) Dont R.-Y. Creston fut l'une des illustrations, avec Per Mokaer, fondateur de « Kendalc'h ».

(4) dirigée par Yann Fouéré.

4. — Extrait d'AR FALZ, n° 1, page 10 :

« La tâche des militants d'*Ar Falz*, après la guerre, aura peut-être été rendue plus ardue par plusieurs années de « propagande » pseudo-bretonne des journaux vendus... Il faudra combattre les effets de cette propagande à rebours, œuvre lamentable des gens de l'*Heure Bretonne*, d'*Arvor-Gwalarn*, *Institut Celtique*, de *La Bretagne*, *La Dépêche* (1), etc... »

(1) à laquelle collaboraient Joseph Martray, Per Mokaer et un certain... Jean Guibal !

5. — Extrait d'AR FALZ, édition en langue bretonne, n° 1, page 1 (traduction) :

« Voici plus d'un an que je cherche, avec quelques amis, à trouver le moyen de réimprimer *Ar Falz*... »

Les raisons du long délai mis par nous à réaliser ce que nous pensions réaliser immédiatement après la Libération, le travail

que nous avons cherché sans arrêt à réaliser : « relancer le mouvement de la langue bretonne » — ces raisons sont à chercher, d'abord, dans le trouble semé dans les esprits par les actions des hitlerophiles au temps de l'Occupation, ceux qui ont cherché à « faire profiter » — disent-ils — la Bretagne et la langue bretonne de la victoire allemande au début de la guerre. Ils ont fait un mal énorme, en vérité, et non pas seulement dans le Peuple, mais même parmi les meilleurs défenseurs de la langue, ennuyés et même mis en danger pendant des mois.

Il y a une seconde série de raisons : le manque d'argent (si nous avions des milliers de francs à dépenser, le millième de l'argent qui a été gaspillé en vain chaque année par ceux que vous savez, entre 1940 et 1944, nous aurions pu envoyer des « circulaires » imprimées en attendant d'avoir un vrai journal)... » (1)

(1) M. Keravel a maintenant beaucoup d'argent, même pour un cours de breton qui n'a pas beaucoup d'élèves et, en plus, est détaché de tout service enseignant pour se consacrer, 24 heures sur 24, à *Ar Falz*. *Ar Falz* est-il devenu un « vrai journal » ?

6. — Extrait du vœu soumis aux Conseils Généraux par Alain Le Diuzet (1) et publié dans AR FALZ, n° 4 :

« ...tiennent à exprimer au Gouvernement l'inébranlable attachement à la France de la Bretagne tout entière, attachement prouvé par cinq années de lutte opiniâtre à la fois contre l'opresseur nazi et contre la propagande abominable de quelques traîtres dont l'action ne saurait en aucune façon être confondue avec la juste défense de la langue bretonne et des traditions qui font l'originalité de notre petite patrie et constituent une des richesses du patrimoine culturel de la France. »

(1) qui collabora avec talent aux publications du groupe *Gwalarn*.

7. — Extraits des commentaires signés AR FALZ, même numéro :

« ...Les terribles années de lutte vécues depuis 1940 ont bien prouvé, comme le proclament nos conseillers généraux, le loyalisme entier des Bretons... La campagne anti-française des

partisans du P. N. B. et autres organisations ou journaux amis de « l'Europe Nouvelle » des Hitlériens a été un échec total...

...Opposer un refus à nos demandes serait, de plus, faire preuve d'ingratitude et manquer absolument d'égard — c'est le moins qu'on puisse dire — vis-à-vis de la Bretagne fidèle. Un refus, répétons-le, serait en effet ressenti, non seulement comme une injustice, **MAIS COMME UNE OFFENSE AU PATRIOTISME DES BRETONS.** »



8. — *Extraits de « La question de l'orthographe du breton » (AR FALZ, n° 9) :*

« Nous regrettons d'avoir à revenir sur cette question. Mais dans l'intérêt même du breton quelques éclaircissements s'imposent. Il semble en effet que dans certains milieux officiels, au Ministère pour parler franchement, on ait tendance à objecter, en réponse aux demandes répétées des Bretons en faveur de leur langue, que *du fait de l'existence de plusieurs orthographe*s, il serait pratiquement impossible de réaliser cet enseignement...

1) Il faut que l'on sache que la question de l'orthographe du breton est, depuis déjà longtemps, *une affaire réglée*. L'orthographe KLT unifiée, réalisée depuis la signature de l'Entente des Ecrivains Bretons de 1908, qui elle-même ne fit que codifier un ensemble de règles admises depuis de nombreuses années, convient parfaitement et *elle n'a absolument rien d'artificiel*. Cette langue écrite a fait ses preuves. Des milliers de textes imprimés en font foi. Elle comporte le minimum de conventions qu'il soit possible d'utiliser. Son enseignement n'entraîne pas de grosses difficultés. En bref, *c'est une chose sur laquelle il n'y a pas à revenir*.

2) S'il est vrai que depuis 1941 il existe une « orthographe nouvelle » dite « superunifiée », il est inexact de dire que la question du choix entre deux systèmes d'écriture soit toujours débattue : l'Académie de Rennes, dans son enseignement de la Chaire de Celtique, ne reconnaît, avec juste raison, que l'orthographe unifiée « d'avant-guerre » (...de qualité garantie et « *made in France* », dirions-nous si nous voulions plaisanter !)

Une poignée d'écrivains bretonnants, compromis par leur attitude sous l'occupation allemande, se sont laissés aller à

obéir aux injonctions d'un certain Doktor Weisgerber, préconisant, sur l'ordre de quelque savant celtisant allemand, une nouvelle graphie. Cette écriture compliquée... porte la trace des trahisons de la guerre, car, si incroyable que cela soit, les Allemands ont mis le nez dans une affaire d'orthographe bretonne...

Face à cette anarchie, subsiste la traditionnelle orthographe de 1908... que la Faculté des Lettres de Rennes continue et continuera à couvrir de son autorité...

Il nous apparaît donc impossible que, renseignement pris, les services compétents de l'Education Nationale prennent au sérieux, contre l'avis même de l'Université de Rennes, l'existence de cette méthode (de 1941)...

Les partisans de l'orthographe KLT unifiée, la seule praticable, sont prêts à fournir les preuves de ce qui est dit plus haut.

A. KERAVEL. »

Et tout ceci fut écrit à une époque où, au petit matin, des Bretons tombaient en criant « Vive la Bretagne ». A une époque où le sang de l'Abbé Perrot, de Paul Gaïc, de Gaston Jehannin, de Yann Bricler, et de combien d'autres, était encore frais sur les routes, ou dans les morgues. A une époque où Jos Youinou était massacré, dans les blockhaus du camp de Struthof, pour la seule raison qu'il était beau-frère de Debauvais (on vient de retrouver son crâne, éclaté sous l'effet des coups). A une époque où des centaines de Bretons croussaient dans les camps, dans les cellules, parfois enchaînés, chevilles et poignets. A une époque où le gouvernement préparait un procès à grand spectacle qui devait en finir, pour mettre fin à ces exécutions, pour mettre fin à ces emprisonnements, une seule aide : celle des Celtes d'Outre-Mer, des Gallois en particulier, qui firent intervenir l'opinion publique mondiale aussi bien que le gouvernement britannique. Ce fut une dure bataille, que les Celtes et la vérité gagnèrent enfin. Ce fut une dure bataille, dont l'un des points culminants fut la visite de la Délégation galloise en Bretagne. Invitée par l'ambassadeur français à Londres, M. Massigli, la délégation fut fêtée, reçue, traitée, suivie, menée, informée. Entre deux portes, des Bretons militants réussirent à voir les Gallois, à

leur parler, à leur exposer la situation. M. Keravel aussi parla. Il suivit les délégués, les accompagna. Dans quel but ? AR FALZ, n° 9, nous donne la réponse :

« Une délégation de l'Eizteddfod (sic), invitée par le gouvernement de la République, a fait un rapide, trop rapide voyage en Bretagne, en avril dernier. Venu pour enquêter au sujet d'un prétendu « régime d'oppression » que subiraient les Bretons... les Gallois seront probablement rentrés chez eux avec des impressions mêlées au sujet des informateurs bretons de leur presse... Attendons la publication du rapport qu'ils doivent remettre au gouvernement français. »

Au fait, le rapport est venu (1) et M. Keravel s'est tu.

Si, au moins, il s'était tout simplement tu — s'il s'était encore tu, lui, A. Keravel, ancien ami de F. Debauvais, lui, Breton, qui n'hésitait pas à accuser de « collaboration » des organisations bretonnes alors que le gouvernement de Gaulle, le « gouvernement national » comme il disait, n'avait inscrit aucune organisation bretonne sur la liste officielle des organismes de collaboration, lui qui n'hésitait pas, hurlant plus fort que les loups — et pourquoi donc ? —, à jeter à la face d'autres Bretons, de Bretons traqués, poursuivis, chassés, emprisonnés, de Bretons qui avaient lutté, dans la pauvreté, pour la Bretagne et pour sa langue, qui continuaient à lutter pour elles par leurs souffrances, à leur jeter à la face, dis-je, des accusations qui pouvaient avoir pour eux des conséquences fort graves — s'il s'était tout simplement tu, sans plus, lorsque d'autres Bretons luttèrent pour la Liberté et pour la Vie, je dis bien pour la Vie, de leurs frères !

PER DENEZ.

(1) On peut en obtenir des exemplaires au « Gorsedd », 70, Av. du Plessis-Tison, Nantes.

NOTE. — Il est important que l'histoire de ces années troubles, de ces années sanglantes, soit faite avant que ne disparaissent les témoins de ces drames. J'invite les militants de cette époque à écrire leurs souvenirs. Je les invite à m'adresser toute la documentation dont ils peuvent se dessaisir — laquelle sera immédiatement mise en lieu sûr.

Je tiens aussi à remercier les Bretons qui, au reçu de la circulaire d'Ar Falz, m'ont témoigné de leur sympathie et ceux qui y ont répondu comme il se devait.

P. D.

On nous écrit...

■ Le breton au tribunal.

« Dans le dernier numéro d'Ar Vro, page 70, sous le titre « Recensement et Nationalité », vous avez publié une de mes lettres. Je m'y attendais si peu, qu'après avoir eu une impression de déjà lu, ce n'est qu'à la 5^e ou 6^e ligne que j'ai réalisé que c'était ma prose. Je vous remercie, vous m'avez fait plaisir.

Vous publiez une lettre de M. Gérard Toublanc, « Je suis fou », et, sous le titre « Breiz Atao », une lettre sur l'affaire Le Goarnic, celle-ci très connue du grand public. Pour ces personnes, il n'a été question que d'audiences en français.

Une personnalité du Mouvement breton, entrevue hier, me signale un cas curieux. Un Hollandais, marié en pays bretonnant, à une jeune bretonnante, ayant à répondre à une infraction à la loi sur les étrangers, s'était fait juger en breton. Quel exemple !

J'aime beaucoup votre « Chronique des Nations ». Une grande partie des renseignements donnés sont introuvables dans la presse d'information, ou minimisés ; en tout cas, jamais juxtaposés comme dans Ar Vro.

S'il est vrai que les Français ignorent la géographie, je suis heureux de dire que c'est mon point fort dans une instruction générale, hélas ! assez faible.

L. E., 28-7-62.

■ Prénoms bretons.

« Une parenthèse au sujet d'une réponse d'un de vos lecteurs (Y. B. B., Ar Vro, n° 14, p. 73) au sujet des prénoms bretons. En effet, ce compatriote, sûrement bien intentionné pourtant, semble donner au mot « chrétien » le seul sens de « catholique ». C'est une limitation. Nous sommes, quant à nous, très chrétiens (fervents disciples de la doctrine d'amour du Christ), mais pas du tout membre de l'Eglise catholique romaine. En outre, sont donc, d'après la théorie de votre lecteur Y. B. B., « Saints » seulement les canonisés enregistrés par Rome ? Criarde injustice. Toutes les religions et formes de Foi sont valables à la face du Ciel : il y a les saints du Paradis Celtique, ceux du Vatican, ceux des Musulmans, des Protestants, des Bouddhistes, des Thibétains... »

L. M. G., 18-7-62.

« Dans le n° 14 d'Ar Vro (p. 73), Y. B. B. dit que le Concile de Trente fait aux Chrétiens une obligation de choisir un nom porté par un saint. Cette assertion demanderait à être quelque peu nuancée.

Voici très exactement ce que prescrit le « Code de Droit Canonique », qui est l'expression de l'Eglise (can. 761) : « Les curés de paroisses veilleront à ce qu'un nom chrétien soit donné au baptisé ; S'ILS NE PEUVENT L'OBTENIR, qu'ils ajoutent au nom imposé par les parents, le nom de quelque saint et qu'ils inscrivent L'UN ET L'AUTRE au registre des baptêmes ».

L'Eglise est donc beaucoup plus large que le Droit Civil et reconnaît la primauté du droit de la famille de prénommer l'enfant, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle approuve les prénoms les plus fantaisistes, même si elle les accepte. Elle ne saurait être donnée comme responsable des abus de tel ou tel de ses ministres, plus royaliste que le roi, qui refuse un nom demandé par la famille ou telle forme traditionnelle (inscrivant Marie-Yvonne au lieu du Maryvonne admis de tous comme nous l'avons vu). Forts du canon 761, les parents peuvent donc exiger non seulement un nom de leur choix, mais aussi la forme bretonne d'un nom de saint breton (comme Erwan, Berc'hed, Gaïd, etc...).

P. H., VII-62.

■ Nationalité.

« Si pour quelque motif, un Breton hésite à inscrire dans les papiers officielles, après le mot « nationalité », le qualificatif « bretonne », il a toujours une solution du moins, c'est de donner une leçon de propriété des termes aux fonctionnaires. Dans ces papiers, le mot « nationalité » est employé (sans doute à dessein) avec le sens du mot « citoyen », puisqu'il s'agit de remplir ces lignes en tant que citoyen français. Du qualificatif « citoyen », nous ne sommes pas maîtres : que la chose nous plaise ou ne nous plaise, nous sommes citoyens français ; et, pour le moment, nous n'y pouvons pas grand chose. Mais notre appartenance à une nation ne dépend pas du caprice d'un fonctionnaire : tant d'Etats comprennent plusieurs nations. Pour protester contre cette confusion voulue, rien ne peut empêcher un Breton de remplacer sur les imprimés le mot « nationalité » par le mot « citoyen », sans que la chose puisse lui attirer des « ennuis » éventuels : c'est une simple leçon de vocabulaire. »

S. E., 20-7-62.

■ Le Troisième Jour.

« On ne pourra jamais dire assez de bien de « La Bretagne Ecartelée ». Œuvre de loyauté, de modération et de justice. Fouéré reste devant l'histoire le premier qui ait osé forcer les portes du tombeau de calomnie où nos adversaires avaient voulu enfermer à jamais le souvenir de cette génération de la dernière guerre.

Il a porté son témoignage, mais il ne faut pas que ce témoignage reste isolé. Si complet qu'il soit, il est insuffisant. Le chemin qu'il nous a tracé, nous devons le suivre. C'est un devoir national pour tous ceux, grands et petits, qui ont été les acteurs ou les témoins du drame, de faire part de ce qu'ils ont vu ou de ce qu'ils ont su, à ceux qui viennent après eux.

Qui de nous n'a pas lu avec indignation les commentaires odieux et ridicules que des hommes, qui parfois n'étaient même pas nos ennemis, ont porté sur l'action du Mouvement breton au cours de cette période. Je ne citerai que la phrase d'Aron, certainement mal informé. Mais si Aron a été à ce point mal informé, qui en porte la responsabilité sinon le Mouvement breton lui-même et ceux qui se taisent alors qu'ils devraient parler !

Certes, la répression a été si atroce, la campagne de calomnie si étouffante, le découragement si profond, qu'il semble que la plupart des anciens militants, ceux qui avaient échappé à la prison ou à la mort, ceux qui ont retrouvé, après une longue captivité, une liberté précaire, sont restés de stupeur.

Comment expliquer autrement un pareil silence ?

Ils nous doivent de nous ouvrir leurs mémoires vivantes. Ils le doivent encore plus à ceux qui sont tombés et qui, n'ayant pu assurer une victoire matérielle et définitive, n'en ont pas moins, par leur sang et par leurs souffrances, sauvé l'âme de la Bretagne. Il est temps de déchirer à coups d'épée ce voile du silence. Alors, apparaîtront en pleine lumière les visages de nos héros.

Nous sommes aujourd'hui au troisième jour : celui de la résurrection.

L'histoire de la Bretagne contemporaine reste encore à écrire ; œuvre de longue haleine qui ne peut être menée à bien que par une organisation qui coordonnerait les efforts individuels.

Pour ma part, je suggérerais la création d'un Centre de recherches et de documentation historique qui se proposerait, non seulement de réunir autobiographies et documents épars déjà existant, mais aussi d'engager les gens à écrire et de prospecter également les mémoires de ceux qui n'écrivent pas. Les jeunes gens qui ont des loisirs et du courage pourraient

mettre à profit les mois de vacances pour collaborer efficacement à cette action.

Les résultats de ces recherches seraient ensuite envoyés au Centre et classés par fiches. Un bulletin ronéotypé pourrait être publié périodiquement.

Ce « Centre de recherches historiques » pourrait d'ailleurs ne pas se cantonner à une seule époque, mais étudier tel ou tel problème d'actualité ; par exemple : les siècles européens de l'histoire bretonne, les relations de la Bretagne avec le Saint-Siège, avec l'Espagne, avec le Saint-Empire, Maximilien, etc... »

Y. B. B., août 62.

■ Economie !

« Je suis très content d'Ar Vro, quoique je le trouve un peu cérébral pour le commun des mortels, c'est-à-dire que vous vous complaisez surtout dans les spéculations philosophiques. Il en faut évidemment, mais il ne faut pas oublier que cette argumentation a peu de prise sur la masse, à qui il faut des arguments puis des slogans. Ce qu'il faudrait nous démontrer d'une façon claire et expressive, c'est que c'est votre solution nationaliste qui est la meilleure pour résoudre le problème breton. Faites-le par exemple en étudiant le problème paysan, montrez-nous pourquoi ça irait mieux (c'est exactement ce que semble vous dire la lettre A. G. 30-11-61 du dernier numéro).

Arrivez au peuple en lui présentant la clef qui résout ses problèmes et vous le verrez vous suivre en masse. Sinon il n'y a pas de contact, vous n'êtes pas branchés sur la même longueur d'onde si vous restez seulement dans la sphère philosophique sans toucher aux problèmes politiques ou économiques. Tout en vous exprimant les compliments que vous méritez. »

J. G. 17-7-62.

(AR VRO demande des études économiques : par exemple, tableau des Impôts directs et indirects payés par la Bretagne, investissements bretons en Caisses d'Épargne et valeurs d'État, avec pourcentage de réemploi en Bretagne. Le Mouvement breton peut tout produire, même des Glaoui Ben Fisel ! Qu'il produise enfin des économistes. Nos pages leur sont ouvertes.)

Dr. Roeland RAES :

CHRONIQUE FLAMANDE

UNE bonne partie de l'année 1962 s'est écoulée depuis notre dernière chronique. La question des nationalités — si longtemps considérée comme un « faux problème » par les milieux « officiels » — a continué d'agiter, tout au long de ces derniers mois, la vie politique belge. Bornons-nous à noter quelques événements particulièrement importants.

Les « Lois-Gilson ».

M. Gilson, ministre de l'Intérieur, appartient au parti Social-Chrétien ; il est Bruxellois francophone. Il avait promis de régler une fois pour toutes la question linguistique et, à cette fin, avait proposé trois grandes lois linguistiques, les « Lois-Gilson » ; ces malheureuses lois connaissent un calvaire particulièrement pénible.

Les Lois-Gilson se proposaient de régler :

- 1) la frontière linguistique : comme l'on sait, sur neuf provinces belges, quatre sont flamandes, quatre wallonnes et la neuvième, le Brabant, bilingue. Pourtant la frontière linguistique ne suit pas exactement les frontières provinciales, de sorte que, dans la plupart des provinces, quelques communes appartiennent au régime linguistique opposé. La première loi linguistique visait à rattacher ces communes aux provinces de même langue.

Cette loi a été approuvée par la Chambre, mais a échoué devant le Sénat ; celui-ci devra reprendre la loi et, s'il la modifie, le tout sera renvoyé à la Chambre...

C'est surtout la question de la Voerstreek qui cause le plus de difficultés, et qui fut d'ailleurs l'occasion pour le Sénat de rejeter la loi en bloc (par ailleurs, nous reparlerons de la Voerstreek et de la terreur qui y règne) ;

- 2) l'emploi des langues dans l'administration centrale et dans l'administration régionale ;
- 3) la question de l'agglomération bruxelloise.

Ces deux dernières lois n'ont toujours pas été soumises à la Chambre, et les débats prochains promettent d'être assez mouvementés.

La Voerstreek, terre de terreur.

Un titre pour feuilleton populaire ? Non, triste réalité dans la Belgique de l'an 1962 !

Six petites communes rurales autour d'une rivière pittoresque, dans l'extrême nord-est de la province de Liège ; au nord, les Pays-Bas ; à l'est, le canton d'Eupen, où l'on parle un dialecte allemand ; au sud, la Wallonie ; à l'ouest, enfin, la Meuse et, derrière, le Limbourg flamand : voilà la Voerstreek. La région est essentiellement rurale, sans industrie, à l'écart des grandes routes. Une bonne partie de la population masculine est contrainte de chercher du travail dans l'industrie sidérurgique liégeoise. La très grande majorité des Voerenaars sont flamands unilingues, ou connaissent juste un peu de « français usuel ». Mais il y a une minorité francophone particulièrement bruyante, composée en partie de Wallons, en partie des lamentables « fransquillons » que l'on retrouve un peu partout en Flandre. Un des points de la Loi-Gilson était de détacher la Voerstreek de la province wallonne de Liège et de la rattacher au Limbourg, auquel elle appartient d'ailleurs historiquement. Mais depuis quelques mois, une réaction féroce du côté wallon est organisée ; divers sentiments sont à l'origine de cette attitude : il y a l'impérialisme wallon, la crainte de perdre un champ de recrutement bon marché pour l'industrie liégeoise, la crainte des dictateurs de clocher de voir finir leur rôle de premier plan dès que la Voer sera administrativement et officiellement pays flamand...

Dès lors, s'est formée dans la Voer une coalition monstre, incompréhensible pour l'étranger non averti : les fransquillons, bourgeois aisés, conservateurs, avec à leur tête le vicomte de Sécillon (d'origine française et super-patriote... belge), grand propriétaire, d'une part ; d'autre part, les socialo-communistes du « Mouvement populaire wallon » de feu André Renard. Ce sont surtout les troupes de choc M. P. W. qui descendent régulièrement dans la Voerstreek, proférant forces menaces contre les Flamands convaincus, ne reculant même pas devant la brutalité et les coups de force. Un leader flamand, le D^r Nyssen, injustement accusé d'avoir voulu renverser des manifestants wallons, a été — sans aucune preuve,

sur l'unique témoignage des « commandos » M. P. W. — arrêté et incarcéré pendant plusieurs jours. De leur côté, les riches propriétaires menacent à leur manière les petits cultivateurs et ouvriers qui oseraient approuver ouvertement le rattachement au Limbourg : les locataires se voient menacés d'expulsion, les commerçants de boycottage, les petits fonctionnaires, instituteurs et douaniers, de déplacement, etc...

Doit-on s'étonner que le Voerenaar moyen, terrifié, se tait et n'ose plus témoigner ouvertement de sa conviction ? Dès lors, les bandes M. P. W. ont libre jeu ! Heureusement, les organisations flamandes du Limbourg voisin ne désarment pas ; déjà, aidées d'une poignée de Voerenaars courageux, elles ont réagi vigoureusement et se préparent à la prochaine campagne qui promet d'être des plus mouvementées... Entre temps, on attend avec impatience la réunion du Corps législatif et le nouveau débat que consacrera le Sénat à la fixation de la frontière linguistique.

L'Yzerbedevaart.

La grande manifestation flamande du Pèlerinage de l'Yser s'est déroulée comme d'habitude à Diksmuide (Dixmude), devant une foule dont le nombre augmente chaque année. Environ 100.000 Flamands ont écouté avec une attention soutenue les différents orateurs, et surtout le célèbre historien néerlandais, le Professeur Pieter Geyl. Le Professeur Geyl, grand Néerlandais conscient, est un ami de la Flandre de très longue date ; avant la guerre, le passage de la frontière belge lui fut maintes fois interdit. Son message de sympathie, son appel pressant à l'unité d'action ont été chaleureusement applaudis et ont à nouveau fait ressentir que Flamands et habitants des Pays-Bas sont en fait fils du même peuple : le Peuple Néerlandais ou Thiois. Le message du Professeur Geyl ne sera pas vite oublié et a été longuement commenté tant dans la presse belge que néerlandaise.

Après l'Yzerbedevaart, la Volksunie a organisé une manifestation à Wakken où, devant une foule considérable, divers orateurs ont également exhorté à la vigilance et à la lutte pour le fédéralisme durant les mois à venir.

La deuxième marche sur Bruxelles.

La deuxième marche sur Bruxelles est prévue pour le 14 octobre. Au moment d'écrire ces lignes, le bourgmestre de Bruxelles n'a pas encore donné l'autorisation nécessaire. Néanmoins, les comités d'action prennent toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès de cette manifestation, qui promet de devenir encore plus imposante que la précédente. Les thèmes sous lesquels se déroulera la deuxième marche sont : « Bruxelles, ville flamande, pour les Flamands », « Pas d'écoles françaises en territoire flamand », « La Flandre exige des industries en Flandre », « Le flamand langue officielle dans l'industrie flamande ».

Nous ne manquerons pas de revenir, dans notre prochaine chronique, sur cette deuxième marche, symbole de l'éveil de la Flandre.

RESERVE A NOS ABONNES ET AMIS.

En 1922 paraissait la première édition de *L'HISTOIRE DE NOTRE BRETAGNE* de Danio, illustrée par JEANNE MALIVEL. La disparition de la jeune artiste a rendu impossible la réédition, avec ses bois originaux, de ce livre aujourd'hui rarissime. La bienveillante générosité de l'un de nos collaborateurs nous permet de fournir à nos abonnés et amis, dans l'étroite limite des quantités disponibles, des suites de 15 planches, sur Arches et sur Vergé Alfa, représentant une grande part de l'illustration originale. Tirées en large format, ces belles impressions, qui peuvent aisément être encadrées, seront envoyées, dans l'ordre d'arrivée des demandes, jusqu'à épuisement. La série : 10 NF. Envoyer les demandes, avec fonds, à la trésorerie d'Ar Vro.

Livres, Journaux et Revues

Je suis surpris de tout ce qui s'est publié en six mois dans le Mouvement breton. La pile de papier rassemblée pour la rédaction de cette chronique est impressionnante. Cela rejoint l'impression éprouvée par ailleurs que le Mouvement est en train de monter en flèche, tant du côté hommes que du côté réalisations.

AL LIAMM, dont le mérite est d'avoir tenu sans faillir dans la période ingrate de l'après-guerre, nous a donné ses numéros 91 et 92. Par Yeun AR GOW et Jarl PRIEL, notre littérature acquiert de nouvelles œuvres, mais surtout notre étude de la langue de précieux documents, car ils sont parmi les derniers écrivains à avoir reçu leur breton par transmission orale pure. Je verrai volontiers figurer dans les livres de classe de mes enfants les poèmes *Skub-delioù* de Angela DUVAL, et *Goueleier bihan* de ROPARZ HEMON. Une sensibilité métaphysique nouvelle, et déchirante, vibre dans *An den kozh*, et dans tous les poèmes signés M. L. G., comme une sensibilité morale nouvelle apparaît dans notre prose avec *Etiam Peccata* ; veine que DIDROUZ se doit d'exploiter, au lieu d'ajouter un *Leue ar Presbital* à tous les cochons fastidieux qui grognent dans la littérature bretonne. Thème poignant, style dépouillé, technique à maturité de Reun MENEZ-KELDREG dans sa nouvelle *Lili*. Mais sa *Kartenn-ann* ne dépasse pas le niveau de l'anecdote.

Aux EDITIONS AL LIAMM, *Damskeud eus hol lennegezh kozh*, d'ABEOZEN, manuel pour tous les étudiants du secondaire et du supérieur ; GWINIZH HEPKEN, choix de brefs textes de Marianna ABGRALL, publiés jadis par FEIZ HA BREIZ, pour lesquels Xavier HAAS composa 40 gravures sur bois dont AL LIAMM nous donne la primeur dans une présentation luxueuse comme tout ce qu'elle produit ; *Ar Roue ha Meudig e Vab*, comics néerlandais de G. Th. ROTMAN en version bretonne ; mon aîné, ma femme et moi l'avons lu : unanimité, « plijus-kenañ eo ».

STUDI HAG OBER, après un long silence, reprend ses éditions bibliques avec *Al Lisherou Katolik*, texte breton de Maodez GLANNDOUR et Marsel KLERG, ce qui suffit comme référence.

Vient de paraître le 33^e HOR YEZH où l'on relève les noms de Erwan BREGAR (le breton parlé au Cap-Sizun), ABENEZ et D^r LAURENT (articles sur le vannetais), D^r J. GUÉGUEN (noms de lieu de Penthièvre), Y. PLERGER et Arzel EVEN.

GWERIN n^o 2, 132 pages, publie la suite des manuscrits contenant les chants populaires recueillis par G. MILIN.

FREDER a sorti coup sur coup quatre numéros doubles, soit 418 pages. 31-32, troisième tome de l'étude, regardée comme la plus impartiale jusqu'ici, d'ABEOZEN sur le *Barzhaz Breizh*. 33-34 : fascicule 5 du *Dictionnaire Historique du Breton* de ROPARZ HEMON,

Dilezer - divizoud. Des extraits de *Ainsi parlait Zarathoustra*, de NIETZSCHE, dans une version bretonne longtemps mûrie et commentée de Alan HEUSSAFF, constituent le cahier 35-36. Enfin *Tonkad 52*, cahier 37-38, recueil des écrits politiques de Youenn OLIER de 1945 à 1962, monument de la pensée de l'Emsav et, j'ajouterais, du courage breton, est appelé à faire au moins autant de bruit que *Tonkad 51*. PREDER annonce aussi la parution bilingue des séries de conférences prononcées à Tréguier lors de la récente session du *Congrès Celtique International*.

Par **BARR-HEOL**, la grande voix de l'abbé PERROT continue de résonner parmi nous, au-delà de la peur et des trahisons. L'esprit du patriote et martyr assiste, j'en suis convaincu, ceux qui ont relevé la bannière de FEIZ HA BREIZ.

Le même vif plaisir accueille toujours **AR BED KELTIEK** à son arrivée mensuelle dans les foyers de l'Emsav.

Ouvrage scolaire incomparable, qui a tout de suite trouvé emploi aux cours du **Camp des Bretonnants**, *La Littérature Bretonne par les textes* de Fañch ELIÉS-ABEOZEN, est maintenant complète, le tome II étant paru en avril comme numéro de **SKOL**.

Auprès du poison la bonne nature met toujours l'antidote. C'est pourquoi le virulent **STOURMER**, que l'on s'arrache paraît-il, a vu pousser non loin de lui un **KILHOG GALL** (pardon, **AR HILLOG GALL**), lui-même en passe d'être le plus lu des journaux de tout... l'Ouest, évidemment. Tant le besoin d'une bonne feuille satirique y était ressenti. (Mlle FERRY, E 75, Les Sorbiers, Chevilly-la-Rue, Seine.)

Du côté bilingue, **STURIER-YAOUANKIZ**, dont la présentation est chaque fois un chef-d'œuvre d'élégance, travaille dans le sens d'une connaissance des autres pays celtiques ; il trouve en nous des étudiants assidus. **L'AVENIR** fait plus « Emsav » et moins « France Fédérale » ; de plus il tient sa promesse d'insérer du breton. Textes bretons brefs, mais bien choisis, dans **MISSION BRETONNE** aussi. **LA BRETAGNE REELLE** et **CELTIA** éditent des textes critiques, pertinents et impertinents, où l'acuité du jugement fait passer les écarts de caractère. **AN TRIBANN**, publication du Gorsedd de Gorsedd de Bretagne, varié et inégal, contient de bons textes de Eostig SARZHAW, Aldrig a NAONED, KADVAN, etc... **BREIZ**, organe de la *Confédération Kendalc'h*, se déclare solidaire de la lutte engagée dans tous les domaines, culturel, politique, économique, social, par le peuple breton. Nul doute que ce soit la bonne voie. Dissocier les différents aspects de la vie nationale, entre autre couper le culturel du politique, c'est cela le séparatisme.

A.

PUBLICATIONS BRETONNES :

En breton : **AL LIAMM** (bimestriel) 12 NF (beau papier 15 NF). Directeur R. HUON, 132, rue de Verdun, Brest. Trésorerie P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes (Seine). C.C.P. 5349-06 Paris. — **HOR YEZH** (trimestriel) 10 NF. Mlle J. QUEILLE, 47, rue Notre-Dame, Guingamp (Côtes-du-Nord). C.C.P. 1240-22 Rennes. —

PREDER (12 n° l'an) 36 NF. Dr ETIENNE, Châteaulin (Finistère). C.C.P. 16.093-13 Paris. — **BARR-HEOL - WAR FEIZ HA BREIZH** (trimestriel) 5 NF. Abbé LE CLERC, recteur, Buhulien (C.-d.-N.). C.C.P. 91-764 Rennes. — **AR BEDENN EVIT AR VRO** (apériodique). Mlle SAINT-GAL DE PONS, Keresperz, Louanec (C.-d.-N.). — **AR BED KELTIEK** (mensuel) 7 NF. AR BED KELTIEK, 21 rue de Dixmude, Brest. C.C.P. 1907-07 Rennes. — **SKOL** (trimestriel) 10 NF. **SKOL, Plouézec** (C.-d.-N.). C.C.P. 1911-06 Rennes. — **STOURMER**, 7,50 NF, Madame JOSSEAUME, 12, rue du Mail, Savigny-sur-Orge (S.-et-O.). C.C.P. 13.949.23 Paris. — **GWERIN**, supplément bi-annuel de « Hor Yezh », 10 NF l'an. C.C.P. de Hor Yezh.

Bilingues ou de langue française : **L'AVENIR** (mensuel) 5 NF. B. P. 89, Brest, C.C.P. 1132-86 Rennes. — **AR SONER** (mensuel) 10 NF. P. MONJARRET, 18, boulevard Joffre, Lorient. C.C.P. 1436-15 Nantes. — **STURIER YAOUANKIZ** (mensuel) 6 NF. Yann BOUESSEL DU BOURG, 38, avenue Emile-Zola, Paris (15°). C.C.P. 1374-03 Rennes. — **MISSION BRETONNE** (hebdomadaire) 12 NF. 6, rue de l'Eglise, Paris (15°). C.C.P. 8301-85 Paris. — **CELTIA** (bimensuel) 10 NF. J. QUATREBOEUF, Merdrignac (C.-d.-N.). C.C.P. 754-82 Rennes. — **AN TRIBANN** (trimestriel) 7,50 NF. GORSEDD, 70, avenue du Plessis-Tison, Nantes. C.C.P. 1907-81 Nantes. — **LA VIE BRETONNE** (mensuel) 8 NF. 1, rue Poullain-Duparc, Rennes (I.-et-V.). C.C.P. 295-41 Rennes.

En anglais : **BRETON NEWS**, Linton, Fassaroe Lane, Fassaroe, Bray, C° Wicklow, Irlande. — **CELTIC VOICE**, Graham Bros., 5, The Street, Didmarton, Badminton, Glos. Angleterre. 5 shillings.

J. LE MELINER & C^{ie}

LANGUIDIC (Morbihan)

Tél. 1 Kergonan

- Fabrique d'aliments composés pour tous animaux d'élevage.
- Abattoir et expédition de volailles.
- Plumes - Oreillers.

AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR BRETON

MAGADUR

La grande marque bretonne de l'alimentation animale

Chronique des Nations

« Le colonialisme implique le retour à la violence des peuples colonisés : il les a privés de tout autre moyen d'expression de leurs justes revendications. Le hors-la-loi en pays colonisé est une création de la politique d'oppression. »

NOEL FAVRELIÈRE (« Le Désert à l'aube »).

CELTIE

IRLANDE.

Six Comtés.

Une crise économique sans précédent se développe actuellement dans l'Irlande du Nord. Des manifestations ouvrières sont prévues en signe de protestation contre les licenciements et les fermetures d'usines annoncées. D'autre part, des contacts ont été établis entre les Catholiques et les Ulstériens des loges orangistes. Toute cette évolution doit contribuer à hâter l'unification de l'Irlande.

Prisonniers.

On sait que tous les prisonniers de l'I. R. A. ont été libérés par le gouvernement irlandais. Deux frères, Anthony et Gabriel Loy, viennent d'être libérés par les autorités des Six Comtés après huit années de prison. Il reste encore en prison à Belfast 34 Républicains, dont les âges varient entre 17 et 37 ans, et qui totalisent 349 ans de prison. En Angleterre, Joseph Doyle, 34 ans, et Dolan Murphy, 28 ans, sont emprisonnés à vie. Une campagne s'organise en Irlande et ailleurs pour demander la libération de ces hommes. Libérez les prisonniers républicains !

ECOSSE.

Elections.

Le résultat des élections partielles en West-Lothian a étonné tous les observateurs : le candidat nationaliste écossais, M. William C. Wolfe, est arrivé en seconde place, battant le conservateur, le libéral et le communiste. Le siège aux Communes est revenu au socialiste, mais avec 6.118 voix en moins que lors du vote précédent. Voici les chiffres : T. Dalzell, socialiste, 21.266 ; W. C. Wolfe, nationaliste écossais, 9.750 ; W. I. Stewart, conservateur, 4.784 ; D. Bryce, libéral, 4.537 ; G. MacLennan, communiste, 1.511. Les trois derniers candidats ont perdu leurs dépôts. Le nationaliste a obtenu 23,30 % des voix, et ceci malgré la propagande assez violente du libéral qui avait choisi comme slogan : « Votez Libéral, c'est voter Ecossais ».

Ces résultats montrent la faveur grandissante dont jouit le Parti Ecossais, qui exerce une grosse attraction sur la jeunesse.

Nouvelle organisation du Parti National.

Après les succès électoraux de Bridgeton et du West-Lothian, le Parti Ecossais a décidé de nommer, en plus de son secrétaire général, M. Malcolm B. Shaw, un « organisateur » à plein temps, M. Ian MacDonald, jeune fermier de 27 ans, qui a été candidat à Bridgeton. La tâche de M. Ian MacDonald sera de réorganiser les sections, d'assurer la vente du journal, et de réunir les 30 millions nécessaires pour les prochaines élections générales.

Radio-Ecosse Libre.

Le poste clandestin écossais a repris ses émissions le 3 septembre. Mais en plus de l'émetteur d'Edinburgh, un second émetteur a commencé, simultanément, à fonctionner à Glasgow, où son auditoire potentiel est de l'ordre du million. La visite que le directeur de R. F. S. a faite en Bretagne cet été a permis de préparer des programmes sur la Bretagne.

BRETAGNE.

CONGRES INTERCELTIQUE. — Le très grand succès du dernier Congrès Interceltique tenu à Trégater (Côtes d'Armor) appelle quelques commentaires. Lorsqu'on voit tout le profit retiré de telles rencontres fraternelles, comment ne pas souhaiter leur succès croissant ? Et comment ne pas penser à l'intérêt que présenterait pour les mouvements politiques celtiques, l'équivalent de ce qui est réalisé dans le domaine culturel ? La Ligue Celtique ne pourrait-elle envisager la création d'une Assemblée Générale annuelle ?

PAYS DE GALLES.

Décision historique.

Lors des dernières élections aux conseils de Comté, M. Gwynfor Samuel Evans — qu'il ne faut pas confondre avec le Président du Parti Gallois, Gwynfor Evans — s'était vu refuser l'inscription de sa candidature parce qu'il en avait rempli les papiers en gallois. Plainte fut déposée par M. G. S. Evans et, le 31 mai, M. D. Watkin Powell plaidait pour lui devant la Haute Cour, à Londres. Les deux juges de la Haute Cour, le juge Gorman et le juge Winn, ont alors décidé que M. Gwynfor S. Evans avait parfaitement le droit d'utiliser le gallois dans ses rapports avec l'administration et que le refus d'inscription de sa candidature était illégal. L'élection a donc été refaite. Si M. Gwynfor S. Evans n'a pas été élu, le nombre de voix qu'il a obtenues a cependant montré les progrès que l'idée nationale faisait en Galles. G. Evans a obtenu 719 voix, le socialiste 1.059.

Le Parti Libéral et le Pays de Galles.

M. Keith-Lucas a déclaré à l'Assemblée Générale des Libéraux gallois que son Parti demandait, pour le Pays de Galles, un Conseil Gallois élu ainsi que la reconnaissance du gallois comme langue officielle.

Ecoles galloises.

L'Union des Eglises Indépendantes a décidé, au cours de son Assemblée Générale à Wrexam, le 6 juin, de travailler à créer une école entièrement galloise dans chaque ville et dans chaque village.

Ecole d'Eté du Parti Gallois.

L'Ecole d'Eté et l'Assemblée Générale du Parti Gallois, qui se sont tenues à Pontarddulais au début d'août, ont connu le plus grand succès. Le thème des conférences a été : « La crise galloise et sa solution ». Plusieurs centaines de militants ont pris part aux séances de travail, parfaitement organisées par le jeune et compétent secrétaire du Parti, Emrys Roberts.

EUROPE**PAYS BASQUE.***Journée du Prisonnier.*

Le 22 juillet a eu lieu, en Pays Basque, de ce côté-ci des Pyrénées, une JOURNÉE NATIONALE DES PRISONNIERS BASQUES. L'affiche, portant ce titre, placardée sur les murs de Bayonne et des villes du Labourd, de la Soule et de la Basse-Navarre, disait :

« BASQUES ! Sais-tu que certains de tes frères basques d'outre-monts sont actuellement en prison pour le seul motif qu'ils voulaient DEMEURER BASQUE COMME TOI !

BASQUE ! Qui viendra secourir leurs familles si ce n'est toi, leur frère de langue, fils d'un même peuple !

BASQUE ! Sois généreux !

D'autre part, le COMITÉ DE SOLIDARITÉ BASQUE adressait à tous les maires et à tous les curés du Pays Basque de l'hexagone une lettre-circulaire dont nous extrayons ce qui suit :

« La lecture du journal Enbata vous a fait mieux comprendre le douloureux déchirement de la Communauté Basque qu'impose une frontière artificielle contre nature.

Peut-être avez-vous pensé que nous avons raison de lutter pour que le Pays Basque se retrouve en lui-même. Hier Anglais, aujourd'hui Espagnol ou Français, demain Allemand, Russe ou Américain — que nous réserve l'histoire — une seule chose demeure immuable : nous sommes et resterons toujours et avant tout des Basques.

Mais pour cela il faut nous défendre, nous regrouper, nous organiser, nous entraider. Beaucoup de jeunes ont compris le sens de cette action.

Dans un régime dictatorial comme celui de Franco, ils ont à subir les sévices de la Police et certains sont en prison pour le seul motif qu'ils voulaient demeurer Basque comme nous. Ils sont jeunes, la plupart d'entre-eux récemment mariés, avec des enfants en bas-âge. Notre devoir est de les aider. Nous avons secouru les victimes des drames hongrois ou algérien. Notre solidarité doit se manifester encore plus éclatante quant il s'agit de nos frères de langue, fils d'un même peuple.

N'attendons pas le dernier moment pour leur venir en aide. C'est au début de la lutte que les hommes ont besoin de soutien et de réconfort.

Pour les Basques incarcérés à la prison de SORIA (Espagne) et pour leurs famille, le « Comité de Solidarité Basque » — que préside MM. J.-L. DAVANT, J. ABEERRY, S. HARAN, I. IRIGARAY — organise une Collecte Nationale le Dimanche 22 Juillet. »

Arrestations.

Le 20 août, une bombe de petite puissance explosait à Saint-Sébastien, près de Ayete, résidence du Général Franco. Les dégâts ont été minimes. La police a procédé, à la suite de cet incident, à des arrestations. Les patriotes basques dont les noms suivent sont actuellement en prison : Jon D. de Rekarte, Ildefonso Iriarte, Jose Maria Quesada, Valentin Angiozar, M. Montes, Larumbe, Docteur Martin Santos, Monsieur et Madame Recalde (de l'organisation ESBA), Aizpitarte et sa fiancée. La plupart d'entre eux sont accusés d'appartenir au mouvement de résistance ETA. Les militants bretons envoient leur salut aux prisonniers basques !

Sanctions contre les prêtres.

Pour avoir soutenu les grévistes basques en mai dernier, 74 prêtres ont fait l'objet de sanctions de la part de la hiérarchie catholique, liée au régime franquiste. L'évêque de Bilbao a élaboré un nouveau règlement pour contrôler les activités des prêtres basques. Le Père Javier Astorqui s'est vu retirer son passeport alors qu'il s'appretait à se rendre en France et il a perdu son poste à la paroisse ouvrière de Sestao. D'autres prêtres ont été déplacés. Le nonce apostolique en Espagne, Mgr Ribieri, est intervenu auprès de l'évêque de Bilbao pour que soient adoucies certaines sanctions.

FLANDRE.*Pour la langue flamande.*

L'évêque d'Antwerpen (Anvers) vient de décider de reprendre les sermons en français dans plusieurs églises de la ville. Les incidents — qui avaient cessé il y a quelques semaines avec la suppression du dernier sermon en français — ont immédiatement repris. Les manifestants ont dit le chapelet et chanté des cantiques en flamand pendant le sermon français, et des bagarres ont éclaté dans les églises entre manifestants flamands et policiers. Les manifestants ont crié : « L'évêque à la porte ! » et « A bas les fransquillons ! ». Il faut peut-être voir un lien entre la décision de l'évêque et les récentes déclarations du Premier Ministre belge, M. Théo Lefèvre : « Il a demandé au parquet d'intervenir vigoureusement contre toute manifestation de fédéralisme dans les différentes régions du pays ». M. Lefèvre a encore dit : « Il faut que cesse l'intolérance linguistique ». Les fransquillons ne disaient pas cela, il y a une vingtaine d'années, lorsque la langue flamande était bafouée et proscrite.

Marche sur Bruxelles.

Le bourgmestre n'a pas encore accordé son autorisation à la manifestation flamande du 14 Octobre. Mais la Marche Flamande

sur Bruxelles aura lieu, quoi qu'il arrive. Nous recommandons aux militants bretons qui peuvent se rendre facilement à Bruxelles, de s'y rendre, avec leurs drapeaux bretons. La solidarité des petites nations occidentales ne doit pas être un vain mot.

CATALOGNE.

ATTENTAT. — Une explosion peu puissante a eu lieu le 20 août au matin devant l'immeuble du journal centraliste espagnol de Barcelone « La Vanguardia ». Deux employés du journal ont été blessés. L'engin avait été déposé à proximité immédiate du rideau de fer baissé la nuit devant la porte du quotidien gouvernemental.

OCCITANIE.

Un stage de Culture Occitane s'est tenu à Bédarieux, du 26 août au 7 septembre, organisé par l'Institut d'Etudes Occitanes. Le 7 septembre, s'est tenu l'Assemblée Générale du Conseil National de Défense des Langues et Cultures Régionales, au sein duquel la représentation bretonne est fournie par le groupe *Ar Faiz*. Des incidents assez sérieux y ont eu lieu, dont nous entretiendrons nos lecteurs. Notre amis Jordi Ventura, historien catalan, qui devait y prendre deux fois la parole, s'y est vu refuser l'autorisation de prononcer sa seconde conférence sur « La politique occitane des rois catalans », à cause de ses « opinions inadmissibles sur l'Histoire de France » (*sic*). D'autre part, Jordi apporta une violente contradiction à un certain Pierre Emmanuel, qui s'efforce de gagner au franquillonisme les intellectuels catalans et qui fit un exposé sur l'importance qu'il y avait à « ne pas parler » les « langues occitanes », sur « le besoin d'air des jeunes, sur le besoin d'aller à des langues parlées par des millions de gens et non par quelques milliers de vieillards dans des maisons qui se défont... », etc. Il est apparu que d'importants « remboursements de frais » avaient été proposés par certains organismes à des intellectuels catalans pour les inciter à aller à Bédarieux. F. Fontan, le promoteur du nationalisme catalan, qui devait faire une réunion d'organisation des jeunes Occitans, s'est trouvé détenu quelque temps auparavant. Avant le départ de Jordi Ventura, la jeunesse s'est réunie autour de lui, a porté un toast vibrant à l'Indépendance de l'Occitanie, ponctué par de violents « Mort aux Traîtres ! » Nous reviendrons longuement sur la question occitane.

ALSACE-LORRAINE.

Notre confrère *La Voix d'Alsace-Lorraine* reproduit régulièrement la CHRONIQUE DES NATIONS. Nos vifs remerciements.

AFRIQUE

LA REUNION.

Un mouvement en faveur de l'autonomie de La Réunion a été lancé il y a quelques semaines par le Parti Communiste et les

associations progressistes de l'Ile, nous apprend *Le Monde* du 4 août. Il paraîtrait qu'une opposition se développe sous le signe « nous voulons rester Français ». Ce qui est bon pour La Réunion n'est-il pas bon pour nous ? Allons, communistes bretons, soyez conséquents avec vous-même !

AMERIQUE

JAMAÏQUE.

Superficie : 11.500 km² (le tiers de la Belgique). Population : 1.750.000 habitants.

Sous le titre « La Jamaïque célèbre son indépendance », « LE MONDE » (7 août) écrit :

« A minuit, dimanche soir, le drapeau vert, noir et or a été hissé à Kingston, capitale de la Jamaïque, qui, après trois cent sept ans d'administration britannique, devenait indépendante. La princesse Margaret représentait la reine... Que ce nouvel Etat naisse dans l'amitié de la Grande-Bretagne, cela ne fait aucun doute... »

Quand « LE MONDE » pourra-t-il écrire :

« A minuit hier soir le drapeau noir et blanc a été hissé à Rennes, capitale de la Bretagne, qui, après cent soixante-treize ans d'administration française, devenait indépendante. M. Pompidou représentait le général de Gaulle... Que ce nouvel Etat naisse dans l'amitié de la France, cela ne fait aucun doute... »

Et qu'il y aurait-il d'étonnant à cela ?

LA TRINITE et TOBOGA.

L'Ile de La Trinité et Tobago (830.000 habitants) viennent d'accéder à l'indépendance. Ils restent membres du Commonwealth. La France, représentée aux Fêtes de l'Indépendance, va ouvrir une ambassade dans la capitale du nouvel Etat, Port-of-Spain.

GUYANE.

Dans une série d'articles, « LE MONDE » trace un effarant bilan de la politique colonialiste française en Guyane, sous le titre : « La Guyane à l'abandon ». Il rappelle que sur les six partis politiques du pays, trois réclament l'autonomie. Il s'agit de la S. F. I. O. (eh oui, messieurs les molettistes bretons !), de l'U. P. G. (Union du Peuple Guyanais) et du P. S. G. (Parti Socialiste Guyanais). Le P. S. G. représente 30 % du corps électoral. Son leader, M. Heder, considéré comme dangereux agitateur, ne réclame que l'autonomie ! L'U. P. G. de son côté dit : « Nos adversaires nous présentent comme des séparatistes, alors que nous ne réclamons même pas l'autonomie interne ».

TOUR D'HORIZON

• VERS DE GRAVES EVENEMENTS.

La réforme tarifaire de la S. N. C. F. va aggraver la crise dans laquelle se débat l'agriculture bretonne. Alors que les maraîchers méridionaux vont bénéficier d'une diminution de tarifs de 22 %, ceux de Saint-Pol subiront une hausse de 5,3 % (*Le Télégramme*, 11 sept.). Des protestations extrêmement violentes sont à prévoir. Le Mouvement breton doit s'intégrer au mouvement de protestation, en prendre la tête. Il doit aussi, tout en luttant au coude à coude avec les cultivateurs, leur faire comprendre que : 1) les marchés naturels de la Bretagne sont la Grande-Bretagne, le Benelux et la Ruhr 2) ces marchés peuvent être approvisionnés à bon compte par mer ; 3) seul un gouvernement breton peut faire la conquête de ces marchés et ainsi sauver l'agriculture bretonne.

• IMPLANTATION MILITAIRE.

Le 10 septembre, Monsieur Mesmer a fait connaître, au cours d'une réunion à la Préfecture de Rennes, les grandes lignes du plan d'implantation militaire française en Bretagne. Trois brigades seront implantées en Bretagne en 1963 et 1964. Un P. C. sera installé à Dinan. Un régiment d'infanterie motorisée sera installé à Brest, et l'Ecole des fusilliers-marins, repliée d'Oranie, viendra à Lorient. Une division d'intervention aura son P. C. à Saint-Malo, une autre division, dite de défense intérieure du territoire, sera basée en Loire-Atlantique. Un régiment blindé s'installera à Meucou, et un régiment d'infanterie motorisée à Vannes.

Des réquisitions massives de terrains sont à prévoir. 800 Ha. dans la région de Landivisiau pour la base d'aéronavale ; 20 Ha. à Lorient pour agrandir l'arsenal transformé en base de fusilliers ; 200 Ha. dans la région de Dinan ; enfin un terrain de 10 à 15.000 Ha. quelque part en Bretagne.

Le Mouvement breton doit mettre tout en œuvre, faire toutes les alliances nécessaires et organiser la résistance sur place, pour faire échouer ces plans de mort.

• LA VERITE SUR LA T. V.

A propos du livre de Michel Mohrt, PRISON MARITIME, au cours de l'émission de critique littéraire « Le masque et la plume » du jeudi 26 octobre 1961, Nicole Védres déclara :

— *...Les Bretons ont un tas de défauts, mais une chose qu'ils ne sont pas, c'est des bourgeois — c'est peut-être ce qui les empêche de se sentir français...*

Dans une émission consacrée au Festival de Cannes, interview de Mlle Senghor, accompagnée de deux amis noirs, au sujet du film

« LIBERTÉ, AN 1 ». Question posée : « Chasseur d'images, vous avez une caméra, que faites-vous ? » Ce à quoi l'un des beaux noirs répond : « *Moi je partirais immédiatement en Bretagne pour étudier l'aspiration de ce pays à l'indépendance...* »

Merci ! Nous espérons voir cet ami venir un jour chez nous commé... ambassadeur !

• CAMP M. O. B.

« Le premier camp de formation du M. O. B. s'est tenu à Garlan, du 15 au 20 juillet. C'est à notre ami Padellec que revient le mérite de l'organisation générale. On visait principalement à la formation intellectuelle du militant breton. Nous n'étions qu'une vingtaine, faute de publicité ou de loisirs.

Lundi. - D'abord un petit test pour sonder les connaissances générales de chacun. Ensuite, Per Lemoine nous détaille de façon magistrale la création et le travail du C. A. R. Puis R. Omnès présente les problèmes et l'action de *Kendalc'h* dans l'Emsav et fait le point des pourpals pour l'unité d'action du mouvement culturel. Il termine sur ses espoirs pour le Secours Breton International.

Mardi. - Journée d'informations agricoles. Très intéressante conférence de Pouédras sur les problèmes et les organisations agricoles (C.U.M.A., C.E.T.A., F.O.R.M.A.).

Certains d'entre nous ont été ramenés à plus de réalisme. Après cela, Chapalain présente la « S.I.C.A. de Saint-Pol : ses difficultés, ses succès ». Nous avons d'ailleurs pu vérifier nous-mêmes en poussant une visite à Saint-Pol le jeudi matin. La journée se termine sur une conférence de M. Tanguy sur le Traité de 1532 et les injustices de guerre (1870 et 1914).

Mercredi tout entier : Y. Poupinot. D'abord le « Bilan de cinq années d'action bretonne ». Puis un programme détaillé et synthétique des objectifs à atteindre à l'avenir : les idées les plus avancées voisinaient avec un profond réalisme ; nous en avons tous beaucoup retiré. Ensuite, une petite heure de propagande politique bretonne. Ensuite, pour finir, un assez long test pour préciser la place de chacun dans les cadres du mouvement.

Jeudi. - Y. Gicquel nous entretient du Comité Consultatif de Bretagne et du C. E. L. I. B.

Vendredi. - Cours très animé de Ned Urvoas sur la « technique de la parole » ; beaucoup d'exercices pratiques.

Pour un essai, c'était une réussite : nous nous sommes bien promis d'y revenir l'an prochain, et bien d'autres avec nous. »

• QUIMPER.

Je pense que, du point de vue technique et artistique, les ballets Jacques Douai ont donné une belle présentation de chants et de danses bretonnes. « *Gwerz Penmarc'h* » chantée, fort correctement, en breton, sur une harmonisation de Jef Le Penven, était, paraît-il, très belle. De nombreux jeunes protestèrent, et fort bruyamment. Ils protestèrent contre la présentation de richesses bretonnes sous le titre de « Folklore des provinces françaises de l'Ouest ». Lorsque

les ballets Jacques Douai en arrivèrent à la présentation de la partie « Ouest » de leur programme, des jeunes crièrent : « Vive l'Ouest, Vive les Ouesters ! », « Langue bretonne à l'école », puis, avec des sifflets et claquements, quittèrent la salle. Madame Omnès quitta la tribune officielle. A l'extérieur, les C.R.S. empêchaient, avec leur gentillesse bien connue, une « Fest-Noz » de s'organiser.

On dit que 1.600 C.R.S. avaient été concentrés à Quimper à l'occasion des Fêtes de Cornouaille. Ce qui n'empêcha pas qu'une certaine nuit, la presque totalité des drapeaux français qui « décoraient » la ville — plusieurs centaines — fussent jetés à l'eau.

A ce propos, on ne saurait assez regretter le communiqué signé par des responsables d'organisations bretonnes au sujet de ces « actes de vandalisme » (sic) :

« Le président du comité des Fêtes de Cornouaille ; le président de la B. A. S. (Bodadeg-ar-sonerien) ; le président de Kendalc'h ; le président de l'U. D. C. B. (Union des danseurs et chanteurs de Bretagne), tiennent à informer le public que leurs organisations sont complètement étrangères aux actes de vandalisme qui ont été commis dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 juillet 1962 dans la ville de Quimper et qu'ils réprovent de tels actes.

Désireux de voir poursuivre les auteurs responsables de ces dégradations, ils s'associent à la plainte qui a été portée par la Ville de Quimper.

M. F. BEGOT, président du comité des fêtes de Cornouaille,
M. DORIG LE VOYER, président de la B.A.S.,
M. OMNÈS, président de Kendalc'h,
M. GOAZIOU, président de l'U.B.C. »

(« Le Télégramme », 28 et 29 juillet.)

Roparz Omnès ne signa d'ailleurs ce communiqué qu'après un premier refus et une longue résistance aux pressions dont il était l'objet.

Il est inadmissible de voir des Bretons réclamer l'action de la répression contre d'autres Bretons. Tout comme il est inadmissible de voir Bernard de Parades écrire dans BREIZ (Juillet 62) :

« Nous pensons donc que la décoration d'une fête bretonne doit se composer :

- 1) de drapeaux et oriflammes aux couleurs nationales (sic) ;
- 2) de drapeaux, oriflammes et blasons aux couleurs de la Bretagne... »

KENDALC'H doit avoir une attitude ferme en ce qui regarde la décoration des villes où elle organise des fêtes, et cette attitude ne peut être celle de M. Bernard de Parades.

● TOUJOURS LE VANDALISME.

A la fête de Pipriac, 27 mai, on avait placé sur le terrain une banderole « Loi-Programme pour la Bretagne ». Le sénateur de la région s'en est ému jusqu'à déposer une protestation à la Préfecture.

Ce monsieur a vraiment l'émotion facile. Attention à la crise cardiaque !

● UN EXEMPLE.

L'Abbé Calvez a fait faire par son école la quête annuelle pour le breton. Il a alors averti le responsable de la quête pour la région qu'il verserait le montant de la collecte à *Kuzul ar Brezhoneg*, si la F. C. B. ne versait pas au *Kuzul* les 500.000 francs promis et votés. Le paiement des 500.000 francs n'ayant pas été fait, l'Abbé Calvez a versé au *Kuzul* le montant de sa collecte.

● BREST.

A Brest, pour la Fête des Cornemuses, le temps était maussade. Mais il ne pleuvait pas que de l'eau. Après le passage des groupes de sonneurs, l'estrade officielle était abondamment pourvue de tracts « MOB PARTOUT » que les officiels contemplaient d'un œil morne (voir notre photo).

● « PAS DE PARDON POUR CE BRETON-LA ».

Sous ce titre, voici ce que Clément Ledoux écrit, dans LE CANARD ENCHAINÉ du 22 août, au sujet de notre Botrel « national », comme dirait Bernard de Parades, en critique de l'émission « HOMMAGE A BOTREL », passée sur France II par Micheline Dalois :

« Y en a, je vous jure !

Qu'est-ce qui la prend, cette Micheline Dalois, de nous exhumer Botrel, cet Orphée de caboulot, dont la lyre, au lieu d'humaniser les tigres, enragea les moutons ?

Botrel, ce déguisé !

Botrel, ce Chouan de patronage !

Botrel, ou la Bretagne — dure et hâlée — mise en rimes molles et blêmes, d'une niaiseries patrouillotarde, réactionnaire, cagote, stupéfiante.

— « Fleur de blé noir »... « La Paimpolaise »... « Fais dodo, mon p'tit gars »... « Et lonlon la, et lonlon laine »...

La barbe, le « barde de Pontaven » !

Il était mort. Il ne chantait plus. Il ne cuisinait plus ses dégoûtantes panades à la guimauve. Et vous le réveillez ! Nous, ça nous endort, madame.

Vous n'avez même pas l'estomac de tout dire.

— Engagé volontaire à quarante-cinq ans, pendant la guerre de 1914-18...

Oui !

Engagé volontaire au Théâtre des Armées, surtout !

On vous met au défi d'oser diffuser le CHEF-D'ŒUVRE de Botrel, cette chanson ignoble qu'il écrivit à la gloire de la balonnette ou de la mitrailleuse française, je ne sais plus, et qu'il eut le culot de glapir, lui, le patriote embusqué, devant des parterres de pauvres bougres casqués, voués, eux, au maniement de l'outil !

Hommage à Théodore Botrel ?

Madame Micheline Dalois, permettez que je crache... »

● EXCENTRIQUES !

« Techniciens de l'E. D. F. et gendarmes se sont présentés hier matin au domaine de Kertalg, à Moëlan-sur-Mer, rendu célèbre par les excentricités de Mme Le Goarnic-Maurot.

Celle-ci, en effet, a donné à ses enfants des prénoms bretons, ce qui lui a valu par le passé maints démêlés avec la justice. »

(« France-soir », 21-6-62.)

En voilà un qui l'est moins : c'est le Secrétaire Général aux Relations culturelles de l'A. J. A., à Brazzaville, M. De-Bayi, qui se prénomme tout simplement *Guy-Mollet-Nicodème*.

● SELECTION NATURELLE.

L'OUEST-FRANCE (20-4-62) nous livre les souvenirs de M. Lahaye, chauffeur de taxi, sur Lady Mond, née Maï Manac'h, de Belle-Ile-en-Terre — qui finança une édition de « Pevar Mab Hemon » par Camille Le Mercier d'Erm. M. Lahaye nous dit :

« C'était une femme exceptionnelle, une grande dame. Sachant à peine lire et écrire, elle s'instruisait rapidement, au point de s'exprimer à table en quatre ou cinq langues. Elle utilisait le breton pour la cuisinière, le français pour la serveuse, l'anglais, l'espagnol ou le russe pour ses invités. »

● CAMP DES JEUNES BRETONNANTS.

Madame de Rohan-Chabot a organisé, avec beaucoup de succès, du 6 au 15 août, à Elliant, un Camp pour les Jeunes Bretonnants, au cours duquel une vingtaine d'enfants se trouvèrent réunis à l'Ecole libre de garçons, sous la surveillance de Mme de Rohan-Chabot, de M. Rolland, de Kendalc'h, d'Andrée Le Gouilh, de Mme Denez et d'Alan al Louarn. Un excellent travail fut fait au cours de ce Camp, que l'on souhaite voir se renouveler.

● CAMPS BLEIMOR.

Trois Camps Bleimor se sont tenus à Lannion, près de Quimper, en Juillet et Août, qui ont réuni près d'une centaine de participants : louveteaux ou guides de Bretagne.

Voici les notes que nous envoie un participant au Camp de Louveteaux :

« Comme l'an dernier le camp parut court : neuf jours de soleil sur les bords de l'Odet, neuf nuits chaudement serrés sous nos tentes : un rêve !

Nous étions 12 garçons d'entre huit et douze ans, venus de Paris ou de Bretagne et si fiers d'arpenter les rues de Quimper avec nos sacs sur le dos.

Nous avions cinq chefs et cela permit de faire de belles installations : un autel, une cuisine moderne (avec poubelle à couvercle automatique), une salle à manger en troncs d'arbre, un mât au haut duquel nous montions le « Gwenn ha Du » tous les matins.

Il y eut une excursion au bord de la mer, une visite aux faïenceries dont nous avons pillé les tas de débris, un concours de cuisine

où on s'est montrés très capables. Et des messes avec des cantiques bretons, où le Père René semblait nous parler à chacun en particulier.

Une fois, des blousons noirs quimpérois ont volé l'intendance, mais, furieux, nous les avons poursuivis et... rattrapés. Ils ont souffert : on les a chatouillés à mort et presque étranglés pour les faire avouer, mais ça n'a rien donné : ils étaient Bretons eux aussi.

Nous n'oublierons pas le chemin mystérieux qui descendait à la source où, en allant chercher de l'eau deux par deux, nous nous chuchotions des secrets, et la petite grève où, le soir, nous allions patauger et faire des ricochets. Tout était silencieux, tout semblait en attente, comme à la veille des grandes aventures où nous nous lancerons.

Evit Doue ha Breizh. »

● LE CAMP DES BRETONNANTS.

« Du 1^{er} au 15 août, à Saint-Nicolas-du-Pelem, le Camp des Bretonnants, organisé depuis 15 ans par Madame de Bellaling et Ronan Huon, a connu un remarquable succès : 130 personnes y ont pris part et ont suivi avec entrain et ardeur ses diverses manifestations. Des visiteurs étrangers de marque, tels Oscar MacUillis et le Professeur Kavanagh, de l'Université de Cork, des écrivains alsaciens, des étudiantes galloises, y ont pris part.

Trois cours avait lieu chaque matin : un cours de débutants, un cours moyen, et un cours spécialisé. En plus, Jean Huws donnait un cours de gallois. En fin de matinée, une conférence. Mais les conférenciers étaient si nombreux, et de telle qualité, qu'il fallût consacrer des après-midis ou des soirées à divers exposés. Parmi les orateurs : ABANNA (« Menozioù Stad ha Broad » — Kentelioù war ar yezh skiantel), Youenn OLIER (« Istor An Avel hag Avel an Trec'h »), ABEZEN (Kentelioù diwar-benn ur ganaouenn dastumet gant Donatien Laurent), Ronan HUON, an Ao. Per BOURDELLES (Lennadennoù addispleget), Per DENEZ (« Istor an Emsav »), Yeun AR GOW (« ur pezh-c'hoari nevez »), Gwennole AR MENN, etc, etc.

L'après-midi, jeux et promenades. Le soir, veillée. Tour les jours à table, plus de 60 personnes. Excellente organisation de notre ami Kalvez et de son épouse. Grosse affluence de jeunes, y compris des jeunes du pays.

Pourquoi *Kendalc'h* s'entête-t-il à faire un Camp, qui double le Camp des Bretonnants, alors que celui-ci vient d'affirmer, une fois de plus et de façon éclatante, sa vitalité et son succès. »

● MOELAN-SUR-MER.

Nos amis de Kertalg ont été une fois de plus au premier plan de l'actualité. L'E. D. F. ayant voulu faire passer une ligne de haute tension sur leur terre, et, pour ce faire, y abattre plusieurs douzaines d'arbres, Madame Goarnic et sa famille ont décidé d'appliquer les méthodes de la résistance passive pour interdire l'entrée de leur propriété aux techniciens de l'E. D. F. Tant et si bien que le Préfet du Finistère réquisitionna 70 gendarmes — armés ! — et les lança à l'assaut d'une barrière de bois gardée par une mère de famille et ses jeunes enfants. La force gagna une peu glorieuse

victoire : Garlone et Patrick, ainsi que Madame Goarnic, furent gardés à vue pendant la journée, et les plus jeunes enfants parqués dans un coin de champ pendant que la gendarmerie protégeait (!) les employés de l'E. D. F. La presse mondiale, y compris la presse française, a reproduit d'éloquentes photos de ces opérations... militaires ! La famille Goarnic ne défendait pas uniquement ses droits : elle défendait aussi ceux des fermiers environnants qui n'avaient osé protester. D'Italie en Hollande, elle a rappelé qu'il y avait des Bretons qui ne pliaient pas.

● EMPRISONNE.

Gérard Toublanc a été emprisonné à la suite d'une conférence faite à Paris au sujet de son procès de Quimper, procès au cours duquel il récusait, comme on le sait, le Tribunal en vertu du Traité de 1532. Depuis les poursuites n'ont pas été... poursuivies. Il est de ces questions sur lesquelles on préfère jeter le pudique voile du silence. Depuis, Gérard Toublanc a été nommé au Bureau de la Gauche Européenne, où il s'occupe des problèmes de l'agriculture.

● NOS DROITS DE CITOYENS ?

La publicité accordée aux incidents de Moëlan a dû ennuyer le Préfet du Finistère, qui a tenu à donner à *Paris-Match* (21 juillet) son point de vue. Un point de son argumentation, entre autres, nous trouble beaucoup : « *Monrot dit Le Goarnic (sic) est un militant de l'autonomisme breton... L'administration, haute ou basse, n'a donc pas à examiner leurs affaires* (celles de M. et Mme Le Goarnic) *avec une bienveillance particulière* ». Voilà une affirmation grave. Doit-on comprendre que, si M. Le Goarnic n'avait pas été autonomiste, l'administration en question aurait pu planter ses pylônes ailleurs que chez eux ?

● NANTES EN BRETAGNE.

« L'autre jeudi, Sabbagh hésitait sur la Loire-Atlantique. En Bretagne ? Pas en Bretagne ? « A demi », finit-il par concéder. Cher Sabbagh, l'Histoire n'a connu qu'un seul Nantais qui n'était pas un Breton entier : il s'appelait Abélard. »

Morvan LEVESQUE, *L'Express*, 12-4-62.

BAR - RESTAURANT

"CHEZ CHOUCOU"

Cadre breton — Cuisine faite par les patrons
G. LE SANN, 20, rue Algésiras, Brest (Tél. 44-19-57)

MENU — SERVICE A LA CARTE

Spécialités à la broche et au grill
Fruits de mer

UN LIVRE RARE :

80 KANAQUENN BOBL

chants populaires bretons, paroles et musique,
recueillis par le Colonel Bourgeois, entre 1860 et 1900

Hors commerce - Tirage : 538 ex. - 13 NF franco

CONFRÉRIE DES SONNEURS DE PARIS
3, rue Francis-Garnier, Paris (17^e)
— C. C. P. 16.734.10 Paris —

TRADUCTION DE LA BIBLE en Breton

faite par des érudits qui sont aussi d'excellents écrivains
cette traduction fait honneur à la Bretagne

Parus :

- AVIEL SANT MAZHEV, 4,50 NF
- AVIEL SANT MARK, 4 NF
- AVIEL SANT YANN, 4 NF
- DISKULIADUR SANT YANN (*l'Apocalypse*), 4 NF
- LEVR AR FURNEZ, 3 NF
- KOHELETH (*l'Ecclésiaste*), 2 NF
- HABAKOUK, HOBDIA, YOEL, YONA (quatre prophètes), 3 NF
- AL LIZHEROU KATOLIK, 3,50 NF

Mademoiselle SAINT-GAL DE PONS
Kerespers, Louanec (C.-du-N.) - C. C. P. 51-940 Rennes

TISSAGES A LA MAIN

SERVICES DE TABLE - JUPES
ECHARPES - CRAVATES HOMMES

Décors et coloris spéciaux pour groupes et clans bretons

Yvonne Guellec

Manoir de Krec'h-lan - Kerfeunteun - Quimper

Spécialité de kabigoù bretons

C. C. P. Rennes 1338-47

Tél. : 8-19

VINS FINS

Alsace : Mergy de Riquewihr

Bourgogne : Terrand, Nuits St-Georges

Bordeaux : Uzac

Porto Robertson

LILI MORVEZEN, 6, avenue de la Gare

CONCARNEAU — Tél. 7-31

H. DANIGO Rue Marc-Sangnier
BOUQUINISTE Kerfeunteun; Quimper (Fin.)

achète et vend

LIVRES EN LANGUE BRETONNE

TOUS OUVRAGES SE RAPPORTANT A LA BRETAGNE

Listes périodiques

Service gratuit sur demande

Pour apprendre le breton

une seule adresse :

SKOL OBER

M. GOURLAOUEN

30, rue Victor-Hugo

DOUARNENEZ

SKOL OBER prépare aussi l'examen du *Trec'h Kentañ*
Cours gratuits 30 ans d'expérience